

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

FOREIGN AFFAIRS  
AND  
INTERNATIONAL TRADE

*Chair:*

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Wednesday, March 6, 2013  
Thursday, March 7, 2013

---

Issue No. 23

*Second and third (final) meetings on:*  
Bill S-14, An Act to amend the Corruption  
of Foreign Public Officials Act

*and*

*Ninth meeting on:*

Study on economic and political developments in the  
Republic of Turkey, their regional and global influences,  
the implications for Canadian interests and opportunities,  
and other related matters

---

INCLUDING:  
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill S-14)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-et-unième législature, 2011-2012-2013

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU COMMERCE  
INTERNATIONAL

*Présidente :*

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Le mercredi 6 mars 2013  
Le jeudi 7 mars 2013

---

Fascicule n° 23

*Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :*

Le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi  
sur la corruption d'agents publics étrangers

*et*

*Neuvième réunion concernant :*

L'étude sur l'évolution de la situation économique et politique  
en Turquie, ainsi que l'influence qu'exerce ce pays sur  
l'échiquier régional et mondial, les implications sur les intérêts  
et les perspectives du Canada et d'autres questions connexes

---

Y COMPRIS :  
L'ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi S-14)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
FOREIGN AFFAIRS AND  
INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair  
The Honourable Percy E. Downe, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif) Dawson De Bané, P.C. Duffy Fortin-Duplessis Johnson	* LeBreton, P.C. (or Carignan) Robichaud, P.C. Smith, P.C. ( <i>Cobourg</i> ) Wallace Wallin Wells
---	--

\* Ex officio members  
(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Rivard (*March 7, 2013*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Beyak (*March 7, 2013*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Finley (*March 6, 2013*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Nolin (*March 6, 2013*).

The Honourable Senator Johnson replaced the Honourable Senator Lang (*March 4, 2013*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Wells (*March 4, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU  
COMMERCE INTERNATIONAL

*Présidente* : L'honorable A. Raynell Andreychuk,  
*Vice-président* : L'honorable Percy E. Downe  
et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif) Dawson De Bané, C.P. Duffy Fortin-Duplessis Johnson	* LeBreton, C.P. (ou Carignan) Robichaud, C.P. Smith, C.P. ( <i>Cobourg</i> ) Wallace Wallin Wells
---	--

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 7 mars 2013*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 7 mars 2013*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 6 mars 2013*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 6 mars 2013*).

L'honorable sénatrice Johnson a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 4 mars 2013*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 4 mars 2013*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, March 6, 2013  
(54)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:17 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Beyak, Dawson, De Bané, P.C., Downe, Fortin-Duplessis, Johnson, Rivard, Robichaud, P.C., Smith, P.C., (*Cobourg*), Wallace and Wallin (12).

*In attendance:* Natalie Mychajlyszyn and Brian Hermon, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 27, 2013, the committee continued its examination of Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

**WITNESSES:**

*Canadian Bar Association:*

Michael Osborne, Member, CBA, Anti-Corruption Team;

Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform.

The chair made an opening statement.

Ms. Thomson and Mr. Osborne made statements and answered questions.

At 5:32 p.m., the committee suspended.

At 5:35 p.m., the committee resumed in camera.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

At 5:49 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Thursday, March 7, 2013  
(55)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 6 mars 2013  
(54)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Beyak, Dawson, De Bané, C.P., Downe, Fortin-Duplessis, Johnson, Rivard, Robichaud, C.P., Smith, C.P., (*Cobourg*), Wallace et Wallin (12).

*Également présents :* Natalie Mychajlyszyn et Brian Hermon, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 février 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers) (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Association du Barreau canadien :*

Michael Osborne, membre, Équipe anticorruption de l'ABC;

Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit.

Le président ouvre la séance.

Mme Thomson et M. Osborne font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 17 h 32, la séance est suspendue.

À 17 h 35, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce.

À 17 h 49, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2013  
(55)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Dawson, De Bané, P.C., Downe, Duffy, Fortin-Duplessis, Johnson, Robichaud, P.C., Smith, P.C., (*Cobourg*), Wallace, Wallin and Wells (12).

*In attendance:* Natalie Mychajlyszyn, Brian Hermon and Miguel Bernal-Castillero, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2012, the committee continued its study on economic and political developments in the Republic of Turkey, their regional and global influences, the implications for Canadian interests and opportunities, and other related matters. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 17.*)

**WITNESS:**

*Alliance Grain Traders:*

Murad Al-Katib, President and CEO. (By video conference)

The chair made an opening statement.

Mr. Al-Katib made a statement and answered questions.

At 11:31 a.m., the committee suspended.

At 11:34 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 27, 2013, the committee continued its examination of Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 22.*)

**WITNESSES:**

*Foreign Affairs and International Trade Canada:*

Wendell Sanford, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division;

Maria Mascaro, Legal Officer, Criminal, Security and Diplomatic Law Division;

Marcus Davies, Legal Officer - Corruption, Transnational Organised Crime, Drugs; Criminal, Security and Diplomatic Law Division.

Messrs. Sanford, Davies and Ms. Mascaro answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Dawson, De Bané, C.P., Downe, Duffy, Fortin-Duplessis, Johnson, Robichaud, C.P., Smith, C.P., (*Cobourg*), Wallace, Wallin et Wells (12).

*Également présents :* Natalie Mychajlyszyn, Brian Hermon et Miguel Bernal-Castillero, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2012, le comité poursuit son étude sur l'évolution de la situation économique et politique en Turquie, ainsi que l'influence qu'exerce ce pays sur l'échiquier régional et mondial, les implications sur les intérêts et les perspectives du Canada et d'autres questions connexes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 17 des délibérations du comité.*)

**TÉMOIN :**

*Alliance Grain Traders :*

Murad Al-Katib, président et chef de la direction (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Al-Katib fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 31, la séance est suspendue.

À 11 h 34, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 février 2013, le comité entame son étude du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Affaires étrangères et Commerce international Canada :*

Wendell Sanford, directeur, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique;

Maria Mascaro, agente juridique, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique;

Marcus Davies, agent juridique, Corruption, criminalité transnationale organisée, drogues; Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique.

Mme Mascaro et MM. Sanford et Davies répondent aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

It was agreed that clause 3 carry. Il est convenu d'adopter l'article 3.  
It was agreed that clause 4 carry. Il est convenu d'adopter l'article 4.  
It was agreed that clause 5 carry. Il est convenu d'adopter l'article 5.  
It was agreed that clause 6 carry. Il est convenu d'adopter l'article 6.  
It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry. Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.  
It was agreed that the title carry. Il est convenu d'adopter le titre.  
It was agreed that the bill carry. Il est convenu d'adopter le projet de loi.  
It was agreed that Bill S-14 be reported to the Senate. Il est convenu de faire rapport du projet de loi S-14 au Sénat.  
At 12:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair. À 12 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, March 7, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to present its

**ELEVENTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act, has, in obedience to the order of reference of February 27, 2013, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 7 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son

**ONZIÈME RAPPORT**

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, a, conformément à l'ordre de renvoi du 27 février 2013, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*La présidente,*

A. RAYNELL ANDREYCHUK

*Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, March 6, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator A. Raynell Andreychuk** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, today the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is continuing its examination of Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act, the fighting foreign corruption act. Appearing before us today, on behalf of the Canadian Bar Association, are Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform; and Michael Osborne, a member of the Anti-Corruption Team.

Welcome to the committee. You requested to appear before us to comment on behalf of the Canadian Bar Association. Please proceed with your presentation.

**Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association:** Thank you, Madam Chair and honourable senators. We are pleased to appear before you on behalf of the Canadian Bar Association today to talk about this important legislation. As most of you know, we are a national association with over 37,000 members across Canada. Among our primary objectives are improvement of the law and improvement of the administration of justice, and it is with that lens that we have analyzed this bill and make our comments to you today.

I want honourable senators to know that the CBA is taking a very proactive role to support the implementation and enforcement of anti-corruption legislation. Mr. Osborne is a member of our Anti-Corruption Team, which was put together with lawyers in private practice and in-house counsel to look at anti-corruption laws, to respond to any matters relating to anti-corruption, and to provide a resource centre for Canadian lawyers to learn about anti-corruption legislation and the compliance requirements.

That is the role that the CBA has taken in this area. I will ask Mr. Osborne to speak to the submission you have before.

[*Translation*]

**Michael Osborne, member, Canadian Bar Association Anti-Corruption Team:** Honourable senators, hello. The Canadian Bar Association's Anti-Corruption Team shares the same convictions that are expressed in Bill S-14. The Convention makes the following statement:

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 6 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, qui a été saisi du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 pour examiner le projet de loi.

**La sénatrice A. Raynell Andreychuk** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international poursuit aujourd'hui son étude du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, également appelée Loi visant à combattre la corruption transnationale. Comparaisent devant nous aujourd'hui, au nom de l'Association du Barreau canadien, Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit, et Michael Osborne, membre de l'Équipe anticorruption.

Bienvenue au comité. Vous avez demandé de comparaître au nom de l'Association du Barreau canadien. Je vous invite à faire votre exposé.

**Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien :** Merci madame la présidente, honorables sénateurs. C'est avec plaisir que nous comparaissons devant vous aujourd'hui, au nom de l'Association du Barreau canadien dans le cadre de votre étude sur cette importante mesure législative. Comme le savent déjà la plupart d'entre vous, nous représentons une association nationale comptant plus de 37 000 membres. L'association cherche, entre autres, à améliorer le droit et l'administration de la justice, et c'est dans cette optique que nous avons analysé le projet de loi et préparé les observations dont nous allons vous faire part aujourd'hui.

Je tiens à préciser que l'ABC déploie des efforts dynamiques en vue d'appuyer la mise en œuvre et l'application de la législation anticorruption. M. Osborne fait partie de notre Équipe anticorruption, créée par des avocats du secteur privé et de l'association en vue d'examiner la législation anticorruption, de répondre à toute question en la matière et de créer un centre de ressources permettant aux avocats canadiens d'en apprendre davantage sur la question et sur les exigences de conformité.

Voilà le rôle qu'a joué l'ABC dans le dossier. Je vais demander à M. Osborne de vous parler du projet de loi à l'étude.

[*Français*]

**Michael Osborne, membre, Équipe anticorruption de l'ABC, Association du Barreau canadien :** Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. L'équipe anticorruption de l'Association du Barreau canadien partage les mêmes convictions qui se manifestent dans le projet de loi S-14. Comme l'exprime la convention, et je cite :

Bribery in international business transactions raises serious moral and political concerns, undermines good governance and sustainable economic development, and distorts international competitive conditions.

That is why the Anti-Corruption Team supports Bill S-14.

[English]

We do, however, have two concerns to bring to your attention today. The first is difficulties associated with repealing the facilitation exception at this time, and the second is difficulties created by increasing the maximum sentence to 14 years. I will turn to the first, facilitation payments.

Facilitation payments are small payments made to officials to get them to do their jobs. The classic facilitation payment is the \$10 or \$20 that you have to pay in some countries to get your exit visa stamped. The current international consensus seems to be that they should be discouraged, that we do not like them, but that the time is not yet ripe to require the criminalization of facilitation payments made to foreign officials. In a way, we interpret Bill S-14 as reflecting this consensus because it provides for the repeal of the facilitation payments exception, but not yet, since this repeal will come into force on a date to be fixed by the Governor-in-Council.

In the view of the CBA Anti-Corruption Team, or ACT, this is not an optimal way of dealing with facilitation payments. Parliament, not the cabinet, should determine when the time is right, and it should do so after a fuller consultation with Canadians who do business abroad. Some of the considerations that need to be addressed are, for example, impact on disaster relief. Charities that deliver humanitarian relief need to be authorized to do whatever it takes to save lives, and if you have to bribe the guy to get the shipment off the boat to save lives, you likely have to do it. No one wants to do it; it is not optimal, but saving lives would take priority.

Another exception is that sometimes people have no choice but to pay. For example, in some countries exit visas are routinely held up until money is paid. There are even reports of cases where officials threaten the health or safety of people. I think most people would agree that in those circumstances, where payment is effectively forced, it should not be a crime in Canada. Indeed, in Britain they have taken the view, as a matter of prosecutorial discretion, that in those circumstances they would not prosecute.

On penalties, as Bill S-14 stands, slipping a \$20 bill inside a passport to get through customs would become an indictable offence punishable by up to 14 years in jail. In other words, it would be among the most serious offences on the books in

La corruption dans les transactions commerciales internationales suscite de graves préoccupations morales et politiques, affecte la bonne gestion des affaires publiques et le développement économique et fausse les conditions internationales de concurrence.

C'est pour cela que l'EAC appuie, en général, le projet de loi S-14.

[Traduction]

Nous avons toutefois deux réserves à exprimer aujourd'hui. La première touche aux difficultés liées à l'abrogation de l'exception relative aux paiements de facilitation, et la deuxième aux difficultés liées à l'augmentation de la peine à un maximum de 14 ans. Je vais d'abord parler des paiements de facilitation.

Il s'agit de petits paiements qui sont faits pour inciter les agents publics à faire leur travail. L'exemple classique est le paiement de 10 à 20 \$ qu'il faut verser dans certains pays pour faire approuver son visa de sortie. Le consensus international est actuellement que ces paiements devraient être découragés; ils sont indésirables mais il serait prématuré de criminaliser les paiements de facilitation versés aux agents publics étrangers à l'heure actuelle. Dans une certaine mesure, nous pensons que le projet de loi S-14 reflète ce consensus puisqu'il prévoit l'abrogation de l'exception, mais seulement à la date fixée par décret.

L'Équipe anticorruption, ou EAC, trouve que ce n'est pas la meilleure façon d'aborder le problème. C'est le Parlement, et non le Cabinet, qui devrait déterminer le moment opportun d'abroger l'exception, et ce, seulement après avoir consulté davantage les Canadiens qui font affaire à l'étranger. Il faudrait notamment tenir compte, par exemple, de l'incidence de l'abrogation sur les efforts de secours en cas de catastrophe. Il faut que les organismes de bienfaisance qui déploient de tels efforts à l'étranger soient autorisés à faire quoi que ce soit pour sauver des vies, et s'il faut graisser la patte d'un gars pour décharger la marchandise et sauver des vies, c'est ce que ça prend. Personne n'aime le faire, ce n'est pas idéal, mais la vie humaine a priorité.

Il arrive également qu'on n'ait pas le choix que de payer. Dans certains pays, par exemple, les visas de sortie ne sont pas approuvés tant qu'un paiement n'a pas été fait. Il y a même des cas où des agents publics auraient proféré des menaces à la santé et à la sécurité. La plupart des gens s'entendraient pour dire que, dans de telles circonstances, quand un paiement est obligatoire, il ne devrait pas être criminalisé au Canada. En effet, la Grande-Bretagne a décidé d'accorder aux procureurs le pouvoir discrétionnaire de ne pas intenter des poursuites dans de telles circonstances.

Aux termes du projet de loi S-14, le fait de glisser un billet de 20 \$ dans son passeport pour passer les douanes serait un acte criminel entraînant une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Autrement dit, ce serait une des infractions les plus graves



Canada. One should question whether that is the appropriate penalty for offences that would be at the very low end of the spectrum — namely, the \$20.

For these reasons, CBA ACT recommends not proceeding with the repeal of facilitation payments exception in this bill. We remain opposed to facilitation payments; we do not like them. We want to see them eliminated, but the question is how and when as opposed to the overall ultimate goal.

[*Translation*]

The current maximum prison sentence is set at five years. Bill S-14 proposes increasing that penalty to 14 years.

[*English*]

This will make the corruption offence one of the most serious offences on the books in Canada. By way of comparison, this 14-year maximum is higher than the maximum sentence for domestic corruption. The penalty for the corruption that we have been reading about in the papers is generally speaking five years in jail, except for certain very highly placed officials. The penalty would also be higher than for offences that we would consider very serious.

Another offence very much in public discourse these days is child pornography. The penalty for that is 10 years. Abandoning a child, criminal negligence causing death using a firearm, and assault causing bodily harm all have lesser penalties than 14 years in jail.

The increase in penalty from 5 years to 14 years has some important effects. Fourteen years is a magic number in Canadian criminal law, and you need to be aware of this. Offences that carry a maximum sentence of 14 years are not eligible for discharges, either absolute or conditional, or for conditional sentences, that is to say, sentences served in the community. They do remain eligible for certain other things, probation being one.

This will severely constrain the range of remedial options available to prosecutors, defence counsel and the courts. Put simply, it will be difficult to make the punishment fit the crime. Take my example of the Canadian business person paying \$20 to get an exit visa. One would think that a Canadian court would deal with that relatively lightly, perhaps saying that although the accused should not have done that, they will give an absolute discharge. With this 14-year maximum, that penalty would not be available. That person would get a criminal record.

The question that needs to be asked is whether that person has committed one of the most serious offences on the books in Canada, whether that person deserves a criminal record. If the

dans le Code criminel. Il faut se demander si c'est une peine appropriée pour une infraction des plus mineures, comme le fait de verser un paiement de 20 \$.

Pour cette raison, l'EAC recommande de supprimer la disposition abrogeant l'exception relative aux paiements de facilitation. Nous demeurons opposés à ces paiements, cependant; nous en désapprouvons. Nous voulons qu'ils soient éliminés, mais il reste à savoir quand et comment.

[*Français*]

La peine actuellement prévue par la loi est d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Le projet de loi S-14 propose d'augmenter cette peine jusqu'à 14 ans.

[*Traduction*]

Cela rendrait l'acte de corruption l'une des infractions les plus graves au Canada. En comparaison, la peine maximale de 14 ans est plus sévère que la peine maximale pour la corruption au Canada. Cette peine, dont il est question dans les journaux, est généralement de cinq ans en prison, mais elle est plus sévère lorsque des fonctionnaires très haut placés ont été corrompus. La peine serait également plus sévère que les peines associées aux infractions que nous considérons comme étant très graves.

La pornographie juvénile est une infraction dont on parle beaucoup ces jours-ci. La peine associée à cette infraction est de 10 ans. L'abandon d'un enfant, la négligence criminelle causant la mort au moyen d'une arme à feu et les voies de fait causant des lésions corporelles sont tous des infractions entraînant des peines de prison de moins de 14 ans.

Le rehaussement de la peine de 5 à 14 ans a d'importantes répercussions. Quatorze ans est un chiffre magique dans le droit pénal canadien; il faut que vous en soyez conscients. Les personnes déclarées coupables de crimes punissables par une peine maximale d'emprisonnement de 14 ans ne peuvent bénéficier d'une absolution, conditionnelle ou non, ni d'une peine d'emprisonnement avec sursis, comme une peine à purger dans la collectivité. Elles demeurent toutefois admissibles à d'autres choses, comme une ordonnance de probation.

Voilà qui limitera considérablement les mesures correctives à la disposition des procureurs, des avocats de la défense et des tribunaux. Simplement dit, il sera plus difficile pour eux de veiller à l'adéquation de la peine au crime. Revenons à mon exemple d'un homme d'affaires canadien qui verse un paiement de 20 \$ pour pouvoir quitter le pays. On s'attendrait à ce qu'un tribunal canadien se montre indulgent, peut-être même à ce qu'il accorde une absolution inconditionnelle, tout en précisant que l'accusé n'aurait pas dû agir de la sorte. Si l'infraction est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans, cette option ne serait plus disponible. La personne se retrouverait avec un dossier criminel.

Il faut donc se demander si la personne en question a commis l'une des plus graves infractions dans le Code criminel et si elle mérite d'avoir un dossier criminel. Si la réponse est non, c'est

answer is no, in my submission the penalty in this bill is too high. In the alternative, you need to set out in the Criminal Code somehow that discharges and conditional sentences remain available for an offence under this legislation.

Subject to your questions, those are our submissions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Osborne. For clarification, are you against the enactment provision in here? Do you want it taken out?

**Mr. Osborne:** No. The enactment or coming-into-force provision in the bill for the repeal of facilitation payments suggests that the government has in mind bringing it into force when the time is ripe. This law is based on an international convention. The commentary for that still recognizes a facilitation payments exception. Many but not all of our major trading partners recognize a facilitation payments exception, most notably the United States. There is a developing international consensus that we should, at a minimum, discourage them, and there are various tools to do that. One is by forcing companies to report on them. However, it is probably premature to say that the consensus is that they should be made criminal offences in the same way as bribes are. They are similar but of a slightly different nature. A bribe is when you are in a smoke-filled room and offering a lot of money, usually, to someone to give you a contract that you might not deserve. A facilitation payment — and the exception is relatively narrow in the act — is when you are at the counter trying to get out of the country and the customs official says, “You can pay \$20 now or you can go in that room and wait for a while.” There is a bit of a difference in quality as well as quantity to these things.

I want to stress that we do not like facilitation payments; we do not think people should have to pay them, but the unfortunate reality is that there are countries in the world where they are necessary. For example, I was told recently that in one country you cannot report a crime to the police unless you pay the police to take your report. The time is not yet ripe.

**The Chair:** I am still confused. If you are saying that you do not think that there should be a delay in bringing it in line with everyone else, how would we comply with the OECD recommendation and how do we recognize that there still needs to be time for implementation to allow companies to understand the difference between a bribe and a necessary facilitation payment and what might be a facilitation increase because you would avoid the technical old bribe and find new and innovative ways to slip yourself under the facilitation rubric? I am very mindful of what has happened with piracy. Once you start making a payment and allowing it, it burgeons.

qu'on partage ma position selon laquelle la peine prévue dans la mesure est trop sévère. Dans l'affirmative, cependant, il faudrait trouver un moyen de préciser, dans le Code criminel, que l'absolution et les peines avec sursis demeurent des options disponibles pour l'infraction prévue dans le projet de loi.

Voilà qui termine l'énoncé de notre position; je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**La présidente :** Merci, monsieur Osborne. Pour clarifier, êtes-vous contre la disposition d'entrée en vigueur? Voulez-vous qu'elle soit supprimée?

**M. Osborne :** Non. La disposition prévoyant l'entrée en vigueur de l'abrogation de l'exception relative aux paiements de facilitation porte à croire que le gouvernement veut attendre le bon moment pour le faire. La loi repose sur une convention internationale. La communauté internationale reconnaît encore l'exception relative aux paiements de facilitation. À quelques exceptions près, tous nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, font une exception pour les paiements de facilitation. De plus en plus de pays s'entendent pour dire que de tels paiements devraient, à tout le moins, être découragés. Pour ce faire, on propose, entre autres, d'obliger les entreprises à signaler tout paiement de facilitation. Il serait prématuré, cependant, d'affirmer qu'il y a consensus pour criminaliser le geste au même titre que les pots-de-vin. Les paiements de facilitation ne sont pas loin des pots-de-vin, mais leur nature est quelque peu différente. Un pot-de-vin est une somme importante qu'on verse dans une pièce enfumée, souvent pour obtenir un contrat qu'on ne mérite pas nécessairement. Un paiement de facilitation — l'exception prévue dans la loi ne laisse pas une grande marge de manœuvre — c'est un billet de 20 \$ qu'on glisse à un agent des douanes pour ne pas avoir à se tourner les pouces dans une pièce voisine pendant quelques heures. La différence se manifeste dans la quantité d'argent versé et la nature de la transaction.

Je précise à nouveau que nous désapprouvons des paiements de facilitation; à notre avis, personne ne devrait avoir à en faire, mais malheureusement, il demeure qu'ils sont encore une nécessité dans certains pays du monde. Par exemple, j'ai récemment entendu parler d'un pays où il faut payer la police pour signaler un crime. Le temps n'est pas encore venu.

**La présidente :** Il y a toujours quelque chose qui m'échappe. Si vous affirmez qu'on ne devrait pas tarder à se mettre au diapason des autres pays du monde, comment donc pouvons-nous donner suite à la recommandation de l'OCDE, reconnaître qu'il faut toujours donner le temps aux entreprises de comprendre la différence entre un pot-de-vin et un paiement de facilitation nécessaire et répondre à l'éventuelle augmentation des paiements de facilitation attribuable au fait que certaines parties trouveraient de nouveaux moyens de profiter de l'exception relative aux paiements de facilitation en jouant sur l'ancienne définition technique d'un pot-de-vin? Je me soucie beaucoup de ce qui s'est passé avec les pirates. Dès qu'on commence à sanctionner des paiements, la situation dégénère.

I am trying to figure out what the Canadian Bar Association is recommending that that we do here. You usually come with amendments, I must say, or something. I am trying to figure out what it is you are asking us to do here, other than point out a conundrum that all countries are living with, which is how we attack bribery.

**Mr. Osborne:** The amendment that we would recommend at this time deals with clause 3(2) of the bill, which repeals subsections 3(4) and 3(5) of the act. Those provisions in the bill come into force on a date to be fixed by order of the Governor-in-Council pursuant to clause 5 of this bill. We would recommend that that clause be removed from the bill at this time.

In other words, we are recommending that the facilitation payments exception remain in Canadian law for the moment. The OECD recommendation is that Canada study it, and we think that it should be studied, and studied properly. There should be the appropriate consultations. There should be an opportunity to determine the appropriate way of dealing with it.

As matters stand right now, this provision actually introduces some potential complexity into the area because the Corruption of Foreign Public Officials Act is expressly the implementation of a treaty, the OECD Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions. You see that at the very beginning of the current act, and that, by and large, is what it does. The central prohibition in the act makes it an offence — of course, it is complicated, as these things are — to provide consideration or advantage or what have you in the course of business as consideration for an act or omission by the official or to induce the official to use his or her influence. This does not mirror exactly the words of the convention, but it is reasonably close.

The convention handles facilitation payments by way of an interpretation, which basically says that small facilitation payments are not considered bribes. It will be open to be argued in a prosecution that a small facilitation payment is not, in fact, a bribe pursuant to the act. Just removing the exception is not an optimal way of dealing with it. I recognize that the facilitation payments exception itself has been criticized. It has some interpretive problems. It is difficult to find the right statutory language to distinguish between facilitation payments and bribes.

I would also suggest that it is important to make that distinction not only in the way we treat it but also in the way we punish it. It is disproportionate to have a 14-year sentence for the proverbial \$20 facilitation payment. It strikes me that, for instance, a hybrid offence where you would have a summary conviction option for the lesser cases would make sense.

As well, it may be open to question whether or not criminalizing facilitation payments is a realistic objective at this time. The way they are handling it in the U.K., for instance, is

Je cherche à comprendre ce que l'Association du Barreau canadien nous recommande de faire. Je dois dire que vous proposez normalement des amendements, ou quelque chose. Je cherche à comprendre ce que vous nous demandez de faire, car il me semble que vous vous contentiez de décrire la situation épineuse dans laquelle se trouvent tous les pays qui s'attaquent au problème de la corruption.

**M. Osborne :** Notre recommandation touche le paragraphe 3(2) du projet de loi, qui vient abroger les paragraphes 3(4) et 3(5) de la loi. Cette disposition entre en vigueur à la date fixée par décret, tel qu'énoncé à l'article 5 du projet de loi. Nous recommandons que cette disposition soit supprimée.

Autrement dit, nous recommandons le maintien de l'exception relative aux paiements de facilitation dans la loi canadienne pour le moment. L'OCDE a recommandé que le Canada étudie la question, et nous pensons effectivement qu'il devrait prendre le temps de l'étudier en détail, et d'effectuer des consultations. Il faut prendre le temps de trouver le meilleur moyen de s'attaquer au problème.

La disposition risque même de compliquer la situation étant donné que la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers a été adoptée aux fins expresses de mettre en œuvre la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. C'est ce qu'on peut lire au tout début de la loi actuelle, et c'est en gros tout ce qu'elle accomplit. Essentiellement, la mesure érige en infraction — et c'est compliqué, comme ces choses le sont souvent — le fait de donner une récompense ou un avantage à un agent public étranger en contrepartie d'un acte ou d'une omission dans le cadre des fonctions de cet agent ou pour convaincre ce dernier d'utiliser sa position pour exercer une influence. La loi ne retient pas le libellé exact de la convention, mais elle ne s'en éloigne pas beaucoup non plus.

Dans la convention, les petits paiements de facilitation ne sont pas interprétés comme étant des pots-de-vin. Il est possible, dans une instance judiciaire, de faire valoir qu'un petit paiement de facilitation ne répond pas à la définition d'un pot-de-vin aux termes de la loi. L'abrogation de l'exception n'est pas la solution idéale. Je reconnais que l'exception relative aux paiements de facilitation a été critiquée. Son interprétation pose parfois problème. Il n'est pas évident de trouver la bonne tournure législative pour faire la distinction entre les paiements de facilitation et les pots-de-vin.

J'estime qu'il est important de tenir compte de cette distinction lorsqu'on détermine la peine à imposer. Il est excessif d'imposer une peine de prison de 14 ans pour un paiement de facilitation de 20 \$. À mon avis, dans une telle situation, il serait sensé de prévoir une infraction mixte afin que les cas moins graves puissent faire l'objet d'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Il faut aussi peut-être se demander s'il est réaliste de criminaliser les paiements de facilitation dans le contexte actuel. J'estime par exemple que l'approche adoptée au Royaume-Uni

hardly optimal. They have not included a facilitation payment exception in their law, so they handle it as a matter of prosecutorial discretion. In other words, if it is not such a big bribe or a facilitation payment, then we are not going to worry about it. The problem, of course, is that a company that wants to be compliant cannot really have an internal *de minimis* standard. You do not know what the *de minimis* standard is. The law is very reluctant to recognize a *de minimis* standard. You are left, frankly, with people making it up as they go along.

I regret that I do not have a new section for you. It will take time; it will take a lot of thought, and it may well be advisable to do it in consultation with our economic trading partners through the convention process, through the OECD.

**The Chair:** I have more questions, but I will go to my list and then perhaps I will have time to ask more. Thank you, Mr. Osborne.

**Senator Johnson:** Thank you, chair, and thank you for your excellent questions.

Welcome. It is very nice to see you today. In your brief, on page 3, you have the proposed new section 5(1)(b). Can you elaborate on the critique of 5(1)(b) concerning permanent residents? It is relevant to understanding the way the charges are laid.

**Mr. Osborne:** Yes. It is an odd paradox that we noticed in the bill. Let me just pull it up to make sure that I have the provisions straight.

**Senator Johnson:** I was trying to understand it by looking at the bill and also at what you said. Give me your interpretation, please.

**Mr. Osborne:** The proposed new section 5(1)(b) of the bill, in enacting section 4, applies the nationality jurisdiction to a permanent resident, as defined in the Immigration and Refugee Protection Act, who, after the commission of the act or omission, is present in Canada. That means that if you have the status of being a permanent resident of Canada but are outside of the country and you pay a bribe, oddly enough you have not quite yet committed the offence in Canada. The offence is kind of inchoate. It is up there in the clouds. It will follow you around. As soon as you land in Canada, all of a sudden, it is in Canada. It is an odd situation. I am not saying it is wrong. It is difficult to get these kinds of nationality clauses right, but it is somewhat paradoxical that you have a sort of inchoate offence following the person around and ultimately landing in Canada as soon as they arrive at Pearson or wherever.

**Senator Johnson:** How would you suggest it be done, then?

n'est pas optimale. Aucune exception relative aux paiements de facilitation n'est prévue dans la loi; la question relève du pouvoir discrétionnaire du procureur. Autrement dit, on ne s'attarde pas sur les petits pots-de-vin ou paiements de facilitation. Bien entendu, le problème, c'est qu'on ne peut pas vraiment s'attendre à ce qu'une entreprise respectueuse de la loi adopte une norme de minimis. Cette norme est impossible à connaître. Les juristes sont très réticents à l'idée d'adopter une norme de minimis. Au final, tout le monde improvise à sa façon.

Je regrette de ne pas avoir un nouvel article à vous proposer. Seulement au terme d'un long exercice de réflexion serons-nous en mesure de le rédiger; il serait peut-être même indiqué de profiter des réunions de l'OCDE sur la convention pour consulter nos partenaires commerciaux et économiques.

**La présidente :** J'ai d'autres questions pour vous; peut-être aurais-je le temps de vous les poser après que les autres sénateurs aient posé les leurs. Merci, monsieur Osborne.

**La sénatrice Johnson :** Merci madame la présidente, notamment pour vos excellentes questions.

Bienvenue. Heureuse que vous soyez parmi nous. À la page 3 de votre mémoire, vous parlez de l'alinéa 5(1)(b) du projet de loi. Pouvez-vous nous expliquer vos réserves à l'égard de cet alinéa, qui concerne les résidents permanents? Il nous aide à comprendre la façon dont les accusations sont portées.

**M. Osborne :** Oui. C'est un drôle de paradoxe que nous avons trouvé dans le projet de loi. Laissez-moi retrouver la disposition pour m'assurer d'avoir la bonne.

**La sénatrice Johnson :** J'essayais de comprendre en le comparant avec le texte actuel du projet de loi et en repensant à ce que vous avez dit. Donnez-nous votre interprétation, je vous prie.

**M. Osborne :** En faisant s'appliquer l'article 4, le nouvel alinéa 5(1)(b) du projet de loi fera en sorte que la compétence fondée sur la nationalité s'appliquera aux résidents permanents, au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui se trouvent au Canada après la commission de l'acte ou après en avoir conseillé la perpétration. Autrement dit, si vous avez le statut de résident permanent au Canada et que vous versez un pot-de-vin alors que vous êtes à l'étranger, on ne considérera pas que vous avez commis un crime au Canada, ce qui est franchement étonnant. C'est comme s'il s'agissait d'une infraction inchoative. Elle n'existe pas vraiment, mais elle est là qui vous attend, et dès que vous allez mettre le pied au Canada, voilà soudain qu'on considère que vous avez commis une infraction au Canada. C'est paradoxal. Je ne dis pas que c'est incorrect. C'est toujours difficile de miser juste quand on rédige une disposition sur la nationalité, mais c'est tout de même paradoxal qu'on se retrouve avec une infraction inchoative qui suit celui qui l'a perpétrée jusqu'à ce qu'il se pointe au Canada, que ce soit à Pearson ou ailleurs.

**La sénatrice Johnson :** Que proposez-vous, dans ce cas-là?

**Mr. Osborne:** If you want to avoid the paradox, then you simply make it a crime for a person who has the status of being a permanent resident of Canada to commit to pay a bribe outside of Canada, and then it just is an offence.

**Senator Johnson:** Is that what the U.K. does when you say they term it “ordinarily resident”?

**Mr. Osborne:** They use the term “ordinarily resident,” which I would take to mean someone whose ordinary residence would be in Canada as opposed to someone who came here, got a permanent resident card, took off and now lives somewhere else.

**Senator Johnson:** You think they should pay it once they are charged, or when they get back.

**Mr. Osborne:** The practical effect is that it is not a big deal because you cannot really charge them until they come into the country anyway, because you cannot serve them with criminal process outside of the country. I am not saying this is something that need occupy a lot of your attention, but it is a kind of weird paradox in the language.

**Senator Johnson:** There is a caveat there.

Tell us about other countries. You mentioned that the U.K. maintained an exception to facilitation payments.

**Mr. Osborne:** It is a good thing I brought the Transparency International report. They have a list. I will try to find it for you. It is quite a lot of them, actually. The U.K. does not.

**Senator Johnson:** The United States?

**Mr. Osborne:** The United States does. So as to not waste time, Ms. Thomson will look for that.

**Senator Johnson:** Fine. I have one more question regarding corruption. Let us talk about Canada and the U.K. Where do they stand on the maximum sentences for foreign corruption? You mentioned 14 years. We have gone from 5 to 14.

**Mr. Osborne:** It is not the 14 per se. It is the effects in the Criminal Code sentencing provisions. As to whether it is 10, 14 or 15 years, these numbers are guidelines in the courts. They are signals that it is a serious offence. However, if we look at other provisions that have potentially high sentences like that, you do not see sentences in that range typically coming out of the courts. It is more about the impact on the range of remedies available to both the prosecution and the defence. You will get into a negotiation with the prosecution, if you are a defence lawyer, and the availability of penalties on the lesser end of the scale creates

**M. Osborne :** Si on veut éviter ce paradoxe, il faudrait simplement dire que commet un crime quiconque a le statut de résident permanent au Canada et verse un pot-de-vin à l'extérieur du Canada. On en fait une infraction comme les autres, finalement.

**La sénatrice Johnson :** Est-ce pour cette raison que le Royaume-Uni parle des personnes « qui résident généralement au Royaume-Uni »?

**M. Osborne :** Appliquée à nous, j'imagine que l'expression « qui réside généralement au Royaume-Uni » désignerait ceux dont le domicile habituel est situé au Canada, par opposition à ceux qui, après avoir obtenu leur carte de résident permanent, déménagent leurs pénates dans un autre pays.

**La sénatrice Johnson :** Selon vous, ces gens devraient payer au moment où des accusations sont déposées, ou plus tard?

**M. Osborne :** Concrètement, ce n'est pas grand-chose, parce que, dans la mesure où les poursuites judiciaires ne peuvent avoir lieu à l'extérieur du pays, on ne peut pas accuser une personne tant qu'elle n'est pas en sol canadien. Je ne suis pas en train de dire que cette disposition devrait monopoliser tout votre temps, simplement que la manière dont elle est rédigée la rend plutôt paradoxale.

**La sénatrice Johnson :** Vous nous faites une mise en garde, quoi.

Parlez-nous des autres pays. Vous disiez que le Royaume-Uni a maintenu l'exception pour les paiements de facilitation.

**M. Osborne :** C'est une bonne chose que j'aie apporté le rapport de Transparency International, car on y trouve une liste. Je vais tâcher de le trouver. Il y en a pas mal, vous allez voir. Mais pas le Royaume-Uni.

**La sénatrice Johnson :** Les États-Unis?

**M. Osborne :** Les États-Unis, oui. Mais pour ne pas vous faire perdre votre temps, Mme Thomson va faire les recherches nécessaires.

**La sénatrice Johnson :** Très bien. J'aurais une dernière question au sujet de la corruption. Comparons le Canada et le Royaume-Uni. Quelle est notre position par rapport à la peine maximale pour corruption d'un agent public étranger? Vous avez parlé de 14 ans. Nous sommes passés de 5 à 14 ans.

**M. Osborne :** Quand je dis 14, ce n'est pas un chiffre fixe. Tout ça a à voir avec les dispositions du Code criminel qui portent sur la détermination de la peine. Qu'il s'agisse de 10, 14 ou 15 ans, ce ne sont que des lignes directrices pour guider les tribunaux. On veut signifier par là qu'il s'agit d'un crime grave. Or, même pour les autres infractions qui peuvent donner lieu à des peines aussi longues, c'est rare que les tribunaux aillent jusque-là. En fait, on cherche à baliser la gamme des recours qui s'offrent aux procureurs et aux avocats de la défense. Quand il y a des négociations entre les deux parties, il peut être avantageux

incentive to potentially self-report, to plead, to not waste everybody's time, forcing them to prove the crime and in exchange for that to accept a lighter sentence.

**Senator Johnson:** I will stop now. Like you, I could go on but I will end there.

**Senator D. Smith:** I am assuming — I hope not naively — that there was consultation with Canadian foreign officials who have been in countries where these things are patterns regarding how to deal with this. I might even point out that our distinguished chair has served as an ambassador in a couple of countries, one in Europe and one in Africa, and would have insights on this.

Do you think that our officials who might have been comfortable with this and recommended this are naive about the on-the-ground realities, or do you think that they feel this is warranted, justified and not going to create outrageous situations? Do you have a view on that?

**Mr. Osborne:** I have no view about the officials. I do not know who they are, and I am sure they have proposed this language to you in good faith. I do not know the extent of the consultations that were carried out, nor do I for a moment suggest that they are naive. However, there is occasionally a temptation to want to rely on prosecutorial discretion in writing legislation.

Sometimes we will see legislation written very strictly on the understanding that in the lesser cases, prosecutorial discretion will apply, and there is certainly room for that. Prosecutorial discretion is a very important part of our system, but we want to have guidance for companies that will help them navigate what are sometimes very troubling situations. Having guidance that says that facilitation payments are to be discouraged is certainly something we are in favour of. However, a situation where you are forced into making that payment and when you get back to Canada you are told it is an indictable offence punishable by 14 years in jail seems a bit on the high side.

**Senator D. Smith:** It is up to 14 years. It is not automatic.

**Mr. Osborne:** Correct, but it is an indictable offence and on the serious side of the two kinds of offences we have in Canada. The 14 years creates the inability of the court to apply a discharge or conditional sentence to those cases where there may be strong mitigating factors.

**Senator D. Smith:** Are you basically saying that you prefer the status quo over the implementation of this bill, or is there some middle ground you are advocating?

**Mr. Osborne:** Between the repeal of the facilitation payments exception and maintaining it for the present, we prefer to maintain it for the present — not forever but for the present.

d'envisager une peine plus proche de la peine minimale, car si on lui offre une peine moins sévère, l'accusé sera davantage porté à se déclarer coupable, au lieu que tout le monde perde son temps en plaidoiries et en démonstrations de culpabilité.

**La sénatrice Johnson :** Je vais m'arrêter ici. Je pourrais moi aussi poursuivre, mais je vais en rester là.

**Le sénateur D. Smith :** Je suppose, sans trop de naïveté j'espère, qu'on a consulté les fonctionnaires canadiens ayant travaillé dans des pays où ces pratiques sont courantes pour savoir comment procéder. J'irais même jusqu'à dire que notre distinguée présidente a déjà été ambassadrice dans un pays d'Europe et un d'Afrique. Elle pourrait nous donner son point de vue sur le sujet.

Croyez-vous que nos fonctionnaires qui ont jugé bon de recommander ce libellé ont fait preuve de naïveté à l'égard de la réalité sur le terrain, ou plutôt qu'ils jugent que ce libellé est justifié et qu'il ne provoquera pas de situations aberrantes? Qu'en pensez-vous?

**M. Osborne :** Je n'ai aucune opinion au sujet des fonctionnaires. Je ne les connais pas et je suis persuadé qu'ils vous ont proposé ce libellé en toute bonne foi. Je ne connais pas non plus l'étendue des consultations qui ont été menées, et je ne voudrais en aucun cas traiter cette approche de naïve. Toutefois, on est parfois tenté de se fier au pouvoir discrétionnaire de la poursuite lorsqu'on rédige des lois.

On rédige parfois des lois dans un langage très strict, en supposant que la poursuite se prévaudra de son pouvoir discrétionnaire dans les cas les moins graves, et il y a certainement place pour ce genre de chose. Le pouvoir discrétionnaire de la poursuite est une composante très importante de notre système, mais il faut prévoir des directives à l'intention des entreprises pour les aider à naviguer dans des eaux parfois très troubles. Nous sommes certainement en faveur du fait de disposer de directives décourageant le recours aux paiements de facilitation. Toutefois, lorsqu'on se voit forcé de verser un tel paiement et que, à notre retour au Canada, on nous apprend qu'il s'agit d'un acte criminel pouvant entraîner un emprisonnement de 14 ans, tout cela semble un peu exagéré.

**Le sénateur D. Smith :** C'est jusqu'à 14 ans de prison. Ce n'est pas automatique.

**M. Osborne :** D'accord, mais il s'agit d'un acte criminel, et de la variété la plus grave que l'on retrouve au Canada. Ces 14 années empêchent les tribunaux d'accorder une absolution ou d'imposer une peine avec sursis dans les cas où il y aurait d'importantes circonstances atténuantes.

**Le sénateur D. Smith :** Êtes-vous en train de dire que vous préférez le statu quo à la mise en œuvre de ce projet de loi, ou est-ce que vous prônez une sorte de compromis?

**M. Osborne :** Entre l'élimination de l'exception relative aux paiements de facilitation et son maintien, nous préférons son maintien pour l'instant. Pas pour toujours, mais pour l'instant.

On the middle ground, there would be a couple of possibilities. One would be to require corporations to report. We will give you an exception for facilitation payment, but you must report on it. I must caution that the committee did not have a full discussion about this, so I am somewhat out on my own on this. One reason I was not inclined to push for that is that it adds to red tape and creates another reporting obligation for companies. I am not sure we want to do that, but it is an option.

Another might be, either through legislation or government action, to push companies to adopt the OECD guidelines for multinational enterprises, to push companies to adopt strong guidelines to discourage facilitation payments and to target the eventual elimination of the exception, but with appropriate penalties for smaller facilitation payment cases.

In our view it is a question of the process and not so much the end result.

**Senator D. Smith:** If the government puts this legislation on the back burner and thinks about it again in several years, are we not failing to live up to our commitments with regard to the OECD undertaking?

**Mr. Osborne:** With the legislation as a whole, that should not be put on the back burner. The nationality jurisdiction is important. Canada has been criticized three times by the OECD for failure to enact that. It is high time we did it, and we are supportive of that. It is only the facilitation payments issue. As far as the facilitation payments are concerned, the current recommendation from the OECD is that it be studied. The convention does not, at this point, include banning facilitation payments in the same way we ban bribes.

**Senator D. Smith:** I think you are saying two things: facilitation payments and increasing from 5 years to 14 years, but I will leave that for now.

**Senator Dawson:** The good news is that this bill is starting in the Senate, and if you have recommendations on amendments you can count on the other place to submit them.

You are the only people who have come forward to criticize the bill. We believe that it has taken a very long time to bring this forward and we are certainly hoping it will go forward. That being said, the minister committed himself in committee last week that if reasonable substantive amendments are submitted to him, he will be ready to support them. You do not have amendments to put forward to us clearly today, and we will be going forward over the next while on this bill.

There are other issues. One of the bills tabled in the other place — which I bring to your attention because you might want to comment on that eventually — is Bill C-474, which says you have to register these payments. I know you do not like red tape

Pour ce qui est du compromis, il pourrait y avoir quelques possibilités. On pourrait obliger les sociétés à rendre des comptes. Elles ont droit à une exception relative aux paiements de facilitation, mais elles doivent en retour rendre des comptes. Je dois toutefois vous dire que le comité n'a pas pleinement discuté de cette possibilité, et que j'agis plus ou moins de ma propre initiative dans ce cas-ci. Si je n'ai pas favorisé cette avenue, c'est parce qu'elle crée des tracasseries administratives et une obligation supplémentaire de rendre des comptes pour les entreprises. Je ne suis pas certain qu'on doive emprunter cette voie, mais elle existe.

On pourrait aussi, soit par une loi, soit par une décision du gouvernement, inciter les entreprises à adopter les directives de l'OCDE visant les multinationales, les inciter à adopter des lignes directrices strictes destinées à décourager les paiements de facilitation et à viser l'élimination éventuelle de l'exception, tout en conservant des amendes appropriées pour les cas moins graves de paiements de facilitation.

Selon nous, c'est plus une question de processus que de résultat final.

**Le sénateur D. Smith :** Si le gouvernement mettait ce projet de loi de côté pour ne se pencher de nouveau sur la question que dans quelques années, est-ce que ça ne constituerait pas un manquement à l'égard de nos engagements envers l'OCDE?

**M. Osborne :** Il ne faudrait pas mettre l'ensemble de la mesure législative de côté. La compétence fondée sur la nationalité est importante. Cela fait déjà trois fois que le Canada fait l'objet de critiques de la part de l'OCDE pour n'avoir pas promulgué de loi à ce sujet. Il est grand temps d'agir, et nous appuyons cette mesure. Il s'agit plutôt des paiements de facilitation. Pour l'instant, l'OCDE recommande d'étudier la question. Pour l'instant, la convention ne prévoit pas d'interdire les paiements de facilitation de la même façon qu'on interdit les pots-de-vin.

**Le sénateur D. Smith :** J'ai l'impression que vous dites deux choses : paiements de facilitation et hausse des peines de 5 à 14 ans, mais je vais en rester là pour l'instant.

**Le sénateur Dawson :** La bonne nouvelle, c'est que ce projet de loi est issu du Sénat. Si vous avez des recommandations concernant des amendements, vous pouvez compter sur l'autre endroit pour les présenter.

Vous êtes les seuls à avoir critiqué ce projet de loi. Nous estimons qu'il a fallu beaucoup de temps pour le présenter, et nous espérons certainement qu'il ira plus loin. Cela dit, la semaine dernière, le ministre a assuré au comité qu'il serait disposé à appuyer les amendements de fond raisonnables qu'on pourrait lui présenter. Vous n'avez aucun amendement clair à nous présenter aujourd'hui, et nous allons bientôt aller de l'avant avec ce projet de loi.

Il y a d'autres questions. Un des projets de loi présentés à l'autre endroit — je vous le dis car vous voudrez peut-être émettre des commentaires à son sujet — est le projet de loi C-474, qui prévoit la publication de ces paiements. Je sais que vous n'aimez

and do not want to have people to have to register. However, one of the provisions is that, in compliance with our international commitments, if people are in the grey zone of being away, register the payments they have made and someone comes back years later and says they have abused or committed a felony, they will oblige themselves to register those payments. I know you do not like the notion of registers, but do you not think that would give them the opportunity to continue to do business while at the same time trying to comply with our commitments internationally?

**Mr. Osborne:** The registry option has some attractiveness. I am wary about red tape, but you could make an argument that it is a fair trade-off that we will not make it an offence provided that you disclose the payment. That has certain attractive features. For instance, the Canadian government could collect the figures and have a word with some of the less developed countries. They could say, “There were a total of so many thousand facilitation payments made to your customs agents last year. What are you going to do about it?” That would be a good tool for Canada to use to work with other countries to eradicate these.

Please do not take me as coming out strongly against a disclosure obligation, because it actually has some interesting advantages to it.

**Senator Dawson:** It is going to be called “the sunshine bill” because the objective is transparency, and it is trying to put light on things that we all know are happening. We understand the reality of international competitiveness, but we also understand our commitment. For your reference, it is Bill C-474 and is called “the sunshine bill” in the other place.

[Translation]

**Senator Fortin-Duplessis:** I listened closely to your presentation. Well done.

My first question is this: A report published last September by Transparency International, an anti-corruption group, indicated that laws prohibiting companies from using bribes overseas to win contracts or to skirt local regulations have led to an increase in lawsuits. With 144 new cases in 2001, the total number of cases prosecuted by 37 major exporters rose from 564 in 2010 to 708 in 2011.

In Canada, only three lawsuits were launched during the last year we have statistics for, which is 2011.

When Bill S-14 comes into force, do you believe that it will be easier for Canada to launch lawsuits against those who have committed offences involving the corruption of foreign officials?

pas les tracasseries administratives et que vous ne voulez pas que les gens rendent des comptes. Toutefois, selon une des dispositions, conformément à nos engagements internationaux, si des gens sont à l'étranger, dans cette zone grise, qu'ils consistent les paiements qu'ils ont versés et que quelqu'un revient leur dire, des années plus tard, qu'ils ont abusé du système ou commis un acte criminel, ils seront obligés d'enregistrer ces paiements. Je sais que vous n'aimez pas l'idée des registres, mais ne croyez-vous pas que cela leur permettrait de poursuivre leurs activités tout en essayant de se conformer à nos engagements internationaux?

**M. Osborne :** L'option du registre a ses avantages. Je n'aime pas la paperasse, mais la possibilité de ne pas faire de ces paiements un acte criminel à la condition de les divulguer pourrait constituer un bon compromis. Cela a certains attraits. Par exemple, le gouvernement canadien pourrait recueillir les données et discuter avec certains des pays les moins développés. Il pourrait leur dire quelque chose comme « X milliers de paiements de facilitation ont été versés à vos douaniers l'an dernier. Qu'allez-vous faire à ce sujet? » Ça pourrait être un bon outil pour aider le Canada à collaborer avec d'autres pays afin d'éradiquer cette pratique.

Ne croyez pas que je m'oppose à l'obligation de divulguer, car cette mesure pourrait avoir certains avantages.

**Le sénateur Dawson :** Nous allons appeler ce projet de loi le « projet de loi anti-secret » car il vise la transparence et qu'il tente de faire la lumière sur certaines pratiques. Nous sommes conscients de la réalité de la concurrence internationale, mais nous sommes aussi conscients de notre engagement. À titre indicatif, il s'agit du projet de loi C-474, et on le surnomme « projet de loi anti-secret » à l'autre endroit.

[Français]

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** J'ai écouté avec attention votre présentation. Je vous félicite.

Ma première question : dans un rapport publié en septembre dernier, le groupe anticorruption qui s'appelle Transparency International a indiqué que les lois interdisant aux sociétés de verser des pots-de-vin à l'étranger pour remporter des contrats ou échapper aux réglementations locales ont entraîné une hausse de poursuites judiciaires. Avec 144 nouvelles affaires en 2001, le nombre total de poursuites engagées par 37 grands pays exportateurs est passé de 564 en 2010 à 708 en 2011.

Pour ce qui est du Canada, seulement trois poursuites ont été engagées pour la dernière année, celle où on a des statistiques, l'année 2011.

Quand le projet de loi S-14 entrera en vigueur, ne croyez-vous pas qu'il sera plus facile pour le Canada d'engager des poursuites contre ceux qui commettent des infractions liées à la corruption d'agents étrangers?



**Mr. Osborne:** Yes, Senator. Absolutely. Because the bill establishes nationality jurisdiction in the act, it will no longer be necessary to prove that the corruption is somehow linked to Canada. Currently, subsection 6(2) of the Criminal Code states that the offence must be committed in Canada.

According to some interpretations, the only requirement is that part of the offence be committed in Canada and that the offence must somehow be connected with Canada. However, that connection must be proven. By establishing nationality jurisdiction, the Crown prosecutor will no longer have to prove that there is a link between the offence, the bribery, and Canada. We simply need to prove the bribery — the fact that payment was made or that the foreign official received some sort of benefit — and that the corporation or individual who committed the offence is Canadian. Lawsuits will be much easier.

**Senator Fortin-Duplessis:** My second question: What is to become section 4 of the new Corruption of Foreign Public Officials Act will create a new offence related to books and records, the bribing of foreign public officials and hiding that bribery.

Why do you think we need to create an offence related to falsifying books and records and bribing public officials given that similar provisions already exist in section 155 of the Canada Business Corporations Act and in sections 360, 380 and 397 of the Criminal Code?

Is it because section 155 and the three sections of the Criminal Code do not go far enough or are not effective enough?

**Mr. Osborne:** The Government of Canada took this position when the OECD was reporting on Canada. The OECD studies mentioned the fact that Canada did not have an offence related to falsifying books and records, so the Canadian government responded by putting these offences in the Criminal Code and so on.

Perhaps that was an adequate response, but the fact that the offence is included in the Corruption of Foreign Public Officials Act makes it clear that falsifying books and records in order to hide corruption is a crime.

I believe that even though those provisions are set out in other laws, Canada is making this principle even clearer.

That is why we are supporting it.

[*English*]

**Senator Wallace:** Mr. Osborne, I was a bit confused about your comments regarding facilitation payments. Senator Smith clarified some of it for me, but I thought from your comments that your concern was one of timing, that the time is not appropriate to implement that change. Now it is my

**M. Osborne :** Oui, madame la sénatrice, absolument. Étant donné que le projet de loi apporte une compétence de nationalité à cette loi, il ne sera dorénavant pas nécessaire de prouver un lien de corruption avec le Canada. Présentement, la loi exige, dans la section 6(2) du Code criminel, que l'infraction soit commise au Canada.

Certaines interprétations veulent que tout ce qui est nécessaire, c'est qu'une partie de l'infraction soit commise au Canada et qu'il y ait un lien réel entre le Canada et l'infraction. Cependant, il faut quand même prouver ce lien. Lorsque nous aurons la compétence de nationalité dans la loi, il ne sera plus nécessaire pour le procureur de la Couronne de prouver un lien entre l'infraction, la corruption et le Canada. Tout ce qu'il faudra faire sera de prouver la corruption, le paiement qui fut versé ou l'avantage donné à l'agent étranger et que la personne morale ou individuelle, qui a commis cette infraction, soit canadienne. Les poursuites seront alors beaucoup plus faciles.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Ma deuxième question : le nouvel article 4 de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers va créer une nouvelle infraction liée aux livres comptables et à la corruption d'agents publics étrangers et la dissimulation de cette corruption.

Selon vous, pourquoi a-t-on jugé nécessaire de créer une infraction liée à la falsification des livres comptables en vue de la corruption d'un agent public étranger puisque des dispositions similaires existent déjà dans la Loi canadienne sur les sociétés par action, soit dans l'article 155 ainsi que les articles 361, 380 et 397 du Code criminel?

Est-ce que ce serait parce que l'article 155 et les trois articles du Code criminel n'allaient pas assez loin ou n'étaient pas assez efficaces?

**M. Osborne :** Le gouvernement canadien a pris cette position lorsque l'OCDE a fait des rapports sur le Canada. Les études qu'a faites l'OCDE ont mentionné le fait qu'on n'avait pas une infraction de falsification de livres comptables et la réponse du gouvernement canadien fut qu'on a toutes ces autres infractions dans le Code criminel, et cetera.

Il se peut que ce soit une bonne réponse, mais le fait que l'infraction est incluse dans la Loi sur la corruption des agents étrangers, effectivement, il devient clair que de falsifier des livres comptables dans le but de cacher la corruption est un crime.

Je crois que même que si nous avons peut-être la même chose dans d'autres lois, cela apporte quand même une clarification importante d'un principe pour le Canada.

C'est pour cette raison que nous l'appuyons.

[*Traduction*]

**Le sénateur Wallace :** M. Osborne, vos commentaires au sujet des paiements de facilitation m'ont laissé quelque peu perplexe. Le sénateur Smith a éclairci certains points pour moi, mais d'après ce que vous avez dit j'avais cru comprendre que vous étiez préoccupé par le choix du moment, que ce n'était pas le bon

understanding that it is really not timing but the substance of how the bill would impact facilitation payments. I sensed as you went on that even when the timing is right you would be advocating for a graduated sentencing approach that would address in some way the magnitude of the facilitation payment. That is what I understood you to say. If any of that is incorrect, I will give you a chance to respond.

You went on to say that a possible way of addressing that would be to have, as you referred to it, guidelines to discourage. The purpose of the bill is certainly to discourage and to make it clear nationally and internationally that in Canada bribery, corruption and facilitation payments are not acceptable, and that has to be done in a very strong and forceful way.

When you speak about guidelines to discourage as a way of addressing the facilitation payments issue, what stronger guideline to discourage could there be than a 14-year sentence? That is pretty strong stuff. It may be over the top in certain circumstances, but is that not where judicial discretion comes in? As Senator Smith points out, it is a maximum sentence. It may well be that, having heard all the facts, a judge exercising discretion may impose no jail time or may give a suspended sentence.

I agree that conditional and absolute sentences would come off the table with this indictable offence. However, other than that is there not the full range of judicial discretion available so that someone who has paid \$20 would not serve many years in prison? That is not what the bill would do, is it?

**Mr. Osborne:** No, it would not force a judge to put someone who had paid a \$20 bribe into jail for 14 years. However, as you put it, it would take conditional and absolute discharges off the table, which are actually very useful tools for enforcers, particularly with individuals who are willing to take responsibility for behaviour that is not at the high end of the scale. It is a useful tool in certain rare cases. We have used it in the competition field. I practise competition law, and there are two or three cases on the books of absolute discharges.

It is an important tool and it bothers me that it will not be available. A \$20 facilitation payment offence would be subject to exactly the same offence-creating regime as would the several-million-dollar bribe to which Griffiths Energy pleaded guilty recently. Exactly the same offence would apply to those two situations under this bill, and that does not seem right somehow. There is a very large range of behaviour that is caught here.

**Senator Wallace:** As a matter of policy, the purpose of the legislation is, in a very strong way, to discourage this type of behaviour, to discourage bribery. Would you not think that leaving the door open within this legislation so that conditional

moment d'appliquer ce changement. Maintenant, j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas du choix du moment, mais du genre d'effet que le projet de loi aurait sur les paiements de facilitation. En vous écoutant, j'ai eu le sentiment que même si le moment était propice, vous seriez en faveur d'une approche graduelle d'application de la peine qui permettrait d'une certaine façon de tenir compte de l'ampleur des paiements de facilitation. C'est ce que j'ai compris de vos propos. Si j'ai mal compris, je vous offre l'occasion de répondre.

Vous avez aussi suggéré de recourir à des lignes directrices dissuasives pour régler le problème. Ce projet de loi vise certainement à dissuader et à indiquer clairement et de la façon la plus énergique possible que, tant ici qu'à l'étranger, les pots-de-vin, la corruption et les paiements de facilitation sont inacceptables au Canada.

Vous parlez de recourir à des lignes directrices dissuasives pour s'attaquer au problème des paiements de facilitation, mais quelles lignes directrices pourraient être plus dissuasives qu'une peine de 14 ans de prison? C'est assez sévère. C'est peut-être trop dans certains cas, mais n'est-ce pas pour cela que le pouvoir judiciaire discrétionnaire existe? Comme le sénateur Smith l'a indiqué, il s'agit de la peine maximale. Il est fort possible que, après avoir entendu tous les faits, un juge utilise son pouvoir discrétionnaire et décide de n'imposer aucune peine de prison, ou d'imposer une condamnation avec sursis.

Je conviens que les peines avec sursis et les absolutions ne seraient plus sur la table dans le cas de cet acte criminel. Mais il n'en reste pas moins toute la gamme des peines possibles associées au pouvoir discrétionnaire, afin qu'une personne qui aurait versé 20 \$ ne passe pas plusieurs années en prison. N'est-ce pas un des objectifs du projet de loi?

**M. Osborne :** Non, le projet de loi n'obligerait pas un juge à imposer une peine de 14 ans de prison à une personne qui aurait versé un pot-de-vin de 20 \$. Par contre, comme vous l'avez indiqué, il éliminerait les peines avec sursis et les absolutions, qui sont en fait très utiles pour ceux qui appliquent la loi, particulièrement dans le cas d'individus qui sont prêts à prendre la responsabilité d'un comportement qui ne serait pas extrême. C'est un outil utile dans certains cas rares. Nous l'avons utilisé dans le domaine de la concurrence. Je pratique le droit de la concurrence, et il existe deux ou trois cas d'absolution.

C'est un outil important, et cela me dérange qu'il ne soit plus disponible. Un paiement de facilitation de 20 \$ serait passible des mêmes peines qu'un pot-de-vin de plusieurs millions de dollars au sujet duquel Griffiths Energy a plaidé coupable récemment. En vertu du projet de loi, ces deux infractions seraient passibles des mêmes peines, et cela semble injuste. Ce sont des comportements très différents qui sont en cause ici.

**Le sénateur Wallace :** Ce projet de loi vise, de façon très énergique, à dissuader ce genre de comportement, à dissuader la corruption. Ne croyez-vous pas que le fait de laisser la porte ouverte aux peines avec sursis et aux absolutions irait

and absolute sentences could be part of the penalty would go against the whole approach and purpose of the bill in a very significant way? Would that not undercut, in the eyes of many, the importance and the significance of the issues this bill seeks to address?

**Mr. Osborne:** With respect, I do not think so. Having a high maximum sentence, whether it is 14 years less a day or 10 years, or whether you somehow explicitly allow discharges to be there, there is nevertheless a very strong statement by a large number there.

When we are talking about real bribery, I am less fussed about it than when we are talking about facilitation payments, which are different from bribes in ways that are subtle but real. The bribe is something where it is more voluntary. It is, "Hey, I would like the contract." "Okay, what would you give me?" "Okay, a contract, a few million dollars, and it is a deal." The facilitation payment is where you are basically being held up for ransom by some low-level functionary who is trying to supplement his or her salary by extorting a few bucks from people who happen to end up at his desk. It is a different kind of situation. It is harder to control. It is easier for developing countries to control the higher-up officials who might be asking for the \$2-million bribes than it is, I would think, for them to control the individual customs agents and individual police officers whose salaries may, frankly, not be enough for them to live on. I think it is a more complex problem, frankly, and it needs to be dealt with in a more nuanced way.

Again, that is why we say the time is not right. We are not saying that we should maintain this exception forever. I regret that we do not have a regime to propose to you that would be a better one, and I apologize. However, at the same time, as you are aware, this bill came on quite quickly, and we moved very quickly to produce a submission on it for you. All we are really saying is that more study is required.

**Senator Wallace:** Thank you for your comments, Mr. Osborne.

**The Chair:** Thank you. I should act as a senator, not a lawyer, but I cannot resist. Are you not creating a conundrum for us internationally that we struggle with inside Canada but have not made exceptions to? You can go into a store and steal, and it can be a minor offence and you are charged with theft, or you can steal millions of dollars, but you still go under the same Criminal Code section, and the difference is summary conviction or indictable.

Something troubles me in the reasoning that you have given me, that facilitation is okay but bribery is not, when you can move what is bribery into facilitation. The joke that goes around

manifestement à l'encontre de l'objet du projet de loi? Est-ce que ça ne minerait pas, aux yeux de bien des gens, l'importance et la signification des questions que ce projet de loi vise à résoudre?

**M. Osborne :** Avec tout le respect que je vous dois, je ne pense pas. Qu'il y ait une peine maximale élevée, qu'il s'agisse de 14 ans moins un jour ou de 10 ans, ou encore qu'on autorise explicitement les absolutions, il n'en reste pas moins que le nombre élevé d'années envoie un message très clair.

Cela me dérange moins lorsqu'il est question de véritable corruption que lorsqu'il s'agit de paiements de facilitation qui sont, d'une façon subtile mais réelle, différents de la corruption. La corruption a un aspect plus volontaire. C'est comme dire « Hé, je voudrais le contrat. » « D'accord, combien m'offrez-vous? » « Disons quelques millions de dollars, et l'affaire est conclue. » Le paiement de facilitation, c'est lorsqu'on est en quelque sorte retenu en otage par un quelconque fonctionnaire de bas niveau qui tente d'arrondir ses fins de mois en extorquant quelques dollars à ceux qui se présentent à son comptoir. La situation n'est pas la même. C'est plus difficile à contrôler. Il est plus facile pour les pays en développement de contrôler des officiels de plus haut niveau qui pourraient exiger un pot-de-vin de deux millions de dollars que ça ne l'est de contrôler les douaniers et les policiers dont les salaires, franchement, ne leur permettent pas de vivre convenablement. Je crois que le problème est plus complexe et, honnêtement, qu'il faut l'aborder de façon plus nuancée.

C'est pourquoi, je le répète, nous croyons que le moment n'est pas approprié. Nous n'affirmons pas qu'il faudrait conserver cette exception à jamais. Je regrette que nous n'ayons pas un meilleur système à vous proposer, et je m'en excuse. Toutefois, comme vous le savez, ce projet de loi a été présenté assez rapidement, et nous avons dû agir très vite pour vous présenter un mémoire à ce sujet. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut étudier la question plus à fond.

**Le sénateur Wallace :** Merci de vos commentaires, M. Osborne.

**La présidente :** Merci. Je devrais agir en tant que sénatrice, et non en tant qu'avocate, mais je ne peux résister. N'êtes-vous pas en train de créer une sorte de dilemme pour nous sur le plan international qui nous pose problème ici, mais au sujet duquel vous n'avez pas prévu d'exception? Si on entre dans un magasin et qu'on y vole quelque chose, cela peut être un délit mineur et on vous accuse de vol. Ou encore, vous pouvez voler des millions de dollars, mais vous êtes quand même soumis au même article du Code criminel, et la différence est une déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou une mise en accusation.

Voilà ce qui me dérange dans votre raisonnement. Vous dites que le paiement de facilitation ne pose pas de problème, mais que la corruption si, et vous pouvez transformer la corruption en

is that you call it commission and I call it bribery. You call it facilitation, and I call it commission. You can put all sorts of labels on things.

We want to clean up societies. If they have problems and the wages for the police are not enough, we should be part of the work with the police. We should not say you are at a lower level and you cannot afford to live, so bribery is okay and we will be part of it, because then where do you draw the line? The line will keep going and going.

If you are delivering food to Somalia and you know children on the other end are dying, you want to do what you can to get it there, and that kind of facilitation is an exception, but I keep wondering whether we would charge somebody under that. If one is talking about ease of business, to give \$20 to that person, then you will see the pattern is that everyone is doing it because it is only \$20 and you pass it on and say, "By the way, if you want to get your phone hooked up, you have to pay \$20." Are we not then part of that whole process that we are trying to break down, and should the Canadian government not be put under the gun to do other things to help overcome the issues of poverty and necessity and not saying, "Well, some bribes are okay because we call them facilitation?"

**Mr. Osborne:** I am not sure we would ever want to go so far as to say that they are okay. What we would do is say they are not punishable as a criminal offence in Canada, which is a little bit different.

The funny thing about how this regime works, if you think about it, is that it is attacking corruption in other countries by creating an offence in Canada. On the face of it, it is paradoxical because, in theory, it would be preferable that those other countries would have robust judicial systems and robust governance and would, in fact, themselves criminalize corruption properly, as we do domestically here in Canada. If someone bribes someone in Canada, they will ultimately be held to account and go to jail because we have a good, robust system. These paradoxes create problems when one talks about facilitation payments. The interesting part of this paradox is that we make Canadian businesses become the agents of enforcing this prohibition. I am not objecting to it. That is a good thing. It also helps those businesses, because if someone hits them up for a bribe, they can say, "Look, I am sorry; I cannot pay it. If I do pay it, I will go to jail in Canada."

It is a little bit harder for someone at the border trying to get out, trying to get the exit visa, and being asked for a few dollars to make that same argument. "Look, I cannot do it; I will be put into jail in Canada." One person told me that in some of these countries, if you are asked for the money to get the exit visa and you say, "Well, I would like a receipt for that, please," the response may well be a gun to the head. These are situations that are not nice, polite Canadian customs officers. These are nasty

facilitation. Ce que vous considérez une commission, je considère cela de la corruption. Ce qui est de la facilitation à vos yeux est une commission aux miens. On peut accoler toutes sortes de noms aux choses.

Nous voulons faire le ménage dans les sociétés. Si elles ont des problèmes et que les salaires des policiers ne sont pas suffisants, nous devrions travailler avec la police. Nous ne devrions pas dire « Vous êtes au bas de l'échelle et vous avez de la difficulté à joindre les deux bouts, alors les pots-de-vin ne posent pas de problème, nous allons participer », car alors où faudrait-il fixer la limite? Cette limite ne cessera d'être repoussée.

Si vous livrez de la nourriture en Somalie et que vous savez que des enfants y meurent, vous voulez faire ce qu'il faut pour acheminer cette nourriture, et ce genre de facilitation constitue une exception, mais je me demande quand même si nous devrions porter des accusations dans ce cas. Si quelqu'un parle de faciliter les choses, de verser 20 \$ à une personne, alors tout le monde le fera parce qu'il ne s'agit que de 20 \$ et vous direz « En passant, si vous voulez qu'on branche votre téléphone, vous devez verser 20 \$. » Est-ce qu'on ne participe pas alors à tout ce processus qu'on cherche à éliminer, et est-ce qu'il ne faudrait pas contraindre le gouvernement canadien à poser d'autres gestes afin d'éliminer les problèmes de pauvreté sans pour autant dire que certains pots-de-vin ne posent pas de problème car on peut les qualifier de paiements de facilitation?

**M. Osborne :** Je doute que nous voulions en arriver un jour à dire que ce n'est pas mal. Nous dirions plutôt que ce n'est pas considéré comme une infraction criminelle au Canada, ce qui est un peu différent.

Ce qui est curieux dans la façon de fonctionner de ce régime, quand on y pense, c'est qu'on s'attaque à la corruption dans d'autres pays en créant une infraction au Canada. À première vue, c'est paradoxal, car, en théorie, il serait préférable que les autres pays aient un bon système judiciaire et une bonne gouvernance et, en fait, qu'ils criminalisent eux-mêmes la corruption comme il se doit, comme nous le faisons ici au Canada. Si une personne verse un pot-de-vin au Canada, elle finira par devoir répondre de cet acte et ira en prison parce que nous avons un bon système. Ces paradoxes posent problème lorsqu'on parle de paiements de facilitation. Le côté intéressant de ce paradoxe est que nous demandons à des entreprises canadiennes de faire respecter cette interdiction. Je ne m'y oppose pas. C'est une bonne chose. Cela aide aussi ces entreprises, car, si quelqu'un leur offre un pot-de-vin, elles peuvent toujours répondre « Malheureusement nous ne pouvons pas le faire, car, si nous le faisons, nous risquons l'emprisonnement au Canada. »

C'est un peu plus difficile d'invoquer cet argument pour une personne qui se trouve à la frontière et qui tente de sortir du pays, d'obtenir un visa de sortie, et à qui on demande quelques dollars. Il lui est difficile de dire qu'elle ne peut pas le faire parce qu'elle va se retrouver en prison au Canada. Une personne m'a dit que, dans certains de ces pays, si on vous demande de l'argent pour un visa de sortie et que vous demandez un reçu, vous risquez de vous retrouver avec un fusil sur la tempe. Nous n'avons pas affaire ici

situations in some cases. We are not saying it is right. It is wrong. It is very wrong. However, is it wrong for someone caught up in that situation to get out of it by handing over \$20? I have trouble seeing that as being on the same scale of wrongs as someone who pays a \$2-million bribe to get a contract in Chad. It is a different situation.

**The Chair:** I could go on. There is the defence of necessity if you are at the exit and the gun may be to your head. We are back to criminal law and standards that we are trying to adhere to.

**Mr. Osborne:** I agree.

**The Chair:** I have many more questions, but Senator De Bané has been waiting very patiently. I do not want to intrude on his time.

[*Translation*]

**Senator De Bané:** Mr. Osborne, after having experienced something similar, companies such as PCL in Alberta and Lépine in Montreal have said that they will never again do business in certain countries. Transparency International has said that corruption is widespread in many countries.

I am trying to imagine what a Canadian lawyer, a member of the bar, who wants to interpret the legislation correctly, would say to a client who wants to bid on a large contract in a given country and who is legally required to hire a local representative. The client has been to the country and has found a well-known agent who can connect with the person awarding the contract. Because the agent is so well-known, he can ask for a kickback. What will he do? No one knows.

What would a good lawyer, a member of the Canadian Bar Association, say to his client in this real-life example?

In light of this this problem, which causes so much turmoil, I also think about other laws that would, say, protect marijuana use in Canada, where hardly anyone is arrested because it is impossible to do so.

I agree with you on the question of facilitation payments. However, in terms of large contracts, what would a conscientious lawyer say to his client?

[*English*]

I must have a representative in a country. It is mandatory according to the law, and of course that guy is asking me for 1 per cent, 2 per cent or 3 per cent to be my agent. Should I pay him or not?

aux gentils douaniers canadiens, toujours polis. Ces histoires tournent parfois mal. Nous ne disons pas que c'est acceptable. Ça ne l'est pas. C'est très mal. Toutefois, est-ce mal qu'une personne qui se retrouve dans cette situation verse 20 \$ pour se sortir du pétrin? J'ai de la difficulté à considérer que c'est du même ordre qu'une personne qui verse un pot-de-vin de 2 millions de dollars pour obtenir un contrat au Tchad. C'est une situation différente.

**La présidente :** Je pourrais renchéir et dire que vous pouvez toujours plaider la défense de nécessité si vous vous apprêtez à sortir du pays et que vous avez un fusil collé sur la tempe. Nous en revenons au droit criminel et aux critères auxquels nous essayons d'adhérer.

**M. Osborne :** Je suis d'accord.

**La présidente :** J'ai de nombreuses autres questions, mais le sénateur De Bané a attendu très patiemment. Je ne veux pas empiéter sur son temps de parole.

[*Français*]

**Le sénateur De Bané :** Monsieur Osborne, des compagnies comme PCL de l'Alberta ou Lépine de Montréal, après avoir expérimenté une telle situation, ont dit qu'elles ne retourneront jamais plus dans un tel ou tel pays, et cetara. Vous savez que d'après Transparency International, dans de nombreux pays la corruption est généralisée.

J'essaie d'imaginer ce qu'un avocat canadien, membre du Barreau, qui veut bien interpréter la loi telle qu'elle sera votée, dira à un client qui lui dit qu'il veut soumissionner sur un contrat très important dans tel pays et que, en vertu de la loi, il doit retenir les services d'un mandataire local. La personne a été dans ce pays, il a identifié un mandataire très important, qui peut établir le lien avec la personne qui donne le contrat. Étant donné que ce mandataire est si important, il demande, pour lui, une certaine somme d'argent. Que va-t-il en faire? Nul ne sait.

Qu'est-ce qu'un bon avocat, membre du Barreau canadien, dira à ce client dans cet exemple qui se produit dans la vie réelle?

Devant ce problème, qui cause énormément de dommage, je pense en même temps à d'autres lois qui, par exemple, défendent la consommation de la marijuana au Canada, évidemment, où presque personne n'est arrêté car c'est impossible de le faire.

Sur la question des pourboires, je suis d'accord avec vous. Toutefois dans le cas de gros contrats, qu'est-ce que l'avocat consciencieux dira à son client?

[*Traduction*]

Je dois avoir un représentant dans un pays. La loi m'y oblige et, bien entendu, le type me demande 1, 2 ou 3 p. 100 pour être mon mandataire. Devrais-je, oui ou non, le payer?

[Translation]

**Mr. Osborne:** Under the current law, if the foreign country's legislation allows or requires payment, there is no issue. If, for example, a foreign country's laws require hiring a representative, then having a representative poses no problem. And, in theory, the fact that the representative wishes to be compensated does not pose a problem either. It becomes a problem if the representative seems to be asking for 10 per cent, for example, because some goes to this minister and some goes to that minister or deputy commissioner. In that case, it is illegal to try and skirt the law by making a bribe via a representative.

As you said, this is a real-life example. This is a problem that businesses are facing on a daily basis. How far should an investigation go? In criminal law, there is this idea that an investigation should be carried out as soon as suspicions are grounded; otherwise, there is a chance of being guilty of not having investigated a case of probable corruption. In such a case, the contract would have to be turned down.

[English]

**Senator D. Smith:** I know you are in private practice and you referred to competition law. I do not know if you do export and import stuff. I am not asking for names or companies or anything like that, but are you personally aware of situations that have occurred with Canadians where something like this would really result in justice occurring? You keep referring to a \$20 bill. Well, at what point does it kick in? Is it a \$50, a \$100, a \$500 bill? Have you experienced or heard of situations where the end result would be injustice, rather than helping to see a culture of honesty and decency and normal practice occur?

**Mr. Osborne:** I have heard from clients whom I cannot name, obviously.

**Senator D. Smith:** No one is asking you to name anybody.

**Mr. Osborne:** I have heard of cases where employees have been asked for money to leave a country. I have also been told of cases in certain countries where it is simply known that if you want to make a report to the police you must pay money, so the answer is yes.

**Senator D. Smith:** You would still favour some things being done, but not the full monty here?

**Mr. Osborne:** That is a good way of putting it, senator.

**Senator D. Smith:** Okay.

**The Chair:** To follow up on that, I do not think this committee, nor you, Mr. Osborne, would want to leave the impression that everyone in another country is ready to be bribed and asked for facilitation. Businesses can deal in other countries. My concern is that I worked in countries where one immigration officer is not asking for the \$20; the other one is. Their comment is if you are

[Français]

**M. Osborne :** Dans la loi actuelle, lorsque le paiement est permis ou exigé par le droit de l'État étranger, tout va bien. Si, par exemple, la loi du pays étranger oblige qu'on ait un mandataire, le fait d'avoir un mandataire ne pose pas problème. Le fait que le mandataire veuille être récompensé, en théorie, ne pose pas problème non plus. Le problème survient si on soupçonne que ce mandataire demande, par exemple, 10 p. 100 parce que, bien sûr, il faut donner un certain pourcentage à un ministre quelconque et un autre montant à un autre ministre ou un sous-commissaire. Il serait alors défendu de tenter de contourner la loi en effectuant un paiement par l'intermédiaire d'un mandataire.

Comme vous l'avez indiqué, c'est un exemple de la vie réelle. C'est un problème auquel doivent faire face les entreprises sur une base quotidienne. Il faut voir à quel point on devrait enquêter. En droit criminel, il existe cette idée qu'à partir d'un certain moment où on a des soupçons qui deviennent réels, il faut mener une enquête, sinon on risque d'être trouvé coupable de ne pas l'avoir fait dans le cas où on savait qu'il y avait probablement corruption. Dans un tel cas, il faudrait refuser le contrat.

[Traduction]

**Le sénateur D. Smith :** Je sais que vous avez un cabinet privé et vous avez mentionné le droit de la concurrence. Je ne sais pas si vous vous occupez d'import-export. Je ne demande pas que vous nommiez des personnes ou des entreprises ou rien de la sorte, mais avez-vous personnellement connaissance de cas de Canadiens qui auraient des démêlés avec la justice en pareille situation? Vous parlez sans cesse d'un billet de 20 \$. Eh bien, à partir de quelle somme la justice intervient-elle? Est-ce pour un billet de 50 \$, de 100 \$, de 500 \$? Avez-vous vu des cas ou avez-vous entendu parler de cas où l'on créerait une injustice plutôt que de favoriser une culture d'honnêteté et de décence et des pratiques normales?

**M. Osborne :** J'ai entendu des clients en parler. Je ne peux pas les nommer, pour des raisons évidentes.

**Le sénateur Smith :** Personne ne vous demande de nommer qui que ce soit.

**M. Osborne :** J'ai entendu parler de cas où on a demandé de l'argent à des employés pour qu'ils puissent quitter le pays. J'ai entendu parler de certains pays où il est entendu que, pour pouvoir signaler un incident à la police, vous devez déboursier de l'argent. La réponse est donc « oui ».

**Le sénateur Smith :** Vous préféreriez donc que des mesures soient prises, mais sans qu'on déploie le grand jeu, n'est-ce pas?

**M. Osborne :** C'est une bonne façon de le dire, sénateur.

**Le sénateur D. Smith :** D'accord.

**La présidente :** Je tiens à ajouter que ni le comité ni vous, M. Osborne, ne voudriez donner l'impression que tout le monde à l'étranger accepte des pots-de-vin et des paiements de facilitation. Les entreprises peuvent traiter dans les autres pays. Ce qui me préoccupe, c'est que j'ai travaillé dans des pays où certains agents de l'immigration ne demandent pas les 20 \$ et d'autres les

going to allow facilitation payments, you are not supporting me. You are not building the culture, as Senator Smith says. I hope I am not hearing you say that facilitation is a good thing. We are trying to eradicate facilitation, but we know it is going on, and how do we get to that point of zero tolerance?

**Mr. Osborne:** We share the same goal, senator.

**The Chair:** Thank you.

**Mr. Osborne:** I have travelled a fair bit. I have yet to be asked for a facilitation payment, luckily, but I am aware that it exists. I honestly do not know what I would do if I were in a country where I did not know the language, I was tired, wanted to get home to my family and was scared. I do not know what I would do, to be honest. I do not know that any of us knows what we would do in that circumstance. It is not right; it is wrong. However, it happens, and the question is how we ultimately eradicate it and what the best way to do that is.

**The Chair:** Are you agreeing with the approach the OECD is taking?

**Mr. Osborne:** As I understand it, the current approach is to recommend countries study it. They also have guidance for enterprises to assist them in refusing to pay these payments. In other words, it is a slightly softer approach than the approach in this bill. I would tend to favour the eventual criminalization of it in Canada. Again, it is a question of the time not being right, and subject to what I said before about the range of penalties being broader for the lesser offences.

**The Chair:** There are two approaches. One was that the government could have said no, we will not touch it in the bill. We will continue to work on it until the time is right and we have some consensus amongst our colleagues. However, we have been faulted that legislation takes a long time to get to fruition. Therefore, it seemed to me the compromise is put here — and I hope we get a chance to talk to the officials again tomorrow — that it will not be enacted until the government enacts it. That gives the government time to continue to negotiate, review, study, do everything to see where the competitors, the United States, the Australians are.

**Mr. Osborne:** I take your point, senator. It has some attractions. It creates flexibility, but it effectively represents Parliament giving the decision to the Governor-in-Council about an important piece of Canadian law.

As a bit of a purist in these things, I tend to be of the view that Parliament should pass the law when it is seen to be time to have that law, and the law should come into force more or less right

demandent. Ils considèrent qu'en permettant les paiements de facilitation, on ne les aide pas. On ne contribue pas à la culture, comme dit le sénateur Smith. J'ose croire que vous ne dites pas que la facilitation est une bonne chose. Nous tentons de l'éradiquer, mais nous savons qu'elle se pratique. Comment en arrivons-nous à la tolérance zéro?

**M. Osborne :** Nous avons le même objectif, madame la sénatrice.

**La présidente :** Merci.

**M. Osborne :** J'ai pas mal voyagé. On ne m'a pas encore demandé de paiement de facilitation, heureusement, mais je sais que cela existe. Honnêtement, je ne sais pas ce que je ferais si j'étais dans un pays dont je ne connais pas la langue, que j'étais fatigué, que je voulais rentrer chez moi et que j'avais peur. Pour être franc, je ne sais pas ce que je ferais. Je ne sais pas si quiconque ici sait ce qu'il ferait en pareilles circonstances. Ce n'est pas bien; c'est mal. Toutefois, cela arrive, et la question est de savoir comment nous pouvons arriver à l'éradiquer et quelle est la meilleure façon de le faire.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord quant à l'approche adoptée par l'OCDE?

**M. Osborne :** D'après ce que je comprends, l'approche actuelle consiste à recommander aux pays d'étudier la question. L'OCDE donne aussi des conseils aux entreprises pour les aider à refuser de verser ces paiements. En d'autres termes, c'est une approche un peu plus modérée que l'approche proposée dans ce projet de loi. J'aurais tendance à privilégier leur éventuelle criminalisation au Canada. Encore une fois, c'est le moment qui n'est pas propice et cela dépend de ce que j'ai déjà dit à propos de l'échelle des peines plus grande pour les infractions moins graves.

**La présidente :** Il y avait deux façons de procéder. Une était que le gouvernement dise « non, nous n'aborderons pas cela dans le projet de loi ». Nous continuerons d'y travailler jusqu'au moment opportun et jusqu'à ce qu'il y ait un certain consensus parmi nos collègues. Toutefois, on nous a reproché que les lois prenaient trop de temps à être promulguée. Par conséquent, il me semble que nous avons un compromis ici — et j'espère que nous pourrions nous entretenir de nouveau avec les responsables demain — le compromis étant que c'est le gouvernement qui décidera du moment où la loi sera promulguée. Cela donne au gouvernement le temps de poursuivre les pourparlers, les examens, les études, et cetera pour voir où en sont les concurrents, les États-Unis, les Australiens.

**M. Osborne :** J'en prends note, madame la sénatrice. Il y a de bons côtés à cela. Cela permet une certaine souplesse, mais, concrètement, cela revient pour le Parlement à laisser le gouverneur en conseil décider d'un élément important du droit canadien.

Étant un peu puriste en la matière, j'ai tendance à être d'avis que le Parlement devrait adopter cette mesure législative lorsqu'il jugera que le moment est venu d'avoir cette loi et que cette loi

away. I recognize that in the real world that may not be an achievable goal; nevertheless, that would be the preferred way of doing it.

One problem with something like that is what if, as a result of all these studies and discussions with our trading partners and so forth, we realize that we actually need to tweak it? Then we are into another process, another bill, and we are back here before you again anyway. I am not sure that that, in the end, will actually help.

**The Chair:** Thank you. I certainly do not know this law, but on extraterritoriality, I read proposed section 5(1)(b) where it talks about a permanent resident, as defined in section 2(1) of the Immigration and Refugee Protection Act, who, after the commission of an act or an omission, is present in Canada. My understanding of that last phrase “is present in Canada” is that we cannot reach into another country to lay charges. We have been moving towards extraterritoriality for some time. In my purist days, when I was in law school, we did not do that at all. Now we are, and we are into something new internationally. I took that to mean that we are only going to lay a charge against a permanent resident after the commission of an act or an offence, and I would take that as meaning anywhere, who is present in Canada, because that is when we can get our hands on it, in layman’s language. Could you give me the law? I am not clear on that.

**Mr. Osborne:** The law in this area is in a bit of ferment, and the implications of *Libman* are still being worked out by our courts. In the area that I do a lot of my work in, competition law, it is still an open question.

Section 5 is a deeming provision. It deems something that was done over there to have been effectively done in Canada. It gets around the problem of subsection 6(2) of the Criminal Code by deeming it into Canada.

If you are a Canadian citizen and you are abroad and you bribe somebody, it is right away deemed to have been in Canada. However, if you are a permanent resident and you are abroad and you bribe someone, it is not yet deemed to be in Canada. It is still in that country, and it only becomes deemed to be in Canada once you come back to Canada, cross the border or enter Canada at a port of entry. That is why I described it as a kind of inchoate or floating offence, because its territoriality suddenly becomes fixed in Canada upon the permanent resident’s returning.

The same concern you voiced would apply to the citizen. Many Canadian citizens work and live abroad. We cannot serve them with criminal process abroad, and that is well established. Yet, this bill, correctly in my view, would deem their offence to have been committed in Canada. As a practical matter, we cannot charge them unless and until they come back to Canada. That is

devrait entrer en vigueur tout de suite, ou presque. Je reconnais que, dans la réalité, ce n’est peut-être pas faisable, mais ce serait néanmoins la voie que je privilégierais.

Le problème, dans un cas comme celui-ci, est de savoir ce qui arriverait si, aux termes de toutes les études et discussions avec nos partenaires commerciaux et ainsi de suite, nous nous rendions compte que nous devons modifier légèrement la loi? Nous entamerions alors un autre processus, il y aurait un autre projet de loi et nous reviendrions ici. Je ne suis pas certain qu’en fin de compte ce serait vraiment utile.

**La présidente :** Merci. Je ne connais pas à fond cette mesure législative, mais, au sujet de l’extraterritorialité, j’ai lu l’alinéa 5(1)(b) qui est proposé et dans lequel il est question d’un résident permanent, tel que défini au paragraphe 2(1) de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés, qui, après la commission d’un acte ou une omission, se trouve au Canada. Ce que je comprends de l’expression « se trouve au Canada », c’est que nous ne pouvons pas aller dans un autre pays pour porter une accusation. Nous tendons vers l’extraterritorialité depuis un certain temps. À l’époque où j’étais puriste, à la faculté de droit, cela ne se faisait jamais. Maintenant, nous le faisons et nous sommes dans une situation nouvelle sur le plan international. J’ai pensé que cela voulait dire que nous allons inculper un résident permanent, après la commission d’un acte ou d’une infraction, où que ce soit, une fois seulement qu’il sera au Canada parce que nous pourrions alors lui mettre la main au collet, pour dire les choses simplement. Pourriez-vous me dire ce qu’il en est dans la mesure législative? Ce n’est pas clair pour moi.

**M. Osborne :** Le droit dans ce domaine n’est pas tout à fait établi et nos tribunaux étudient encore les implications de l’arrêt *Libman*. Dans le domaine où j’exerce beaucoup, le droit de la concurrence, la question demeure ouverte.

L’article 5 est une disposition déterminative. Elle présume qu’un acte commis ailleurs a été commis au Canada. Ce faisant, elle contourne le problème du paragraphe 6(2) du Code criminel.

Si vous êtes citoyen canadien, que vous êtes à l’étranger et que vous versez un pot-de-vin, il est automatiquement présumé que vous l’avez fait au Canada. Toutefois, si vous êtes résident permanent, que vous êtes à l’étranger et que vous versez un pot-de-vin, il n’est pas présumé que vous l’avez fait au Canada, mais dans ce pays, et il n’est présumé que vous l’avez fait au Canada qu’une fois que vous êtes de retour au Canada, que vous avez traversé la frontière ou que vous êtes entré au Canada par un point d’entrée. C’est la raison pour laquelle j’ai parlé d’une sorte d’infraction inchoative ou flottante du fait que sa territorialité est établie au Canada dès le retour du résident permanent.

La préoccupation que vous avez exprimée s’appliquerait aussi au citoyen. Un grand nombre de citoyens canadiens travaillent et vivent à l’étranger. Nous ne pouvons pas appliquer notre régime criminel à l’étranger et cela est bien établi. Or, ce projet de loi, à juste titre, à mon avis, présumerait que l’infraction a été commise au Canada. Dans la pratique, nous ne pourrions pas les inculper



why the paradox we have identified is not necessarily something that need preoccupy you for a great deal of time. It is the kind of thing that, as a lawyer, I enjoy noticing, and I hope you will forgive my having brought it to your attention.

**The Chair:** No, I thank you, because it is an evolving field, and Canadians should be aware of the difference. If it is an offence committed in Mexico, it was in Mexico, but we have moved beyond that. I think we need to catch up with the understanding of how law internationally is developing, including the fact that technology is evolving and the offences involved with that.

**Mr. Osborne:** The territoriality of offences and other things will be one of the big concerns going forward in law. It will be an issue for the future, yes.

**The Chair:** Thank you.

[Translation]

**Senator Robichaud:** You are saying that the bill we are currently studying goes beyond what the OECD convention requires in terms of facilitation payments?

**Mr. Osborne:** Yes, because remarks being made at this time reflect the fact that the convention does not apply to facilitation payments.

**Senator Robichaud:** But you said that it would be relatively difficult for you to draw up an amendment to address that issue, because I believe the committee will proceed to clause-by-clause consideration of the bill tomorrow.

[English]

**The Chair:** Subject to the wishes of the committee.

[Translation]

**Senator Robichaud:** If it does not happen tomorrow, it will happen soon enough. Next, the bill will be studied at third reading in the Senate and then it will return to the House of Commons.

Will you be proposing an amendment that addresses the issue and submitting it to the department? Because the minister has said that he is open to considering amendments that would benefit the bill.

**Mr. Osborne:** I believe that is something I could discuss with the Anti-Corruption Team. I would like to point out that the law already contains a definition that is addressing some of the problems, but at least it attempts to make a distinction between bribes and small payments. This definition can be found in sections 3, 4, and 5 of the current Corruption of Foreign Public Officials Act.

tant qu'ils ne seront pas revenus au Canada, le cas échéant. C'est pourquoi le paradoxe que nous avons relevé ne devrait pas nécessairement vous préoccuper outre mesure. C'est le genre de chose que l'avocat que je suis aime bien relever et j'espère que vous me pardonneriez de l'avoir portée à votre attention.

**La présidente :** Je vous remercie plutôt, car c'est un domaine en évolution et les Canadiens devraient être conscients de la différence. Si l'infraction est commise au Mexique, elle a été commise au Mexique, mais nous allons maintenant plus loin. Je pense que nous devons mettre à jour nos connaissances de l'évolution du droit sur le plan international, d'autant plus que la criminalité a changé au fil des progrès technologiques.

**M. Osborne :** La territorialité des infractions et certains autres points comptent parmi les grandes questions de droit qui devront être réglées. Ce sont sans contredit des questions sur lesquelles nous devons nous pencher.

**La présidente :** Merci.

[Français]

**Le sénateur Robichaud :** Vous dites que le projet de loi que nous étudions actuellement va plus loin que ce que la convention exige de l'OCDE quant aux petits paiements de facilitation?

**M. Osborne :** Effectivement. Parce que selon l'interprétation des commentaires actuels, la convention ne s'applique pas aux petits paiements de facilitation.

**Le sénateur Robichaud :** Mais vous avez dit qu'il serait assez difficile pour vous de formuler un amendement qui traiterai de cette question. Parce que je crois que le comité va procéder à l'étude article par article demain.

[Traduction]

**La présidente :** Si le comité le souhaite.

[Français]

**Le sénateur Robichaud :** Si ce n'est pas demain, l'étude article par article se fera assez tôt. Par la suite, le projet de loi sera étudié à l'étape de la troisième lecture au Sénat et retournera ensuite à la Chambre des communes.

Est-ce que vous allez faire une proposition d'amendement, traiter de la question et la soumettre au ministère? Parce que le ministre nous a bien dit qu'il était ouvert à prendre en considération les amendements qui bénéficieraient au projet de loi.

**M. Osborne :** Je crois que c'est quelque chose que je pourrais discuter avec l'équipe anticorruption. Permettez-moi d'observer que la loi contient déjà une définition qui rencontre des problèmes mais qui, au moins, tente de faire la distinction entre la corruption et les petits paiements. Cette définition se trouve aux sections 3, 4 et 5 de la loi actuelle sur la corruption d'agents publics étrangers.

If you look at this definition, you will see that payment exceptions are made for the issuance of a permit or other document that qualifies a person to do business, for example.

Exceptions are also made for payment related to the issuance or processing of official documents — such as visas and work permits — or provision of public services or as-required services such as police protection. An important clarification of this definition is set out in subsection 5, and I quote:

For greater certainty, an “act of a routine nature” does not include a decision to award new business or to continue business with a particular party.

So, in a situation where a company wants to enter into a contract with a country that refers to it as a “facilitation payment” when, in reality, it is a \$2 million bribe, it is clear that with the law, as it is currently written, the exception for facilitation payments would not apply. It would be a crime, period.

I am not saying that the exception is perfect; I would say that it is adequate. There are options to consider. One option would be keeping the exception so it would not be considered a crime. Or, in the case of a facilitation payment, it could be determined if it is a summary offence and therefore warrants a lesser sentence. Or, it could be considered a crime unless the company somehow reports it, in its annual report or in a report to government for statistical purposes, for example. There are options.

**Senator Robichaud:** But it is still complicated.

**Mr. Osborne:** It is complicated.

[English]

**The Chair:** Ms. Thomson and Mr. Osborne, thank you for sharing with us some perspectives on the evolving law in this area and the concerns that you have raised. If you do wish to reflect on this and provide any further information in any form, please do so to the clerk. We will be deliberating on this bill. It is complex. It is a simple bill in paragraphs, but it is a complex issue. I think it raises a lot of issues about what signals Canada wants to send as a country. We started in 1998 with this legislation. We sent some strong signals, whether we are doing it correctly or not, and it will be for this committee to determine whether the government has chosen the right mechanism to proceed to answer the criticisms of OECD. Thank you for coming. I think this has made us be much more reflective on many of the details and the applications of the criminal law.

Honourable senators, we will take a short break, and then we will meet in camera.

(The committee continued in camera.)

Et si vous regardez cette définition, vous verrez que l'exception pour les petits paiements s'applique, par exemple à des paiements pour la délivrance d'un permis ou d'un autre document qui habilite la personne à exécuter une activité commerciale.

La délivrance ou l'obtention d'un document officiel tel un visa ou un permis de travail, fourniture de services publics, fourniture d'un service occasionnel tel que la protection policière. Et il y a une qualification importante à cette définition dans la sous-section 5, et je cite :

Il est entendu que l'expression « acte de nature courante » ne vise ni une décision d'octroyer de nouvelles affaires ou de reconduire des affaires avec la même partie.

Donc, dans une situation où on veut conclure un contrat avec un pays qu'on appellera un paiement de facilitation alors qu'en fait, il s'agit d'un pot-de-vin de deux millions de dollars. Il est clair que la loi telle que rédigée actuellement, que l'exception pour les paiements de facilitation ne s'appliquera pas. Ce sera un crime, point final.

Je ne dis pas que l'exception est parfaite en tant que telle, je dis qu'elle est adéquate. Si on considère les options, on pourrait conserver l'exception, donc ce ne serait pas considéré comme un crime. S'il s'agit d'un paiement de facilitation, on pourrait déterminer qu'il s'agit d'une infraction sommaire, il y a donc une peine moins sévère qui s'appliquera. On pourrait dire que c'est un crime, à moins que la compagnie fasse un reportage quelconque dans son rapport annuel ou un reportage au gouvernement pour fins de statistiques. Il y a des options.

**Le sénateur Robichaud :** Cela reste compliqué.

**M. Osborne :** C'est compliqué.

[Traduction]

**La présidente :** Madame Thomson et monsieur Osborne, je vous remercie de nous avoir fait part de certains points de vue sur l'évolution du droit dans ce domaine et pour les questions que vous avez soulevées. Si vous souhaitez y repenser et fournir un complément d'information, sous quelque forme que ce soit, veuillez le faire auprès du greffier. Nous allons délibérer de ce projet de loi. Il est complexe. Il contient peu de paragraphes, mais il traite d'une question complexe. Je pense qu'il soulève maintes questions sur ce que le Canada veut envoyer comme messages. Nous parlons d'une loi qui remonte à 1998. Nous avons envoyé quelques messages clairs, que nous le faisons correctement ou non, et il appartiendra au comité de déterminer si le gouvernement a choisi le bon moyen pour donner suite aux critiques de l'OCDE. Merci d'être venus. Je pense que vos interventions nous feront réfléchir davantage à de nombreux détails et aux nombreuses applications du droit criminel.

Honorables sénateurs, nous prendrons une courte pause, puis, nous nous réunirons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, Thursday, March 7, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, to which was referred Bill S-14, An Act to amend the corruption of Foreign Public Officials Act, met this day at 10:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to study economic and political developments in the Republic of Turkey, their regional and global influences, the implications for Canadian interests and opportunities, and other related matters.

**Senator A. Raynell Andreychuk** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, today the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is continuing its examination of economic and political developments in the Republic of Turkey, their regional and global influences, the implications for Canadian interests and opportunities, and other related matters.

We are very pleased this morning to have appearing by video conference from Regina, Saskatchewan, Mr. Murad Al-Katib, the President and Chief Executive Officer of Alliance Grain Traders. I live in Regina and I see Mr. Al-Katib's work. I hear about him from government, business and community officials. I am pleased that he is here for two reasons. First, he can tell us a lot about starting a small business and growing it internationally from Regina, Saskatchewan. I am very proud that he can tell us something about working in Turkey as someone whose family settled in Canada but maintained their understanding and roots of their former country.

Mr. Al-Katib, I am very pleased that you are here. Welcome to the committee. I know that there will be many questions for you after your presentation. We hope to benefit from your advice before we visit Turkey. Perhaps you can highlight some of the issues that we should deal with when we are there.

**Murad Al-Katib, President and CEO, Alliance Grain Traders:** Thank you very much, Senator Andreychuk. I am delighted to speak to you about Turkey. I will begin by giving you some background on myself, my company and my perspective on trade and business with Turkey. I will direct my comments and perspectives to the economic advantages and opportunities Turkey can provide to Canadian companies and the Canadian economy as a whole as it seems others who have appeared before the committee have more than adequately discussed the geopolitical and strategic importance of Turkey and the country's relations with Canada and the world.

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, auquel a été renvoyé le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30 afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi, et pour procéder à l'étude sur l'évolution de la situation économique et politique en Turquie, ainsi que l'influence qu'exerce ce pays sur l'échiquier régional et mondial, les implications sur les intérêts et les perspectives du Canada et d'autres questions connexes.

**Le sénateur A. Raynell Andreychuk** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international poursuit aujourd'hui son étude sur l'évolution de la situation économique et politique en Turquie, ainsi que l'influence qu'exerce ce pays sur l'échiquier régional et mondial, les implications sur les intérêts et les perspectives du Canada et d'autres questions connexes.

Nous sommes très heureux d'accueillir, par vidéoconférence de Régina, en Saskatchewan, M. Murad Al-Katib, président et chef de la direction de l'Alliance Grain Traders. Je vis à Regina et je vois le résultat du travail de M. Al-Katib. Les représentants gouvernementaux, communautaires et du monde des affaires me parlent de lui. Je suis heureuse de l'accueillir aujourd'hui, et ce, pour deux raisons. D'abord, il pourra nous en apprendre beaucoup sur ce que c'est que de créer une petite entreprise à Regina, en Saskatchewan, et d'en faire une multinationale. Je me réjouis qu'il puisse nous parler de ses efforts en Turquie, car même si sa famille s'est établie au Canada, elle a toujours entretenu ses liens et ses racines avec son pays d'origine.

Monsieur Al-Katib, je suis enchantée de vous accueillir. Je vous souhaite la bienvenue au comité. Je sais que les membres auront beaucoup de questions à vous poser après votre exposé. Nous espérons pouvoir profiter de vos conseils avant notre visite en Turquie. Peut-être pourrez-vous nous signaler certains des problèmes auxquels nous devrions nous attaquer lors de cette visite.

**Murad Al-Katib, président et chef de la direction, Alliance Grain Traders :** Merci beaucoup, sénateur Andreychuk. Je suis ravi de pouvoir vous entretenir sur la Turquie. Je vais d'abord vous parler un peu de mon expérience et de mon entreprise et vous faire part de mon point de vue sur le commerce avec cet État. Je vais me concentrer sur les avantages économiques et les possibilités commerciales qu'offre la Turquie aux sociétés canadiennes et à l'économie canadienne dans son ensemble, puisque d'autres témoins ont déjà suffisamment parlé de son importance sur le plan géopolitique et stratégique, et de ses relations avec le Canada et le reste du monde.

I have a unique perspective as a Canadian-born entrepreneur of Turkish background who throughout my life has travelled extensively in the region, specifically in Turkey, as well as someone who now owns and operates significant assets in that country.

I want to talk to you about an emerging market that is taking its place on the world economic and diplomatic stage with a strong banking system relative to others in the Eurasia region, a young educated population, a stable government, and a business environment that is conducive to investment and growth.

I was born in Davidson, Saskatchewan, to Turkish immigrant parents who encouraged the view of looking beyond the world at large and ensuring that one understands how the complex mosaic of different cultures fit together. Our family traveled to Turkey and other countries to learn about our culture, our language and the country of our family's origin.

My parents also encouraged the notion of economic development and the principles of entrepreneurship. My mother was the Mayor of Davidson, Saskatchewan, a community located in the centre of our province with a population of 1,200 people and a trading area of 5,000; quite an extraordinary thing for an immigrant woman who arrived in Canada in 1967 not speaking a word of English and went on to be elected in eight consecutive elections in 24 years, all opposed by local candidates.

My father immigrated to Saskatchewan as a British-trained family physician who has been active in his practice in Saskatchewan for 48 years and continues, at the age of 75, in full-time practice there.

At the dinner table in our household the conversation centred on how we could create another job on Main Street in Davidson and what impact that would have on the community, always with a view toward the broader world as well.

I finished my education at the University of Saskatchewan and ventured to the United States for post-graduate studies with the intention of never returning to Canada or Saskatchewan. After working at our Canadian embassy in Washington, D.C., I felt that the Saskatchewan export community was missing opportunities when it came to working in developing countries and emerging markets of the world.

I communicated this vision to our provincial government by writing an unsolicited letter to Premier Roy Romanow, and at the age of 23 I was hired as one of the founding staff of the Saskatchewan Trade Export Partnership, our international trade promotion agency, where I became one of our top international trade specialists in the public sector.

In 1999, one of my marketing efforts took me to Turkey to market the growing production of Saskatchewan's pulse crops to processors there. Pulse crops are specifically lentils, chickpeas, peas and beans. The region was a natural fit with my Turkish language skills and familiarity with local customs. Saskatchewan

Je suis un entrepreneur canadien d'origine turque ayant beaucoup voyagé dans la région, notamment en Turquie où j'ai des actifs importants. Cela me permet d'avoir un point de vue unique sur la question.

J'aimerais vous parler de ce marché émergent qui fait sa place sur la scène économique et diplomatique mondiale, grâce à un système bancaire rigoureux comparativement à d'autres pays de l'Eurasie, à une population jeune et éduquée, à un gouvernement stable, et à un contexte commercial propice à l'investissement et à la croissance.

Je suis né à Davidson, en Saskatchewan, de parents immigrants turcs qui m'ont encouragé à regarder le monde dans son ensemble et à comprendre comment les différentes cultures qui composent cette mosaïque complexe peuvent s'harmoniser. Notre famille s'est rendue en Turquie et dans d'autres pays afin d'y apprendre notre culture, notre langue et nos origines.

Mes parents m'ont aussi appris la notion du développement économique et les principes de l'entrepreneuriat. Ma mère a été maire de Davidson, en Saskatchewan, une petite collectivité de 1 200 habitants située au centre de la province et dont la zone commerciale compte 5 000 personnes. Elle a été élue pour huit mandats consécutifs en 24 ans, défaisant à chaque fois des candidats locaux. Il s'agit d'un exploit extraordinaire pour une immigrante venue au Canada en 1967 et qui ne parlait pas anglais.

Mon père, un médecin de famille formé en Angleterre, a immigré en Saskatchewan où il a pratiqué son métier pendant 48 ans. D'ailleurs, il pratique encore la médecine à temps plein malgré ses 75 ans.

Chez nous, lors des repas, la conversation tournait sur la façon de créer de l'emploi sur la rue principale de Davidson et l'impact que cela aurait sur la collectivité, mais toujours en gardant un œil sur le monde.

Après mes études à l'Université de la Saskatchewan, je me suis aventuré aux États-Unis pour y mener des études de cycles supérieurs. À l'époque, je n'avais aucune intention de revenir au Canada ou en Saskatchewan. Après avoir travaillé à l'ambassade canadienne à Washington, D.C., j'ai réalisé que le secteur des exportations en Saskatchewan ratait des occasions d'affaires avec des pays en développement et des marchés émergents.

J'ai fait parvenir une lettre non sollicitée sur le sujet au premier ministre provincial Ray Romanow et, à l'âge de 23 ans, j'ai été embauché et suis devenu un des employés fondateurs du Saskatchewan Trade Export Partnership, l'agence de promotion du commerce international de la Saskatchewan, et un des principaux spécialistes du gouvernement en matière de commerce international.

En 1999, dans le cadre de mes fonctions, je me suis rendu en Turquie pour y promouvoir, auprès de l'industrie de transformation, la production de légumineuses en Saskatchewan, plus précisément les lentilles, les pois chiches, les pois et les haricots. C'était tout indiqué pour moi, puisque je

had grown to be one of the world's largest exporters of lentils, and much of our production was being exported as raw bulk commodity to processors in Turkey where the red lentils had to be peeled and split in half to be ready for human consumption.

Saskatchewan was exporting tens of millions of dollars of lentils to Turkey, and with it was going the higher value-added, wealth-creation jobs and economic activity. As a man with a true passion for Saskatchewan, I did not want to see the lentil story end up as a mustard story. We grow mustard, export it to the United States and France, and buy it at our supermarkets to put on our sandwiches when we have our lunch. I wanted to add the value here and reach the world market directly from Saskatchewan.

Saskcan Pulse Trading was born in 2001 with a strong partnership with Canada's largest customer in the world for lentils, a company called Arbel, a leading pulses and food processor from Turkey, who also agreed it made sense to reach the world directly from Canada. In fact, our company's founding principle is "from producer to the world," a philosophy we practise every day. My partners from Turkey assisted with many of the key components to our company's ultimate success. In our sector, the pulses processing and exporting sector, Turkey has been the leader in the global trade for decades. My partners had over 50 years of involvement in the sector and we benefited in Canada from the access to technology to process the value-added lentils. Of course, that assisted in building infrastructure in Saskatchewan that eventually led to Canada's rapid movement upwards as a global leader in the pulses export sector.

In 2000, just prior to the formation of my company, Canada had limited area in the production of lentils. Today Canada is a leader in the global trade of lentils and a significant exporter of all pulses and specialty crops. We like to say that Canada, more specifically Saskatchewan, is no longer the breadbasket of the Prairies because, with almost 6 million acres estimated for the production of pulses in 2013 by Statistics Canada, the Prairies are a lot more than just cereal grains.

My company today, Alliance Grain Traders, is headquartered in Regina and has expanded from the one facility I built in Regina in 2001 to 29 processing plants located in five continents around the world. Turkey is a key part of our overall business. In that country we operate nine processing facilities, including one of the largest food production compounds in that country located in the port city of Mersin in Southern Turkey, the main agricultural seaport in and out of Turkey. Our total investment in Turkey now totals \$150 million. We are an exporter to 108 countries around the world, exporting value-added peas, lentils, beans, durum wheat products, pasta, rice and other value-added food items.

parlais déjà la langue et connaissais les coutumes locales. La Saskatchewan est devenue une des plus grandes exportatrices mondiales de lentilles et la majorité de sa production est exportée en vrac vers des usines de transformation turques où les lentilles roses sont pelées, puis, coupées en deux pour être consommées.

En plus des dizaines de millions de dollars qu'elle exporte en lentilles vers la Turquie, la Saskatchewan exporte également la valeur ajoutée du produit, soit des emplois créateurs de richesse et l'activité économique connexe. Comme j'aime passionnément la Saskatchewan, je ne voulais pas voir la lentille finir comme la graine de moutarde. Nous cultivons la graine de moutarde, puis nous l'exportons aux États-Unis et en France. Nous achetons ensuite le produit fini dans nos supermarchés. Je voulais que la valeur ajoutée des lentilles reste ici et que l'on exporte le produit traité directement de la Saskatchewan.

La Saskcan Pulse Trading a vu le jour en 2001 grâce à un solide partenariat avec le plus gros client du Canada en matière de lentilles, la société Arbel, un chef de file dans le traitement des légumineuses et de produits alimentaires en Turquie. La société convenait qu'il était logique d'exporter le produit traité directement de la Saskatchewan. D'ailleurs, notre slogan est « du producteur vers le monde », une philosophie que nous pratiquons tous les jours. Nos partenaires turcs ont joué un rôle important dans la réussite de l'entreprise, et ce, à plusieurs niveaux. Depuis des dizaines d'années, la Turquie est un chef de file mondial dans le traitement et l'exportation de légumineuses. Nos partenaires ont plus de 50 ans d'expérience dans le secteur et nous ont permis d'avoir accès à la technologie pour le traitement des lentilles à valeur ajoutée. Bien entendu, cela nous a aidés à mettre en place l'infrastructure nécessaire en Saskatchewan pour permettre au Canada de devenir rapidement un des principaux exportateurs mondiaux de légumineuses.

En 2000, juste avant que je fonde mon entreprise, le Canada était un petit joueur dans la production de lentilles. Aujourd'hui, il est un chef de file mondial dans le domaine et un exportateur important de toutes les légumineuses et cultures spécialisées. On se plaît à dire que la Saskatchewan n'est plus le grenier des Prairies, car avec près de six millions d'acres consacrées à la production de légumineuses en 2013, selon Statistiques Canada, la production des Prairies ne se limite pas aux céréales.

L'administration centrale de mon entreprise, Alliance Grain Traders, est située à Regina. En 2001, nous avions une usine à Regina. Aujourd'hui, nous avons 29 usines de transformation réparties sur cinq continents. La Turquie joue un rôle clé dans nos activités mondiales. Nous y exploitons neuf usines de transformation, y compris le plus grand domaine de production alimentaire au pays, à Mersin, une ville portuaire située dans le sud de la Turquie où l'on retrouve le principal port de mer agricole du pays. Notre investissement en Turquie s'élève à 150 millions de dollars. Nous exportons vers 108 pays des produits à valeur ajoutée, dont des pois, des lentilles, des haricots, du blé dur, des pâtes et du riz.

In our case specifically, the partnership between Canada and Turkey helped to grow a whole sector of our economy to become a multibillion-dollar sector in the Saskatchewan economy. With access to markets and customers, as my partners in Turkey provided, and raw materials supply and financing from the Canadian economy, we have created a significant global agri-food and food-ingredient company that will report over \$800 million in exports in 2012 and employs almost 1,000 people around the globe. Other businesses in other sectors may have the potential to be successful in this way as well.

I want to be clear, however, that our company is not invested in Turkey because I am of Turkish origin. Our company has invested in Turkey because the investment makes sense. As I indicated to you in my introduction, Turkey is a good place to do business.

Let me walk through a few statistics to help illustrate this point. It is the eighteenth largest economy in the world, according to the IMF World Economic Outlook data for 2011. GDP growth is reported by the Turkish government's investment ministry at a staggering 220 per cent since 2002, with 2012 GDP estimated at \$783 billion by the IMF. It has a stable banking sector and is a financial centre for the region. It is a food production and distribution centre, distributing and supplying agricultural and food products to markets throughout the region.

The country has a stable and democratically focused government in a region of relative instability. According to *Forbes* magazine, in 2012 Turkey ranked ninth on the list of the most billionaires in a country, with 34 — one spot ahead of Canada. It is a country with significant wealth and economic opportunity. It has the fastest growing economy in Europe and one of the fastest growing in the world. It is a populous country with 75 million people, with approximately 50 per cent under the age of 29 and a significant percentage of them well educated, particularly educated in Europe, North America and in local institutions.

It has a significant land mass and natural resources, as well as agricultural production and a very significant transportation infrastructure, with access from the Mediterranean Sea, the Black Sea and other seaports in and out of the country.

The country is strategically situated, both economically and geopolitically, with easy access to multiple markets, including Europe, Central Asia and the Middle East/North Africa region. It is a founding member of NATO and a long-time ally of Canada, the U.S. and other like-minded countries.

The country has a customs union agreement with the European Union, where it has been a candidate for EU accession for a decade, and many free trade agreements with a number of countries, both in the region and around the globe.

En vertu de notre partenariat avec la Turquie, le secteur des légumineuses contribue maintenant des milliards de dollars à l'économie de la Saskatchewan. Grâce aux marchés et aux clients que nous ont fournis nos partenaires turcs et aux matériaux bruts et aux fonds offerts par des intervenants canadiens, nous avons mis sur pied une importante multinationale de produits agroalimentaires et d'ingrédients alimentaires qui compte près de 1 000 employés. En 2012, nous avons exporté plus de 800 millions de dollars. D'autres entreprises dans d'autres secteurs pourraient elles aussi connaître un tel succès.

Cependant, je tiens à préciser que nous n'avons pas investi en Turquie en raison de mes origines turques. Nous l'avons fait, parce que c'était une décision logique. Comme je l'ai dit, la Turquie est propice au commerce.

Selon le rapport Perspectives de l'économie mondiale, du FMI, la Turquie est la dix-huitième économie mondiale en importance. Depuis 2002, son PIB a connu une croissance incroyable de 220 p. 100 et, toujours selon le FMI, en 2012, il était évalué à 783 milliards. Le pays dispose d'un système bancaire stable et est le principal centre financier de la région. C'est également un centre de production et de distribution alimentaires fournissant des produits alimentaires et agricoles aux marchés de la région.

La Turquie est dirigée par un gouvernement stable et démocratique dans une région plutôt instable. Selon la revue *Forbes*, en 2012, la Turquie venait au neuvième rang des pays comptant le plus de milliardaires avec 34, un rang devant le Canada. On y retrouve beaucoup de richesses et de possibilités économiques. La Turquie possède l'économie la plus prospère de l'Europe et l'une des plus prospères au monde. L'État compte 75 millions d'habitants, dont environ 50 p. 100 ont moins de 29 ans. La majorité de ceux-ci sont bien éduqués ayant étudié en Europe, en Amérique du Nord et dans des établissements d'enseignement de la région.

Le pays occupe un territoire considérable et dispose de beaucoup de ressources naturelles. Elle jouit d'une production agricole et possède des infrastructures de transport très importantes, avec un accès à la Méditerranée, à la mer Noire et à d'autres ports de mer.

La Turquie est stratégiquement bien située, tant sur le plan économique que sur le plan géopolitique, offrant un accès facile à une multitude de marchés, y compris l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le pays est un des membres fondateurs de l'OTAN et un allié de longue date du Canada, des États-Unis et d'autres pays aux vues similaires.

La République turque a une entente d'union douanière avec l'Union européenne — elle est candidate à l'adhésion à l'UE depuis une dizaine d'années — et a conclu de nombreux accords de libre-échange avec plusieurs pays, dans la région et ailleurs dans le monde.

With one of the leading airlines in Europe, within a four-hour flight of Istanbul you are in London, Paris, Moscow or Dubai; and within 10 hours you can be in New York, Toronto, Singapore or Cape Town.

The world today is relearning what was known about Turkey long ago: the country itself is a trading crossroads between Europe and Asia. Turkey has traditionally been a springboard to regional markets, which continues to be true today. The list of FTAs that Turkey has certainly is a long one, including Albania, Bosnia and Herzegovina, Chile, Croatia, EFTA member countries, such as Switzerland, Norway, Iceland, Liechtenstein, Egypt, Georgia, Israel, Jordan, Macedonia, Montenegro, Morocco, Palestine, Serbia, Syria and Tunisia. You can see by the list that it is a free trading nation, one with significant desire to integrate into the world economy.

The Turkish government reports that Turkey can reach an estimated \$23 trillion in GDP and 1.5 billion people in its direct regional access, including Europe, Russia, the Middle East, North Africa, Central Asia and the Caucasus.

Again, turning back to my experience, my partners in Turkey provided our start-up company with a key component to our business model, based on regional access and market development. Turkish companies have been doing business in the region for a long time. They are trading with generations. For example, in our company we are doing business with the grandchildren of the fathers or the grandfathers, with the relations that were had by the company we now own in Turkey. No other country in the region offers the kind of locational advantages and access to markets and relationships with its neighbours that one can find in Turkey.

As well, with civil unrest in the region such as the Arab Spring, the current crisis in Syria and the instability in Iraq, Turkey often provides a safer path to doing business in the region.

Again, in our company we have long been doing business in some of these countries in the region for some time through aid programs, in addition to selling and distributing food products to these markets. These regions are a very important part of our business, and our presence and contacts through Turkey assist us in smoothing the way. Similar results may be possible for other companies and sectors as well.

As Chair of the Small and Medium-Sized Enterprises Advisory Board to the Minister of International Trade, I have spoken before the Standing Committee on International Trade to provide my perspective on potential benefits Canada can realize through increased trade agreements with strategic and economically emerging market countries like Turkey.

As I am sure this committee is well aware, the Canadian-Turkey exploratory discussions have begun. As an entrepreneur doing business in both countries, I believe these types of

L'État dispose d'une des meilleures entreprises de transport aérien d'Europe. Cela signifie qu'en moins de quatre heures, on peut se rendre d'Istanbul à Londres, à Paris, à Moscou ou à Dubai, et en moins de dix heures à New York, à Toronto, à Singapour ou à Cape Town.

Le monde est en train de redécouvrir que la Turquie est un carrefour commercial entre l'Europe et l'Asie. Le pays a toujours été un tremplin vers les marchés régionaux et l'est encore aujourd'hui. La Turquie a conclu des accords de libre-échange avec de nombreux pays, dont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Chili, la Croatie, les pays membres de l'AELE — la Suisse, la Norvège, Islande et le Liechtenstein —, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, la Macédoine, le Monténégro, le Maroc, la Palestine, la Serbie, la Syrie et la Tunisie. Comme vous pouvez le constater, le pays est ouvert au libre-échange et désire beaucoup participer à l'économie mondiale.

Selon le gouvernement turc, le PIB du pays pourrait atteindre 23 billions de dollars et l'État pourrait avoir un accès direct à 1,5 milliard de personnes, y compris en Europe, en Russie, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie centrale et au Caucase.

Pour revenir à mon expérience personnelle, nos partenaires turcs ont joué un rôle clé dans notre entreprise en démarrage en nous ouvrant la porte à des marchés régionaux et en nous aidant à développer ces marchés. Les sociétés turques sont actives dans la région depuis longtemps. On parle de générations. Par exemple, nous travaillons avec les petits-enfants... nous poursuivons les relations déjà établies dans les sociétés dont nous avons fait l'acquisition en Turquie. Aucun autre pays dans la région n'offre ce genre d'avantage, un tel accès aux différents marchés ou de telles relations.

De plus, étant donnée l'agitation civile qui règne dans la région avec, notamment, le printemps arabe, la crise actuelle en Syrie et l'instabilité en Irak, la Turquie offre un contexte commercial plus sécuritaire.

Encore une fois, nous négocions depuis longtemps avec certains des pays de cette région grâce à des programmes d'assistance, et y vendons et y distribuons des produits alimentaires. Cette région est très importante pour nous et notre présence et nos relations en Turquie facilitent les choses. D'autres sociétés dans d'autres secteurs pourraient également connaître un tel succès.

En tant que président du Conseil consultatif sur les petites et moyennes entreprises du ministère des Affaires étrangères, j'ai déjà souligné au Comité permanent du commerce international qu'il serait avantageux pour le Canada d'accroître ses échanges commerciaux avec des marchés stratégiquement et économiquement émergents, comme la Turquie.

Comme les membres du comité doivent le savoir, les discussions exploratoires entre le Canada et la Turquie sont déjà amorcées. En tant qu'entrepreneur faisant des affaires dans

developments and agreements are necessary and positive for both countries to continue the economic strength and opportunities they are presently enjoying.

I would like to share with you some recent export statistics from Statistics Canada regarding Canada and Turkey. Of the almost \$850 million of trade between Canada and Turkey in 2012, exports are dominated by mining and related industries, as well as agriculture, with almost 10 per cent of all trade in 2012 in the pulses sector, including lentils, beans and chickpeas from Canada destined for Turkey and then for regional markets.

While this is a significant number, trade between Canada and Turkey is at its second-lowest level in the past five years, after a highest number in the past four in 2011, largely due to good crops in 2012. However, we see the opportunity in the pulses sector growing to several of hundreds of millions of dollars of annual export that will continue year after year, while pursuing important regional markets.

Similar statistics bear true in Saskatchewan where exports to Turkey are dominated by the pulses industry, accounting for 78 per cent of all exports from the province to Turkey. That is again at its lowest level due to the significant local crops. However, we see that potential continuing to grow and strengthen as the engagement and the relations between our countries continue to grow and our governments continue to be aligned in both economic and foreign policy in the region.

The agricultural sector our company is involved in is a good example of how Canadian companies providing a product or service required by another country — in this case Turkey — can grow a business into a successful endeavour involving two-way trade, technology transfer, foreign direct investment and regional market development. Governments are needed, though, to assist in clearing the way, to remove restrictions and barriers, and to bring countries and businesses closer together.

Turkey has traditionally been a significant production region for pulses, both for their domestic consumption as well as the traditional diet of Turkish people. As I mentioned earlier, it is also for a broader region, as well. Turkey has been viewed as a shipping and export origin for agricultural food products by everyone in that region. This will benefit Canada as we get further into partnerships.

The profile that makes it attractive as a place to do business, such as banking, social stability and economic growth opportunities, are the same reasons that both international and local Turkish companies view the country as a prime location to import, re-export and distribute. As the Turkish production levels of chickpeas has decreased over the past three or four years, Turkey has become an importer and will continue that trend, bringing Saskatchewan, Canada and Turkey closer together.

les deux pays concernés, je crois que ce genre de développements et d'accords est nécessaire et positif pour les deux pays afin de maintenir leur force économique et de profiter des occasions actuelles.

Statistiques Canada a publié des données sur le Canada et la Turquie et j'aimerais vous en faire part. En 2012, les échanges commerciaux entre les deux pays s'élevaient à près de 850 millions de dollars. La majorité des exportations provenaient du secteur minier et des secteurs connexes, ainsi que de l'agriculture, dont près de 10 p. 100 dans le secteur des légumineuses, y compris les lentilles, les haricots et les pois chiches exportés vers la Turquie, puis, vers les marchés régionaux.

Même si ce sont des résultats importants, il s'agit du deuxième plus bas total en cinq ans... 2011 fut la meilleure année au cours des quatre dernières en matière d'exportation. Les résultats de 2012 sont imputables en grande partie à une bonne récolte. Toutefois, nous croyons pouvoir exporter des centaines de millions de dollars de légumineuses chaque année tout en tentant de conquérir d'importants marchés régionaux.

Ces statistiques valent aussi pour la Saskatchewan, où les exportations vers la Turquie sont dominées par les légumineuses, qui représentent 78 p. 100 de l'ensemble des produits exportés par la province dans ce pays. Il s'agit encore ici du niveau le plus bas en raison de l'importance des cultures locales. Nous croyons toutefois que le potentiel d'exportation continuera de s'accroître et de se renforcer au rythme du développement des relations entre les deux pays, tant que les politiques économiques et étrangères des gouvernements seront en harmonie.

Le milieu agricole dans lequel notre entreprise évolue démontre qu'une société canadienne qui offre un produit ou un service dont un autre pays a besoin — la Turquie, dans ce cas-ci — peut réussir à favoriser les échanges commerciaux bilatéraux, le transfert de technologie, les investissements étrangers directs et le développement d'un marché régional. Par contre, l'aide des gouvernements est nécessaire pour préparer le terrain, supprimer les restrictions et lever les barrières, ainsi que pour rapprocher les pays et les entreprises.

La Turquie a toujours été un grand producteur de légumineuses pour sa consommation intérieure en raison de l'alimentation traditionnelle des Turques. Comme je l'ai dit plus tôt, une vaste région est desservie par cette production. La Turquie est perçue comme un pays exportateur de produits alimentaires d'origine agricole. Plus les partenariats se multiplieront, plus le Canada en profitera.

Le pays est attirant pour le milieu des affaires compte tenu de son système bancaire, de son équilibre social et des occasions de croissance économique, des raisons qui expliquent aussi pourquoi les entreprises turques au pays et à l'étranger le considèrent comme une destination privilégiée pour l'importation, la réexportation et la distribution. Puisque sa production de pois chiches a diminué au cours des trois ou quatre dernières années, la Turquie a commencé à en importer et continuera à le faire, ce qui renforce encore ses relations avec la Saskatchewan et le Canada.



New opportunities to do business may arise, as well. For example, durum wheat exported from Canada to Turkey appeared as a new opportunity in 2012. Turkey is the fifth-largest production origin for pasta in the world. If I were to have asked this Senate committee who the largest world pasta exporter is, I think many of you would have guessed Italy. Few would have guessed that Turkey is the second-largest exporter of pasta in the world.

Our company is involved in pasta production and distribution in Turkey, as we own a company called Arbella Pasta. We are the largest export brand from that country, selling our product to 83 countries around the world using Canadian durum, processed in Turkey and exported to every corner of the globe.

Before going to questions, I would like to summarize. Turkey has been a country that the West has viewed as exotic and very different from the way we are used to doing things. While this may have been partially true in the past, Turkey is a modern, Western-looking country that is leading the way in terms of business and investment opportunity. In Turkey, the term “Anatolian tiger” is used to describe companies and entrepreneurs that have displayed impressive growth or built strong global businesses, many of these starting off as SMEs and many of them as prime targets for Canadian partnerships or for Canada to attract foreign direct investment into Canada to allow these “Anatolian tigers” access to the Americas. This describes the country very well.

Turkey is a good place to do business and one that Canada should embrace as a partner for future growth, opportunity and prosperity for our citizens.

I will end my comments there, and I am open for questions.

**The Chair:** Thank you Mr. Al-Katib. You have certainly put Saskatchewan on the map. I appreciate your perspectives on the ground.

[Translation]

**Senator Fortin-Duplessis:** Mr. Al-Katib, your presentation was very interesting. Since our two respective ministers signed a memorandum of understanding on agriculture and agri-food in 2010, we have observed an extraordinary expansion between our two countries in these areas. Even though there was a slight drop because of bad weather, progress has still been made in this area.

Based on your experience and the fact that you often return to Turkey and come back to Canada, you are certainly in a position to have observed all kinds of areas and all kinds of things when you go to Turkey.

In your opinion, what are the areas, aside from pasta, where our Canadian companies could create business relations in Turkey?

De nouvelles occasions d'affaires pourraient également voir le jour. Par exemple, on a constaté en 2012 que l'exportation du blé dur canadien en Turquie ouvrait de nouvelles perspectives. En fait, la Turquie est le cinquième producteur de pâtes en importance au monde. Si je vous demandais le nom du plus grand exportateur de pâtes, vous seriez sûrement nombreux à me répondre l'Italie. Peu d'entre vous devineraient que la Turquie occupe le deuxième rang à ce chapitre.

Notre entreprise participe à la production et à la distribution de pâtes en Turquie par l'intermédiaire de la société Arbella Pasta, qui lui appartient. Notre marque est la plus exportée au pays et nos produits, qui se composent de blé dur canadien transformé en Turquie, sont exportés dans 83 pays aux quatre coins du monde.

Avant de répondre à vos questions, j'aimerais résumer mes propos. En Occident, la Turquie est perçue comme un pays exotique qui fait les choses très différemment. Même si c'était peut-être partiellement vrai à une certaine époque, la Turquie est aujourd'hui un pays moderne, semblable à l'Occident et avant-gardiste sur le plan des affaires et des investissements. Là-bas, l'expression « tigre d'Anatolie » désigne les entreprises et les entrepreneurs, des PME pour la plupart, qui ont connu une croissance impressionnante, ou bien qui ont tissé de solides relations d'affaires d'envergure mondiale. Elles sont les principales entreprises ciblées pour des partenariats canadiens et permettent au Canada d'attirer les investissements étrangers directs en ouvrant la porte des Amériques à ces « tigres d'Anatolie ». Voilà une excellente description du pays.

La Turquie est un bon endroit pour les affaires, et le Canada devrait s'y associer afin d'assurer croissance, occasions et prospérité à ses citoyens.

Je vais m'arrêter ici; je suis prêt à répondre à vos questions.

**La présidente :** Merci, monsieur Al-Katib. Vous contribuez assurément au rayonnement international de la Saskatchewan. Je suis sensible à votre point de vue sur le terrain.

[Français]

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Monsieur Al-Katib, votre présentation était très intéressante. Depuis que nos deux ministres respectifs ont signé un protocole d'entente sur l'agroalimentaire et l'agriculture en 2010, on peut voir qu'il y a eu un essor extraordinaire entre nos deux pays dans ces domaines. Même s'il y a eu une petite baisse à cause de la mauvaise température, il reste que c'est vraiment un domaine où des progrès ont été faits.

Avec votre expérience et le fait que vous retournez souvent en Turquie et que vous revenez au Canada, vous êtes certainement à même d'avoir observé toutes sortes de domaines et toutes sortes de choses lorsque vous vous rendez en Turquie.

Selon vous, quels sont les domaines où nos entreprises canadiennes, autres que les pâtes, pourraient créer des relations d'affaires en Turquie?

[English]

**Mr. Al-Katib:** Do you want to pose both questions, or shall I answer the first question first?

[Translation]

**Senator Fortin-Duplessis:** How could we position our Canadian companies?

[English]

**Mr. Al-Katib:** Thank you very much.

When I look at the economy, the agricultural sector has certainly been in an expansionary mode. We continue to see production around the world in emerging markets, not only in Turkey, but in countries like Turkey, India and China. In large consumption regions, we are seeing a production shift from certain crops produced in the past to different crops, whereby it is opening up opportunities for them to import certain commodities and export others.

In Turkey in particular, we see this opportunity in lentils, peas, chickpeas and beans. When people think of those commodities and are not informed of the size of the sector, many people think those are niche opportunities, but we are now looking at over \$2 billion per year of exports from Saskatchewan of those particular commodities. This is not a niche opportunity where we are not looking at the opportunity to raise that to \$3 billion and \$4 billion of exports. We see Turkey as the main springboard for agricultural distribution of food products because of its current position where it is feeding Iraq and Syria, and it is very involved in Libya, Sudan, Egypt, Algeria, Tunisia and Morocco — the entire regional consumption. All of these countries are main importers of Canadian agricultural products.

What we see happening in our sector and what we hope will continue with the positive environment we have in this country is that we want to see more value-added production in Canada and more exports of finished or semi-finished products, ingredients and other things into different countries. However, we are not just being called on to provide raw material where all of the value-added production and wealth creation is done in other countries. That is what we are seeing in the agriculture sector today.

Opportunities in Turkey have major markets, with 75 million consumers with rising incomes. If you have been to Turkey or when you do travel there, you will see a country where a significant portion of disposable income is spent on things like food. It is an important part of their culture. They like to consume high-quality food. We see that as a great opportunity.

We see it in a more general sense in that Turkey is the springboard for access to those regional markets. When I advise other Canadian companies about opportunities in Iraq, Syria and Libya, I advise them to choose a safe haven regionally —

[Traduction]

**M. Al-Katib :** Voulez-vous que je réponde aux deux questions ou que je commence par la première?

[Français]

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** De quelle façon pourrions-nous positionner nos entreprises canadiennes?

[Traduction]

**M. Al-Katib :** Merci beaucoup.

En examinant l'économie, on remarque que le secteur agricole est bel et bien en expansion. Les marchés émergents continuent de produire; c'est le cas non seulement de la Turquie, mais aussi de l'Inde et de la Chine. Dans les régions de grande consommation, on délaisse certains produits agricoles au profit de cultures différentes qui offrent de nouvelles occasions d'importation et d'exportation.

En Turquie, le marché des lentilles, des pois, des pois chiches et des haricots présente ce genre d'occasion. Ceux qui ne connaissent pas la taille de ce secteur pourraient penser qu'il s'agit d'un créneau, alors que la Saskatchewan exporte actuellement plus de 2 milliards de dollars par année de produits semblables. Il ne s'agit pas d'une niche commerciale qui ne pourrait jamais représenter 3 ou 4 milliards de dollars d'exportations. Grâce à sa position actuelle, la Turquie est selon nous le principal tremplin pour la distribution de produits agroalimentaires; le pays subvient aux besoins alimentaires de l'Irak et de la Syrie, et approvisionne abondamment les marchés de la Libye, du Soudan, de l'Égypte, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc — il soutient l'ensemble de la consommation régionale. Tous ces pays sont les principaux importateurs des produits agricoles canadiens.

Nous aimerions que le Canada augmente sa production à valeur ajoutée et ses exportations dans différents pays de produits finis ou semi-finis et d'ingrédients, entre autres; c'est ce qui se passe dans notre secteur, et nous souhaitons que cela continue compte tenu de l'environnement favorable du Canada. On ne nous demande plus uniquement de fournir la matière première et de laisser la production de valeur ajoutée et la création de richesse à d'autres pays. Voilà ce qui se passe actuellement dans le secteur agricole.

Les occasions d'affaires qui se présentent en Turquie bénéficient d'un vaste marché de 75 millions de consommateurs dont les revenus sont croissants. Il suffit de visiter la Turquie pour constater qu'une part considérable du revenu disponible est consacrée à l'alimentation, puisqu'il s'agit d'un élément essentiel de la culture. Les Turques aiment consommer des aliments de qualité, ce qui constitue à nos yeux une excellente occasion d'affaires.

De façon plus générale, la Turquie représente un tremplin pour pénétrer ces marchés régionaux. Lorsque je parle à d'autres entreprises canadiennes des occasions d'affaires en Irak, en Syrie et en Libye, je leur conseille de choisir un endroit sûr dans la

somewhere where you have strong companies with strong relationships and a stable banking sector so we can get paid for what we do, since an important part of business is collecting your money.

We see Turkey as a country that will continue to exert its geopolitical influence, which in their policy is taking their political influence and converting it to economic opportunity. We want to be part of that, and we see that as a good opportunity for Canadians.

As to sectors where I see good opportunity, the mining sector will, of course, continue its development. Turkey is a main market for mining companies today. There are gold mining investments and others. We see very significant infrastructure spending coming on the continued development of the oil and gas sector and power generation.

We see an opportunity in the highly skilled, research-oriented, strong manufacturing sector in Turkey. We believe that Turkey will be a very strong science and technology partner for this country. There is significant knowhow and significant opportunity for collaborative development in that sector.

How do we position ourselves? One of the key things is that in many cases on the governmental side we have been an afterthought. We are not necessarily in the focus of the Turkish government in terms of their promotion efforts and their overall thought. That being said, in the last 24 to 36 months of engagement, we have had several ministerial visits and I am pleased about the pending visit of the Senate committee. Visits like this will continue the dialogue and continue to put Canada into the forefront of opportunity with Turkey.

We have had discussions with Turkish Foreign Minister Davutoglu and Minister Eker, a very forward-thinking agricultural minister, and we see the importance of the Canadian relationship escalating. There seems to be a desire for engagement. It is very important to align our policy objectives with theirs and bring companies together.

A very positive development is Export Development Canada's entry into Turkey with their office in Istanbul and a very strong focus on continuing their support of the engagement in Turkey of SMEs. We have seen EDC's appetite for this increasing. They have a strong understanding of the banking sector and the opportunities there.

**Senator Wallace:** Mr. Al-Katib, you obviously have a great deal of experience doing business with Turkey. You have been highly successful, and I commend you for that. You are very optimistic about the opportunities in Turkey and say it is a very good place to do business.

région — un pays dont les entreprises sont bien implantées et entretiennent des relations solides, et dont le secteur bancaire est stable et permet d'être payé pour son travail, puisque le recouvrement des créances est un volet important des affaires.

Nous estimons que la Turquie va continuer d'exercer une influence géopolitique, c'est-à-dire de convertir son influence politique en débouchés économiques. Nous voulons y prendre part et croyons qu'il s'agit là d'une belle occasion pour les Canadiens.

En ce qui concerne les domaines qui présentent de bonnes occasions d'affaires, je dirais que le secteur minier va continuer de se développer. La Turquie est désormais un marché de choix pour les sociétés minières. On y investit dans l'exploitation aurifère, entre autres. Aussi, de grandes dépenses en infrastructure sont prévues pour le développement du secteur pétrolier et gazier et de la production d'énergie électrique.

En Turquie, le secteur manufacturier solide, hautement spécialisé et axé sur la recherche constitue une autre occasion d'affaires. Nous croyons que le pays sera un partenaire majeur pour le Canada sur les plans scientifique et technologique. Ce secteur regorgeant de savoir-faire offre une possibilité de collaboration incroyable.

Quelle est la position du Canada? Il est important de souligner que nous avons bien souvent été une considération secondaire du gouvernement turc. Nous ne sommes pas nécessairement la cible de ses efforts de promotion et de ses réflexions générales. Cela dit, il y a eu plusieurs visites ministérielles au cours des 24 à 36 derniers mois; aussi, je me réjouis du voyage imminent de votre comité. De telles visites permettent de poursuivre le dialogue et de placer le Canada au premier plan des occasions à saisir en Turquie.

Après avoir discuté avec le ministre des Affaires étrangères turc Davutoglu et avec le ministre Eker, qui a une vision très avant-gardiste de l'agriculture, nous constatons que le pays accorde une importance grandissante à sa relation avec le Canada et semble prêt pour un certain engagement. Il est donc essentiel d'harmoniser nos objectifs avec les leurs en matière de politique et de faire le pont entre les entreprises.

Une bonne nouvelle, c'est l'arrivée en Turquie d'Exportation et développement Canada, qui a ouvert un bureau à Istanbul afin de continuer à soutenir les PME qui font des affaires là-bas. Nous constatons que l'organisme s'y intéresse de plus en plus. Il comprend très bien le secteur bancaire du pays et les possibilités qui s'y présentent.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur Al-Katib, vous avez manifestement une grande expérience des affaires avec la Turquie. Vous avez eu beaucoup de succès, et je vous en félicite. Vous êtes très optimiste quant aux occasions d'affaires en Turquie et soutenez que c'est un très bon endroit pour faire des affaires.

How would doing business in Turkey for small- and medium-sized Canadian companies compare with doing business with the United States? What are the major differences that they would encounter in doing business in Turkey and would those differences create some unease for them?

**Mr. Al-Katib:** In any emerging market entry, whether it is a sales opportunity, an investment or a more permanent presence, the differences in business culture, governmental regulation and the overall system of establishment and customs rules are very complex. We have to compare where we are today with Turkey and with the other economic superpowers that are growing in the emerging markets.

I am building a new plant in China and one in India. I have just entered Johannesburg, South Africa and I just opened in Russia. Compared to those, we find the business environment in Turkey to be much more conducive to investment. The regulatory environment is a little clearer there. One of the main things that attracts me is that the contractual rule of law is more transparent than we find in many other emerging markets. The ability to judicially exert contractual rights is a very important aspect of doing business. In many cases that is due to governmental recognition of their requirement to have functioning banking and financial sectors that strengthen corporate law in order to increase the chances of securitization on the banking sector side. That is what we saw in Turkey.

In 2001 we saw major bank failures. Governments had to take ownership of many banks and then totally change the foreign direct investment rules in the financial sector, encourage the entry of international banks and make significant changes to the capitalization rules of them. While in the 2008 crisis and the 2011 crisis European banks were in significant crisis, the Turkish banks were lenders in the overnight markets to the European banks. We see the banking sector and corporate law changes as quite positive.

That being said, again, in any emerging market we recommend finding strong partners that are established in the sector and will allow you to navigate the complexity of the regulatory system. Turkey certainly still only ranks in the mid-range on ease of doing business. When you look at the corruption index or the transparency index, it is still on the low end of good, but we see it improve.

I also look at the region. If I compare Turkey to Egypt, Algeria, Sudan, Syria, Iraq or Iran, it is a jewel in the middle of a very difficult environment.

**Senator Wallace:** Thank you, Mr. Al-Katib. That is very helpful.

**Senator D. Smith:** The item I was going to raise has been covered, but congratulations on your success. It is very impressive.

Qu'ont en commun les activités commerciales en Turquie et aux États-Unis pour les PME canadiennes? Quelles différences majeures ces entreprises rencontreront-elles en Turquie? Pourraient-elles gêner leurs activités commerciales?

**M. Al-Katib :** Dans tout marché émergent, qu'il s'agisse d'une vente, d'un investissement ou d'un établissement permanent, les différences sont très complexes en ce qui a trait à la culture organisationnelle, à la réglementation gouvernementale, au système d'établissement et aux règles douanières. Il vaudrait mieux comparer notre situation en Turquie à celle d'autres superpuissances économiques qui gagnent en importance dans certains marchés émergents.

Pour ma part, je suis en train de construire une nouvelle usine en Chine, et une autre en Inde. Je viens d'ouvrir à Johannesburg, en Afrique du Sud, de même qu'en Russie. En comparaison, nous trouvons que le milieu des affaires turc est bien plus propice à l'investissement. Le cadre réglementaire est un peu plus clair là-bas. Ce qui m'attire surtout, c'est que le droit contractuel y est plus transparent que dans bien d'autres marchés émergents. Il est essentiel de pouvoir faire valoir ses droits contractuels judiciairement pour faire des affaires. En fait, le gouvernement reconnaît que les secteurs bancaire et financier doivent être en santé et respecter les droits des sociétés pour augmenter les chances de titrisation du côté des banques. Voilà ce que nous avons constaté en Turquie.

De grandes banques ont fait faillite en 2001. Les gouvernements ont dû se porter acquéreurs de bon nombre d'entre elles, après quoi ils ont complètement changé les règles relatives à l'investissement étranger direct dans le secteur financier, encouragé la venue de banques internationales et modifié considérablement leurs règles de capitalisation. Alors que les banques européennes peinaient pendant les crises économiques de 2008 et de 2011, les banques turques leur prêtaient de l'argent sur les marchés à un jour. Nous voyons d'un bon oeil les modifications apportées au secteur bancaire et au droit des sociétés.

Cela dit, dans tout marché émergent, nous recommandons encore une fois de nouer des partenariats solides avec des entreprises bien établies du secteur pour s'y retrouver dans les méandres du système réglementaire. Sur une échelle de facilité des affaires, la Turquie ne se situe encore qu'au milieu. La situation n'est certainement pas excellente en matière de corruption ou de transparence, mais nous constatons une amélioration.

Il faut aussi tenir compte de la région. Comparativement à l'Égypte, à l'Algérie, au Soudan, à la Syrie, à l'Irak ou à l'Iran, la Turquie est un joyau dans ce contexte très difficile.

**Le sénateur Wallace :** Merci, monsieur Al-Katib. C'est très utile.

**Le sénateur D. Smith :** Vous avez répondu au point que j'allais soulever. Quoi qu'il en soit, je vous félicite pour votre réussite. C'est très impressionnant.

**Mr. Al-Katib:** Thank you very much, senator. I appreciate it. We have a lot of good people who have done a lot of hard work.

**Senator Wells:** I wish to congratulate you as well, Mr. Al-Katib, and to thank you for your comments thus far.

You have good partnerships, high investments and cultural ties that have good results. Would an FTA bring a formalized structure primarily in customs rules or tariffs? What additional benefit would it bring that you do not currently have?

**Mr. Al-Katib:** A comprehensive economic trade agreement would give us much more standardization on tariff rules and market access. Market access is a very important part of any sustainable trade relationship. When countries are in a fast growth mode, sometimes local political interests can lead to short-term decisions that will limit market access. For instance, in the agriculture sector in the past, Turkey has restricted imports at certain periods of the year during their local production cycle to provide more opportunities for local producers. We have urged the ministry of agriculture and others to recognize that a close relationship between Turkey and Canada and access of Canadian materials into Turkey creates opportunities locally there as well. We think that an FTA will clarify those rules. It will allow us to ensure we have alignment with Turkey in terms of using it as a springboard. We think that the overall certainty given by that agreement would be quite beneficial.

The other side is that with the recognition of the close economic ties it will be two-way. I have talked a lot about my investment in Turkey and using Turkey as a springboard. We also see very significant opportunities for Turkish companies to invest in Canada in order to access the United States and Mexico and the broader trade agenda that we have with the Americas.

We can use as a pitch with other countries the fact that we have a much more transparent access point for entering the Americas market. There is a perception by Turkish businesses that Canada is of preferential jurisdiction to the United States. There is an overall perception in many emerging markets that the United States is a more complex business environment, one with much greater chance of political and governmental interference, with a regulatory environment that is not so easy to navigate. We want to capitalize on that opportunity. Therefore, I like the formalization of the agreement to provide us with a jump start.

I have also been asked by the minister and the Prime Minister to look ahead of the curve. I am sitting on the Global Commerce Strategy renewal panel, so we have been working on that. One of the strong visions that many of us sitting on that type of committee continue to put forth is that we need to be ahead of the curve and not following the leader. Look at the Global Commerce Strategy and the definition of the BRIC countries as a priority. By the time we made that, many countries were already two bases into a home run; whereas when we look at countries like Turkey,

**M. Al-Katib :** Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Je vous en suis reconnaissant. Nous avons une grande équipe de gens compétents qui ont travaillé très fort.

**Le sénateur Wells :** Monsieur Al-Katib, je tiens moi aussi à vous féliciter et à vous remercier de vos commentaires jusqu'à maintenant.

Vos partenariats profitables, vos gros investissements et vos liens culturels ont porté leurs fruits. Un accord de libre-échange permettrait-il de structurer officiellement les règles ayant trait aux douanes ou aux tarifs, principalement? Quel avantage supplémentaire tireriez-vous d'un tel accord?

**M. Al-Katib :** Un accord économique et commercial global uniformiserait davantage les règles entourant les tarifs et l'accès au marché. D'ailleurs, cet accès est essentiel à toute relation commerciale durable. Lorsqu'un pays connaît une croissance rapide, il arrive que le pouvoir politique local prenne des décisions à court terme qui limitent l'accès au marché. Par exemple, la Turquie a déjà empêché les importations agricoles pendant certaines périodes de l'année, qui correspondent au cycle de production local, et ce, dans l'intérêt des agriculteurs locaux. Nous avons lancé un appel au ministre de l'Agriculture et à d'autres responsables pour qu'ils reconnaissent les possibilités locales découlant d'une relation étroite entre la Turquie et le Canada et de l'accès à des produits canadiens en Turquie. Nous pensons qu'un accord de libre-échange clarifiera ces règles. Nous pourrions ainsi être sur la même longueur d'onde que la Turquie, qui nous sert de tremplin. La certitude générale qui accompagne ce genre d'accord serait très avantageuse, selon nous.

De plus, la reconnaissance des liens économiques étroits ira dans les deux sens. J'ai beaucoup parlé de mon investissement en Turquie et du tremplin que le pays représente. De façon similaire, les entreprises turques qui investissent au Canada auront accès aux États-Unis, au Mexique et à tout notre programme commercial avec les Amériques.

Pour vendre notre salade à d'autres pays, nous pouvons leur dire que nous sommes un point d'accès transparent au marché des Amériques. Les entreprises turques ont l'impression que le Canada est préférable aux États-Unis. Dans bien des marchés émergents, on a le sentiment que le milieu des affaires des États-Unis est très complexe, qu'il pose un risque d'ingérence politique et gouvernementale et qu'il s'inscrit dans un cadre réglementaire loin d'être simple. Nous devons tirer parti de cette perception. C'est pourquoi j'apprécie le caractère officiel de l'accord, qui nous offrira un tremplin.

Par ailleurs, le ministre et le premier ministre m'ont demandé de devancer les tendances. C'est ce que nous faisons au sein du comité consultatif sur le renouvellement de la Stratégie commerciale mondiale auquel je siège. Dans ce genre de comité, nous sommes nombreux à vouloir absolument conserver notre avance plutôt que de suivre les autres. La priorité, c'est de s'attarder à la Stratégie commerciale mondiale et à la définition des pays BRICS. Lorsque c'est fait, bien des pays sont déjà rendus au deuxième but. Mais en ce qui concerne des pays comme la

Indonesia, Vietnam and other countries where we are seeing this new emerging structure, we want to get in, formalize our relationship and start building.

**Senator Wallin:** I just wanted a brief comment on this. I know you have talked about the importance of overarching agreements and trade agreements between countries. However, you have been very insistent on keeping your base in Saskatchewan, which is not an easy place to get to, yet you do an awful lot of travelling. Is there something to be said about relationships from a provincial base rather than a national base in your discussions?

**Mr. Al-Katib:** I am a strong advocate of region-to-region agreements as well, senator. However, when we look at the complexity of an environment like Turkey or any of these other nationals, the nation-to-nation agreement is the one that will actually advance the commercial interest, the geopolitical interest and the social agenda, including things like human rights and other things that are very important to us as Canadians.

Region-to-region agreements are nice complementary things, but we certainly are a strong advocate of driving the national agenda.

I have spent my entire career in our country building economic opportunities both in government and also in the private sector. I urge senators to understand that no country in the world is perfect in its historical presence — where it stands in history — where it is going currently and where it will go in the future. When we look at that region of relative, almost-disastrous neighbours, Turkey's position today is one that gives Canada a very significant opportunity to help to shape a region that will be both politically and economically important to our country.

**The Chair:** Mr. Al-Katib, you have certainly put Canada in a good position in your comments, and also Turkey. Can you tell me what impediments you have found that you think we as a committee, which can have a role in making recommendations to our government, could help remove? What are the impediments that you think we need to deal with? We have talked about the free trade agreement as a support. In your experience throughout all these navigations, what has been the difficulty and what continues to be the difficulty?

**Mr. Al-Katib:** We have a bit of history in this country with regard to our relationship with Turkey in terms of being a little unclear with our overall intention. Do we want to get closer or not? Over the last couple of years, a process of engagement has started to make it much clearer that we do have a long-term interest in economic, political and social ties with that country.

Imagine a small SME that grew to make a \$150 million investment in Turkey. The on-again, off-again political messaging that we have had in relation to issues like the historical advance of the Armenian genocide and these types of things have made it very difficult for us to navigate on the commercial side. Regarding historical events, while having a very important place, we like to

Turquie, l'Indonésie ou le Vietnam, qui présentent ce genre de nouvelle structure émergente, il faut pénétrer le marché, officialiser les relations commerciales et commencer à bâtir l'avenir.

**La sénatrice Wallin :** Je veux simplement obtenir un commentaire bref. Vous avez dit que les ententes globales et commerciales entre les pays sont importantes. Toutefois, vous avez insisté pour garder votre siège social en Saskatchewan, qui n'est pas facile d'accès même si vous voyagez beaucoup. Que pouvez-vous dire sur les relations entre les régions par rapport à celles entre les pays?

**M. Al-Katib :** Je soutiens fermement les ententes entre les régions aussi, madame la sénatrice. Mais compte tenu de la complexité de la Turquie ou des pays semblables, ce sont les ententes entre pays qui avantagent bel et bien les intérêts commerciaux, géopolitiques et sociaux, comme les droits de la personne et d'autres questions très importantes pour les Canadiens.

Les ententes entre régions aident les relations, mais nous soutenons fermement le programme national.

J'ai passé toute ma carrière au pays à développer l'économie pour le gouvernement et le secteur privé. Vous devez comprendre qu'aucun pays au monde n'est parfait du point de vue historique, son passé, son présent et son avenir. Compte tenu de la situation presque catastrophique dans les pays voisins, la Turquie présente une excellente occasion pour le Canada d'aider à façonner cette région qui sera importante pour nous sur les plans politique et économique.

**La présidente :** Monsieur Al-Katib, vous dépeignez le Canada et la Turquie sous un jour favorable. Quels obstacles devons-nous aplanir et prendre en compte dans nos recommandations au gouvernement? Nous avons dit que l'accord de libre-échange pouvait nous aider. D'après votre expérience, quelle est la difficulté qui perdure?

**M. Al-Katib :** Par le passé, nos intentions générales n'étaient pas tout à fait claires en ce qui a trait à la Turquie. Voulons-nous resserrer nos liens ou non? Depuis deux ou trois ans, nos efforts commencent à montrer clairement que nous avons un intérêt à long terme pour ce pays sur les plans économique, politique et social.

Imaginons qu'une petite entreprise a pris de l'expansion et a réalisé un investissement de 150 millions de dollars en Turquie. L'ambivalence de nos messages politiques successifs concernant certaines questions comme la reconnaissance du génocide arménien nous a beaucoup compliqué la tâche pour ce qui est du commerce. Même si les événements historiques sont très

look forward at the economic agenda. We applaud the government's current engagement and discussion policy in multiple facets of both economic and political.

The overarching view that Canada wants to engage and to assist in looking at mutually beneficial opportunities has been one of the biggest things for us.

The other side where we saw very positive development is with EDC, which I mentioned earlier. I want to reiterate that the government's focus on Turkey as a regional centre on the financial side and locating EDC into Turkey has helped us to have a broader understanding of the Canadian banking sector in that region. The Canadian banks now understand much better than they have in the past. We see that as being quite positive, as well.

When we look at the impediment side, one of the big ones is not really a Canada-Turkey issue. The overarching political environment in neighbouring countries has been very difficult to navigate over the past four or five years. However, the continued resolve of Turkey to have both a policy of minimal conflict with its neighbours and its continued view of being a leader in terms of resolving some very difficult crises, like Syria, have been very positive in giving us confidence to continue forward.

**Senator Duffy:** Mr. Al-Katib, thank you for being with us. It is a very impressive story.

This perhaps does not relate so much to Turkey as domestically. You have talked about the growth of pulse crops in Saskatchewan. Those of us from rural areas are wondering about growing our rural agricultural economy. What is the value proposition on pulses compared to cereals, and how do you see the growth in pulses for your company and in general? Would you see pulses coming from places other than Saskatchewan?

**Mr. Al-Katib:** It is a very good question. I obviously focused on Saskatchewan as being a main place of our business, but we do also have processing plants in Manitoba and Alberta. There is a concentration of pulses on the dry edible bean side in Ontario and Quebec, as well. We do have a national pulses industry already. Looking at the growth profile, the overall acreage is growing mostly in Western Canada because of the large acreage base that we have.

The value proposition is a simple one. When I was a kid growing up in Davidson, Saskatchewan, every third or fourth field was summer fallow, so we had black dirt that we naturally allowed to replenish the soil. However, in the late 1990s we started into what we call continuous cropping. Instead of leaving a field to summer fallow, pulse crops or legumes naturally replenish nitrogen in the soil.

Pulse crops have the lowest water-use footprint per unit of protein of perhaps any other protein source. I will give you a small example. To produce a pound of protein from beans takes approximately 43 gallons of water. To produce a pound of beef protein, it takes 1,857 gallons of water.

importants, nous voulons mettre l'accent sur le programme économique. Nous applaudissons l'engagement actuel et la politique de dialogue du gouvernement sur bon nombre de questions économiques et politiques.

Le principe fondamental selon lequel le Canada veut déployer des efforts et fournir de l'aide pour que les occasions à saisir profitent aux deux parties constitue une de nos grandes réussites.

Les progrès concernant EDC nous paraissent aussi très positifs. Je répète que le point de vue du Canada sur la Turquie à titre de centre régional pour les finances et l'établissement d'EDC nous a aidés à mieux comprendre le secteur bancaire canadien dans la région. Les banques canadiennes comprennent maintenant beaucoup mieux qu'auparavant. Nous pensons que c'est aussi très positif.

Un des principaux obstacles ne concerne pas les relations entre le Canada et la Turquie. Le climat politique général dans les pays voisins complique beaucoup la tâche depuis quatre ou cinq ans. Cependant, la politique ferme et continue de la Turquie pour réduire au minimum les conflits avec les pays voisins et sa position de chef de file pour résoudre certaines crises très pénibles comme en Syrie renforcent beaucoup notre confiance et nous incitent à poursuivre le travail.

**Le sénateur Duffy :** Monsieur Al-Katib, merci d'être parmi nous. C'est une histoire très impressionnante.

Ma question porte peut-être plus sur notre pays que sur la Turquie. Vous avez parlé de la croissance des cultures de légumineuses en Saskatchewan. Ceux d'entre nous qui viennent de la campagne se préoccupent de la croissance de notre économie agricole et rurale. Quel est l'avantage des légumineuses par rapport aux céréales, et comment envisagez-vous la croissance des légumineuses pour votre entreprise et en général? Devons-nous cultiver les légumineuses ailleurs qu'en Saskatchewan?

**M. Al-Katib :** Excellente question. J'ai bien sûr concentré mes énergies sur la Saskatchewan en tant que principale région pour nos affaires, mais nous avons aussi des usines de transformation au Manitoba et en Alberta. Il y a aussi une concentration de haricots secs comestibles en Ontario et au Québec. Nous avons déjà une industrie nationale des légumineuses. La superficie totale de culture augmente rapidement surtout dans l'Ouest canadien, en raison des vastes terres que nous possédons.

L'avantage des légumineuses est simple. Lorsque j'ai grandi à Davidson, en Saskatchewan, une terre sur trois ou quatre était une jachère d'été. La terre noire nourrissait le sol de façon naturelle. Toutefois, nous avons adopté ce que nous appelons la culture continue à la fin des années 1990. Au lieu de laisser une jachère d'été, nous augmentons naturellement le taux d'azote dans le sol en cultivant des légumineuses.

Les légumineuses sont peut-être la source de protéines qui utilise le moins d'eau. Par exemple, il faut environ 43 gallons d'eau pour produire une livre de protéines de haricots, mais il faut 1 857 gallons d'eau pour une livre de protéines de bœuf.

When we look at the overall environmental footprint, pulses have the lowest carbon footprint of any crop grown in Western Canada or the northern-tier states. It is a continuous cropping, nitrogen-fixing, low-water-use crop that is non-GMO, high protein, high fibre and very nutrient dense.

When we look at that growth profile, we see the acreage in Canada going significantly upwards in the coming decade or two where we continue to see this multibillion-dollar opportunity develop into something much more significant.

We see the creation of opportunities in rural communities. Companies like ours are building value-added processing plants in this country. As I said earlier in my comments, the vision was from producer to the world directly. That tag continues to be one of the first things I wrote on a blank sheet of paper as a young entrepreneur. It is still on every business card, every brochure that I have in the several hundred million dollars of exports around the world. We see that being a very positive growth profile.

Market access, though, continues to be what actually creates the wealth. We always say to our farmer base that you may not produce because you can: You must produce because there is a consumer willing to pay you an economic price to grow that commodity that makes sense, makes money on your farm and creates opportunities for your family. It is up to companies like ours to create wealth by processing those into food and food ingredients and then allowing those ingredients to leave instead of raw commodities.

This is not just an agricultural message: It is an oil and gas message, an agriculture message and a mining message. These are major drivers of our Western Canadian and Canadian economy. We need to stop being commodity shippers and start being value-added shippers. We need transportation infrastructure. We need ports. We need infrastructure to get our product to market. That is where I see government needing to continue to focus its efforts.

**Senator Duffy:** Thank you. Congratulations.

**Senator De Bané:** Mr. Al-Katib, I want to tell you of my admiration for what you are doing. What I realize as a senator from the eastern part of Canada is that usually our businessmen concentrate on the closest and wealthiest market in the world, which is our neighbour. When you say, no, our market is the world, I would love to see all businessmen share your perspective.

When I look to Canada's place in Turkey, we are fortieth as a source of imports. There are 39 countries ahead of us. If I look to Canada's investment abroad, Turkey is thirtieth in where we invest money.

Do you have suggestions on what assistance business people could expect in order to attain their full potential? Why are we fortieth as source of imports to that country? Is it because the private sector thinks it is easier to do business with the closest neighbour, with the same commercial law and same way of doing

Les légumineuses ont la plus faible empreinte carbone de toutes les cultures de l'ouest du Canada et des États du Nord. C'est une culture continue qui rétablit les niveaux d'azote dans le sol, qui n'exige pas beaucoup d'eau, qui n'est pas génétiquement modifiée et qui fournit beaucoup de protéines, de fibres et de nutriments.

Concernant la croissance, la superficie de terres qui servent à cultiver les légumineuses va augmenter considérablement dans les 10 ou 20 prochaines années. Ce secteur va générer des milliards de dollars et prendre beaucoup d'importance.

Nous pensons que les collectivités rurales présentent des occasions. Les entreprises comme la nôtre construisent des usines de transformation à valeur ajoutée au pays. Je répète que notre vision, c'est un producteur qui vend ses produits sans intermédiaires partout dans le monde. C'est une des premières idées que j'ai couchées sur papier en tant que jeune entrepreneur. Cette vision figure encore sur toutes mes cartes de visite et toutes mes brochures qui accompagnent les centaines de millions de dollars de produits que nous exportons partout dans le monde. C'est un profil de croissance très positif pour nous.

Cela dit, c'est encore l'accès au marché qui crée la richesse. Nous disons toujours aux agriculteurs que leur production ne doit pas reposer sur leur simple capacité, mais sur le besoin des clients qui vont leur payer un prix raisonnable et permettre à leurs familles de saisir des occasions. Il faut que les entreprises comme la nôtre créent de la richesse en transformant les marchandises en aliments et en ingrédients, au lieu d'exporter les marchandises telles quelles.

C'est l'approche que nous devons adopter pour l'agriculture, mais aussi pour le pétrole, le gaz et les ressources minières, des moteurs économiques importants pour l'Ouest et le Canada. Nous devons cesser d'exporter nos matières premières et commencer à exporter des produits à valeur ajoutée. Il nous faut une infrastructure de transport et des ports pour accéder aux marchés. À mon avis, c'est là-dessus que le gouvernement doit continuer de se concentrer.

**Le sénateur Duffy :** Merci et félicitations.

**Le sénateur De Bané :** Monsieur Al-Katib, j'admire votre travail. En tant que sénateur de l'est du Canada, je constate que les gens d'affaires se concentrent en général sur le marché le plus rapproché et le plus riche au monde, les États-Unis. J'aimerais que tous les gens d'affaires pensent comme vous que notre marché, c'est le monde.

Le Canada se classe 40<sup>e</sup> parmi les sources d'importation de la Turquie. Au total, 39 pays nous devancent. La Turquie se situe au 30<sup>e</sup> rang des marchés d'investissements du Canada.

Comment pouvons-nous aider les gens d'affaires à réaliser leur plein potentiel? Pourquoi occupons-nous le 40<sup>e</sup> rang parmi les sources d'importation en Turquie? Le secteur privé pense-t-il qu'il est plus facile de faire des affaires avec le pays le plus près, qui applique les mêmes lois commerciales et qui travaille de la même



business, rather than going abroad to Asia, to Turkey, et cetera? What is missing? Is it Export Development Canada? Ultimately, is it a lack of ambition in our business community? What is the problem? Why is Canada, a member of the G8, preceded by 39 countries in Turkey?

**The Chair:** Thank you, Senator De Bané. I had actually looked around and closed the list of questions, and now I have added to it and we are running out of time.

I will propose that Senator Johnson put her question and Mr. Al-Katib can then answer both.

**Senator Johnson:** I wanted to congratulate you as well, as my colleagues have.

I have one quick question about the economic turmoil in Europe. How is that affecting you and other companies from Canada doing this business, like Legumex in Winnipeg?

**Mr. Al-Katib:** The Europe question fits in very well with the question before, so let me start with both together.

I feel that, yes, we have been focusing our efforts very much on the United States, as we should have in the past, because it is a very significant market and continues to be one that dominates our exports. I do not advocate that we stop our focus on the United States because it is a market that will continue to be a very important part of our economy due to its close proximity.

From the governmental side, we need to recognize that emerging markets are our future growth. We need to look at global commerce strategies and strategies of our government, both on the Trade Commissioner Service, Export Development Canada and other service suites that we offer to look at the opportunities for the next 10 years that build for the 10 years after that.

I always say, when I have an opportunity, you as senators and our members of Parliament should realize one thing: Forward-looking Canadians will judge you on your decisions and how they will affect us 20 years from now, not 20 days, 20 weeks or 20 months. It is very difficult for you, as people sitting in a regulatory environment, to think 20 years ahead sometimes, but that is certainly where we need to go.

Why are our Canadian businesses fortieth in Turkey? I think part of that has been that we are a little bit late to the game, but we have not missed the game yet. The game is still going on.

Turkey's changes in the region, their governmental policies in the last decade, in my opinion, have given it the framework and the platform from which to have a long run of sustained growth. This is why I am advocating that when we look at our list of priorities, we have our developed-country priorities: the United States, and then of course we have the new Europe free trade agreement coming, which I think is a very positive development.

façon, au lieu d'aller en Asie, en Turquie, et cetera.? De quoi le secteur privé a-t-il besoin? Exportation et Développement Canada doit-il en faire plus? Au bout du compte, le milieu des affaires manque-t-il d'ambition? Quel est le problème? Pourquoi le Canada, un membre du G8, se classe-t-il derrière 39 autres pays en Turquie?

**La présidente :** Merci, monsieur le sénateur De Bané. J'ai accepté d'ajouter des intervenants, mais nous manquons de temps.

Je propose que la sénatrice Johnson pose sa question et que M. Al-Katib donne deux réponses.

**La sénatrice Johnson :** Comme mes collègues, je tiens à vous féliciter.

Je veux poser une question brève. Dans quelle mesure la tourmente économique en Europe nuit-elle aux entreprises canadiennes comme la vôtre et Legumex de Winnipeg?

**M. Al-Katib :** Cette question sur l'Europe s'inscrit dans la continuité de la question précédente. Si vous le permettez, je vais répondre aux deux en même temps.

Oui, nous concentrons surtout nos efforts aux États-Unis comme par le passé, car c'est un marché très important qui continue de dominer pour nos exportations. Je ne pense pas que nous devons changer d'approche. Les États-Unis vont rester un marché très important pour notre économie, en raison de sa proximité.

Pour sa part, le gouvernement doit comprendre que les marchés émergents représentent notre croissance à venir. Nous devons examiner les stratégies du commerce mondial et celles de notre gouvernement, du Service des délégués commerciaux et d'Exportation et Développement Canada et d'autres organismes de services pour profiter des possibilités qui vont se présenter dans les 10 prochaines années et planifier les 10 années suivantes.

Comme je le dis toujours, les sénateurs et les députés doivent comprendre que les Canadiens tournés vers l'avenir vont juger leur travail d'après ses retombées pour la population dans 20 ans, pas dans 20 jours, 20 semaines ou 20 mois. C'est très difficile pour vous, en tant que décideurs dans le cadre réglementaire, de prévoir quel sera le contexte dans 20 ans, mais c'est sans contredire la voie à suivre.

Pourquoi les entreprises canadiennes se classent-elles au 40<sup>e</sup> rang en Turquie? Je pense que nous accusons un peu de retard, mais tout n'est pas perdu. Nous avons l'occasion de nous reprendre.

Compte tenu des changements que la Turquie a apportés dans la région et de ses politiques gouvernementales depuis 10 ans, elle a mis en œuvre le cadre nécessaire à une croissance durable et continue. Il importe de mettre en priorité les pays développés, comme les États-Unis, et l'accord de libre-échange qui sera conclu avec l'Europe et qui constitue un grand progrès.

However, beyond that, we need the next eight. Who are the next eight in priority? That is a matter of debate. When I look at the next eight, I think there is a very strong case that a country like Turkey is in our next eight or ten priorities.

Part of what is changing this mindset is the Europe crisis, when we look at the sustained effects of the United States and meltdown of 2008, coupled with a macroeconomic meltdown due to the European crisis in 2011. This is proven.

When we look at the overall companies and countries that have weathered the economic storm, those that had a much more diversified book of economic activity have fared better than those that did not. One of the saving graces for Canada, of course, was our resource focus over the 2011-12 cycle. If you look at our resource focus, agriculture, mining and oil and gas are emerging-market-focused industries. As a result, we have a natural diversification built into some sectors of our economy that were quite hot in very much a crisis period.

We see this European crisis and its effect on Canadian business and the doubling effect of that 2008 and 2011 crisis back to back as maybe opening the eyes of some of the SMEs to say we need to make sure we have access to some of these higher growth opportunities, and we need to do it carefully.

This is why I advocate having governmental agreements like economic partnerships, FIPAs and double taxation agreements in place to ensure that we can take more of a targeted approach to partnership to allow SMEs to participate in this next wave of growth. That is one of the main things that is affecting it.

I do not think Canadian businesses are lazy. I think they are opening their eyes and taking advantage of opportunities and that the next 10 years will be much more positive.

**The Chair:** Mr. Al-Katib, thank you for spending this hour with us. Your enthusiasm and your positive approach speak highly for why you have been so successful in Canada, along with your parents in Davidson, Saskatchewan. You are an admirable advocate for small- and medium-sized businesses and how they can do business differently in different geographic areas. You have been extremely helpful to our study, and I am sure that your experiences will be the basis of many of the questions that we will put to the Turkish authorities.

We wish you continued success. I am glad that you will be sitting on some boards because the message from a young entrepreneur from a small town who started in a small business needs to be heard over and over again. Thank you.

**Mr. Al-Katib:** Thank you.

**The Chair:** Senators, we will proceed to our next topic, Bill S-14, An Act to amend the Corruption of Foreign Public Officials Act. We have heard from all the witnesses who asked to appear before us, but questions were raised in a letter from Mr. Denis Meunier. That letter was circulated to senators and the

Mais il convient de savoir quels sont les huit autres pays prioritaires. C'est sujet à débat, mais je pense que la Turquie pourrait fort bien faire partie de nos 8 ou 10 autres priorités.

La mentalité change en partie à cause de la crise en Europe, des effets durables de la récession de 2008 aux États-Unis et des graves difficultés macroéconomiques provoquées par la crise européenne en 2011. Les données sont là pour le prouver.

Les entreprises et les pays dont les activités sont très diversifiées résistent bien mieux à la tempête économique que les autres. L'accent que nous avons mis sur les ressources en 2011-2012 a constitué une planche de salut pour le Canada. L'agriculture, les ressources minières et les hydrocarbures sont des industries axées sur les marchés émergents. Certains secteurs de notre économie sont naturellement diversifiés et étaient très actifs en temps de crise.

En raison de la crise en Europe, de ses effets sur le secteur privé au Canada et des crises successives de 2008 et de 2011, les dirigeants de PME semblent comprendre que nous devons avoir accès à certains marchés qui connaissent une forte croissance et agir avec prudence.

C'est pourquoi les gouvernements doivent selon moi passer des ententes de partenariat économique, des APIE et des conventions de double imposition pour que nous ayons une approche plus ciblée en matière de partenariat et que les PME participent à la prochaine vague de croissance. C'est un des principaux facteurs de succès pour nous.

Je ne pense pas que les dirigeants d'entreprises canadiennes sont paresseux. Je dirais qu'ils profitent des occasions qui se présentent et qu'ils sont conscients que les 10 prochaines années seront bien plus positives.

**La présidente :** Monsieur Al-Katib, merci d'avoir passé cette heure avec nous. Votre enthousiasme et votre approche positive expliquent pourquoi vos parents et vous connaissez autant de succès au Canada et à Davidson, en Saskatchewan. Vous défendez admirablement les PME et les diverses méthodes qu'elles peuvent appliquer selon les régions. Votre aide est extrêmement utile pour notre étude. Je suis sûre que vos expériences vont sous-tendre de nombreuses questions que nous allons poser aux autorités turques.

Nous vous souhaitons de continuer de remporter du succès. Je suis contente de savoir que vous allez siéger à un certain nombre de comités, parce qu'il convient de répéter à maintes reprises l'histoire du jeune entrepreneur d'une petite ville qui a lancé une petite entreprise. Merci.

**M. Al-Katib :** Merci.

**La présidente :** Chers collègues, nous passons au prochain point à l'ordre du jour, le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Nous avons entendu tous ceux qui ont demandé de témoigner, mais M. Denis Meunier soulève des questions dans la lettre qui vous a été remise. Nous

department was asked to respond to some of his questions. The Canadian Bar Association appeared before us yesterday and they also raised some concerns and questions. Therefore, honourable senators, I understand that we are agreed to have department officials join us at the table now to take questions from senators on any issues that have been raised before we consider whether we go to clause-by-clause consideration of the bill.

With us are Wendell Sanford, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division; Marcus Davies and Maria Mascaró.

**Senator Downe:** No doubt you either listened to the testimony yesterday from the Canadian Bar Association or read the transcript of it. Do you have any comments on their presentation?

**Wendell Sanford, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division, Foreign Affairs and International Trade Canada:** We did have an opportunity to read the transcript this morning. They essentially raise two points. The first is with respect to the length of possible sentences and the second is whether facilitation payments of very small amounts could result in a 14-year prison sentence. Our response to both points is that these are prosecutorial decisions. The probability of someone who makes a \$20 facilitation payment receiving a 14-year prison sentence is zero — it will not happen.

There have been only five cases, and they have either been decided by the court or are currently before the court. It is significant to note that in the Niko Resources Ltd. case a \$190,000 vehicle was offered. Even if the defence is facilitation payment, a \$190,000 vehicle is certainly not that. It is our view that the prosecutors will have to decide what they will charge people with and upon what evidence they will charge them.

**Senator Downe:** When you were here with Foreign Affairs Minister Baird, I asked a question that you could not then answer. Have you consulted the Canadian Revenue Agency about this legislation? If so, what was their advice?

**Mr. Sanford:** We have spoken to them, but regrettably, we do not yet have their written response. They will respond in due course.

**Senator Downe:** I am sorry; that is not clear. You did consult them on the bill and they did not send you any information?

**Mr. Sanford:** They have not answered your question between the meeting last week and today.

**Senator Downe:** Is it correct that the Department of Foreign Affairs consulted them and received advice from them?

avons demandé au ministère de répondre à certaines d'entre elles. Les représentants de l'Association du Barreau canadien ont témoigné devant nous hier et ont aussi émis certaines préoccupations et évoqué certaines questions. C'est pourquoi nous avons convenu d'inviter des représentants du ministère qui vont répondre aux questions soulevées. Nous passerons ensuite à l'étude article par article du projet de loi.

Nous avons avec nous Wendell Sanford, directeur, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique, ainsi que Marcus Davies et Maria Mascaró.

**Le sénateur Downe :** Vous avez sans aucun doute écouté hier le témoignage des représentants de l'Association du Barreau canadien ou lu la transcription. Avez-vous des remarques à faire au sujet de leur exposé?

**Wendell Sanford, directeur, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique, Affaires étrangères et Commerce international Canada :** Nous avons eu l'occasion, en effet, de lire la transcription ce matin. Ils ont soulevé essentiellement deux points, le premier concernant la durée des peines possibles et le deuxième concernant les paiements de facilitation, à savoir si une très petite somme pourrait entraîner une peine d'emprisonnement de 14 ans. Notre réponse dans les deux cas est qu'il s'agit de décisions qui relèvent de la poursuite. La probabilité qu'une personne se voie infliger une peine de 14 ans de prison pour avoir fait un paiement de facilitation de 20 \$ est nulle. Cela n'arrivera pas.

Il n'y a eu à ce jour que cinq affaires, qui ont été tranchées par les tribunaux ou sont encore devant les tribunaux. Il importe de souligner que dans l'affaire Niko Resources Ltd., un véhicule de 190 000 \$ a été offert. Même si la défense invoque un paiement de facilitation, un véhicule de 190 000 \$ ne peut certainement pas être considéré comme tel. Nous sommes d'avis que les procureurs devront décider des chefs d'accusation et des preuves qu'ils utiliseront.

**Le sénateur Downe :** Lorsque vous êtes venu témoigner en compagnie du ministre des Affaires étrangères, le ministre Baird, je vous ai posé une question à laquelle vous n'avez pas pu répondre. Avez-vous consulté les représentants de l'Agence du revenu du Canada sur ce projet de loi? Si tel est le cas, que vous ont-ils conseillé?

**M. Sanford :** Nous leur avons parlé, mais, malheureusement, nous n'avons pas encore reçu leur réponse par écrit. Nous la recevrons en temps opportun.

**Le sénateur Downe :** Je suis désolé, mais je ne comprends pas très bien. Vous les avez consultés sur le projet de loi, mais vous n'avez pas encore reçu leur réponse?

**M. Sanford :** Nous n'avons pas reçu de réponse à la question que vous avez posée la semaine dernière.

**Le sénateur Downe :** Est-il exact de dire que le ministère des Affaires étrangères a consulté l'agence et qu'il a reçu sa réponse?

**Mr. Sanford:** No, sir. The advice was that they will get back to us, and they have not yet done so.

**Senator Downe:** To be clear, you consulted another department of government on legislation that is before Parliament and they said they would get back to you. When will that be; after the bill is passed? Is their input not important to this legislation?

**Mr. Sanford:** Yes, sir, it certainly is, but we have not yet received their responses.

**Senator Downe:** They are an amazing department on a number of levels.

We received comments from the former director general responsible for criminal investigations at the Canada Revenue Agency. I assume they have been given to you as well. He expressed concerns about the sharing of information. Have you seen that correspondence?

**Marcus Davies, Legal Officer - Corruption, Transnational Organised Crime, Drugs; Criminal, Security and Diplomatic Law Division, Foreign Affairs and International Trade Canada:** Thank you, senator. Perhaps I could also maybe just ask you, for the earlier question, to clarify the concern you had with Minister Baird. I am not clear on that. I can also address the issue about the correspondence from Denis Meunier, who listed himself as an asset recovery and terrorism expert.

Essentially he was bringing up a concern that falls under the Income Tax Act. It is not an OECD obligation under the CRA because the principle under the CRA is self-reporting. A foundation to our Income Tax Act is that we have self-reporting.

Where, in audits, they come across criminal evidence, it is not disclosed to law enforcement agencies. This is a policy matter that we understand is being looked at, and this would be for the Department of Finance to address. In particular, the CFPOA it does not touch on this. It is an income tax issue.

We understand that Finance has agreed to provide a response and deal with that issue. Because they are matters under consideration, they may be limited in what they can address. I can assure you that it is something they are aware of and are also aware of the recommendations.

The recommendation in question is not a recommendation coming from the OECD convention on combatting bribery of foreign business transactions. This is a general recommendation related to the convention but not a convention obligation. It is one of the recommendations in the secretariat for implementation measures at large.

**M. Sanford :** Non, monsieur. On nous a dit qu'on nous reviendrait à ce sujet, et nous n'avons pas encore reçu de réponse.

**Le sénateur Downe :** Pour être clair, vous dites que vous avez consulté un autre ministère sur un projet de loi qui a été soumis au Parlement, et on vous a répondu qu'on vous reviendrait à ce sujet. Quand recevrez-vous la réponse? Après l'adoption du projet de loi? Leur point de vue n'est-il pas important?

**M. Sanford :** Oui, monsieur, c'est certainement le cas, mais nous n'avons pas encore reçu leur réponse.

**Le sénateur Downe :** C'est un ministère étonnant à différents points de vue.

Nous avons reçu les commentaires de l'ancien directeur général responsable des enquêtes criminelles à l'Agence du revenu du Canada. Je présume que vous les avez reçus aussi. La communication des renseignements est une question importante pour lui. Avez-vous vu le document?

**Marcus Davies, agent juridique - Corruption, Criminalité transnationale organisée, Drogues, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique, Affaires étrangères et Commerce international Canada :** Merci, monsieur le sénateur. J'aimerais aussi vous demander de me préciser, à propos de votre question précédente, ce que vous vouliez savoir au sujet du ministre Baird. Je ne comprends pas très bien de quoi il s'agit. Je peux aussi répondre à la question au sujet du document produit par Denis Meunier, qui s'est prononcé à titre de spécialiste en terrorisme et récupération de biens.

La question qui le préoccupe relève essentiellement de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas d'une obligation de la convention de l'OCDE qui relève de l'ARC, car le principe de l'ARC en est un de déclaration volontaire. La Loi de l'impôt sur le revenu repose notamment sur le principe de la déclaration volontaire.

Lors des vérifications, lorsqu'ils tombent sur des preuves d'actes criminels, ils ne les déclarent pas aux organismes d'application de la loi. C'est une question de politique qui, d'après ce que l'on sait, fait l'objet d'un examen, et qui relève du ministère des Finances. Cela ne relève pas, en particulier, de la LCAPE. Cela relève de l'impôt sur le revenu.

Nous croyons savoir que le ministère des Finances a accepté de fournir une réponse à ce sujet et de s'occuper de la question. Comme on examine le tout, les mesures sont limitées pour l'instant. Je peux vous assurer, toutefois, que les responsables sont au courant du problème et aussi des recommandations.

La recommandation dont il est question n'est pas issue de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales. Il s'agit d'une recommandation générale liée à la convention, mais ce n'est pas une obligation en vertu de celle-ci. Il s'agit d'une des recommandations du secrétariat touchant la mise en œuvre dans son ensemble.

Perhaps you could remind us of your question about Minister Baird and the CRA.

**Senator Downe:** The question has already been answered. When the minister was here I asked if the department consulted the Canada Revenue Agency. Officials were going to find out and let us know. We have found out today that they have consulted them, but the CRA has not gotten back to them.

**Senator D. Smith:** My question was basically the position of the bar association. I am wondering if there was very little input from members of the bar association to them before they made it, and experiences like they were talking about actually occurred. You have said, and I certainly agree, a 14-year sentence, the chances would be zero for a \$20 payment.

I assume you had input from the department, which more or less was not concerned about the impact that these changes would have. Is that fair for us to assume?

**Mr. Sanford:** With respect to facilitation payments?

**Senator D. Smith:** Yes.

**Mr. Sanford:** This is one of the reasons why this aspect of the legislation will not be implemented on Royal Assent. It is to give time for the companies and the government to work with the companies to set in place procedures which will allow them to handle this adequately.

**Senator D. Smith:** Do you have any estimate of how many months or years it might take before that would be implemented? I think the undertaking we took on doing the OECD was about 98 or 99. What sort of time frame do you think it might take before it could be implemented?

**Mr. Sanford:** It is difficult for us to tell from the officials' level because it would be a cabinet decision.

**The Chair:** This negotiation with companies is going to take into account how to implement facilitation so they are ready and they understand what is acceptable and not acceptable. Would you be taking into account what our counterparts in the OECD will be doing at that time with their companies? It is a global issue.

**Mr. Sanford:** Yes, by all means. I brought the list this morning of the 40 countries in the OECD, 36 of which already have no provision allowing for facilitation payments. We will have strong discussions with them. We will obviously be discussing with the other three countries that still have facilitation payments, Australia, New Zealand and the United States, to see the way forward.

**Senator Johnson:** In this connection, what will the government's definition of a facilitation payment be? What does it constitute and under what circumstances?

Pourriez-vous nous rappeler votre question au sujet du ministre Baird et de l'ARC?

**Le sénateur Downe :** Nous avons déjà reçu la réponse. Lorsque le ministre a comparu, je lui ai demandé si le ministère avait consulté l'Agence du revenu du Canada. Les représentants du ministère devaient s'informer et nous revenir. Aujourd'hui, nous avons appris qu'ils ont consulté l'ARC, mais qu'ils n'ont pas encore reçu de réponse.

**Le sénateur D. Smith :** Ma question portait essentiellement sur la position de l'Association du barreau. Je me demandais si les membres avaient très peu participé à la prise de position de l'association, et si les expériences dont elle parle se produisent concrètement. Vous avez dit, et je suis tout à fait d'accord avec vous, que les chances de voir une peine de 14 ans d'emprisonnement pour un paiement de 20 \$ sont nulles.

Je présume que vous avez reçu les commentaires du ministère, qui s'inquiétait plus ou moins des répercussions des changements. Est-il juste pour nous de présumer cela?

**M. Sanford :** Au sujet des paiements de facilitation?

**Le sénateur D. Smith :** Oui.

**M. Sanford :** C'est la raison pour laquelle cet aspect de la loi n'entrera pas en vigueur au moment de la sanction royale. Cela vise à donner le temps aux sociétés et au gouvernement de collaborer pour établir des procédures qui permettront de bien gérer le tout.

**Le sénateur D. Smith :** Avez-vous une idée du temps que cela prendra, en mois ou en années, pour mettre en place ces procédures? Je pense que notre engagement auprès de l'OCDE a été pris en 1998 ou 1999. Dans combien de temps croyez-vous que ces procédures pourront être mises en place?

**M. Sanford :** Il est difficile pour nous de nous prononcer, car il s'agira d'une décision du Cabinet.

**La présidente :** Les négociations avec les sociétés porteront notamment sur la mise en œuvre des mesures de facilitation afin qu'elles sachent ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Vous inspirerez-vous de celles mises en place par nos homologues au sein de l'OCDE? Il s'agit d'un enjeu mondial.

**M. Sanford :** Oui, bien sûr. J'ai apporté la liste des 40 pays de l'OCDE et des 36 d'entre eux qui n'ont pas de disposition autorisant les paiements de facilitation. Nous aurons de longues discussions avec eux. Nous aurons aussi, évidemment, des discussions avec les trois autres pays qui ont une disposition sur les paiements de facilitation, soit l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, pour discuter de la façon de procéder.

**La sénatrice Johnson :** À ce sujet, comment le gouvernement définira-t-il un paiement de facilitation? De quoi s'agit-il et dans quelles circonstances?

**Mr. Sanford:** In the current legislation there is a series of provisions. The reality is that there have only been three cases completed and there has been no successful defence using facilitation payments. There is no body of law yet to determine exactly what an acceptable facilitation payment is.

**Senator Johnson:** In relation to humanitarian agencies and charities, there has been a lot of discussion, yesterday as well, about special consideration. How do we deal with that? Should they be forced to engage in facilitation payments to deliver urgently needed care?

**Mr. Sanford:** I think, again, that will be a question of prosecutorial decisions. It is not my position to say so, but when faced with an exceptionally difficult humanitarian situation, you can imagine the probability of a Canadian investigator, prosecutor or court reacting negatively in that situation. It will not be very high.

**Senator Johnson:** Should humanitarian agencies and charities be given special consideration? That may be a recommendation I would make.

**Mr. Sanford:** They certainly are not currently in the legislation. There is no special provision.

**The Chair:** I am resisting all my legal tendencies, but it is not a question of exempting charities: It is a question of what other people, with an intent to bribe or facilitate, will do. How do you exempt the nefarious people who could move into the charities if you block other areas? Am I making myself clear? In other words, the concern I have is, yes, moving goods to the people who need them would be one example. However, if you start exempting that scenario, then you know where the criminal activity moves to, and they have become even more vulnerable as charities. I have read the act. It is zeroing in on nefarious activity, not charitable activity.

**Mr. Sanford:** You have made the point strongly. As I noted from your comments in the transcript yesterday, senator, we are trying to set a high standard here and push back against corruption. The only way to push back against corruption is not by making many exemptions for it but by setting a very high standard and then examining the actual facts reasonably, given the circumstances you are faced with. However, you must have a high standard to begin with, otherwise it is a slippery slope.

**Senator Wallin:** Here is my dilemma: My sense is that yesterday there was agreement among the members of the committee that this is important legislation and we need to move forward with it as soon as possible. Can we do that? Can we — and I will hear views from both sides if there is a response — simply say we recommend that this process of consultation to clarify that key element move quickly, that we want to see that process started? Let us get on it and have someone come back and report to us at some point that progress is being made. However, it seems to me that you need the legislation to start that process.

**M. Sanford :** La loi actuelle contient une série de dispositions. Le fait est qu'il n'y a eu que trois affaires de jugées à ce jour et que la défense n'a jamais eu gain de cause au sujet des paiements de facilitation. Il n'y a pas encore de jurisprudence qui établit clairement ce qu'est un paiement de facilitation acceptable.

**La sénatrice Johnson :** On a beaucoup parlé aussi hier d'un traitement spécial pour les organismes d'aide humanitaire et de bienfaisance. Comment peut-on en tenir compte si on exige d'eux des paiements de facilitation pour fournir des soins urgents?

**M. Sanford :** Je pense qu'il s'agit encore là d'une question qui concerne la poursuite. Ce n'est pas à moi de décider, mais pensez-vous qu'un enquêteur, un procureur ou un tribunal réagirait négativement dans une situation humanitaire très difficile? Les chances sont très minces.

**La sénatrice Johnson :** Devrait-on leur accorder un traitement spécial? Je le recommanderais sans doute.

**M. Sanford :** Ils ne font pas partie de la loi à l'heure actuelle. Il n'y a pas de disposition particulière à cet égard.

**La présidente :** Je résiste à toutes mes manies d'avocate ici, mais la question qui se pose n'est pas à propos des organisations de bienfaisance, mais à propos de ceux qui ont l'intention d'offrir des pots de vin ou des paiements de facilitation. Comment éviter que les gens mal intentionnés utilisent les organisations de bienfaisance si les autres portes se ferment pour eux? Suis-je assez claire? En d'autres mots, ce que je crains... oui, l'envoi de denrées aux gens dans le besoin serait un exemple. Toutefois, si on commence à créer des exemptions, on sait vers quoi se tourneront les activités criminelles, et les organisations de bienfaisance deviendront encore plus vulnérables. J'ai lu la loi. Elle cible les activités mal intentionnées, pas les activités de bienfaisance.

**M. Sanford :** Vous avez été très claire. Comme vous l'avez mentionné hier, d'après ce que j'ai pu lire dans la transcription, nous voulons établir des normes élevées et lutter contre la corruption. Le meilleur moyen de lutter contre la corruption n'est pas de créer des exemptions que les criminels pourront utiliser, mais bien de se donner des normes très élevées et ensuite d'examiner les faits de manière sensée à la lumière des circonstances. Il faut toutefois qu'il y ait une norme élevée au départ, autrement, on s'engage sur une pente glissante.

**La sénatrice Wallin :** Voici mon dilemme : les membres du comité semblaient s'entendre hier pour dire que nous avons là un projet de loi important et qu'il fallait l'adopter le plus vite possible. Peut-on le faire? Pouvons-nous — et j'aimerais entendre les deux points de vue si vous avez une réponse — dire simplement que nous recommandons que des consultations pour clarifier cet élément clé aient lieu rapidement, et que nous voulons que le processus débute? Allons-y et demandons à quelqu'un de nous tenir au courant des progrès. Il semble toutefois que vous ayez besoin de la loi pour procéder.

**Mr. Sanford:** Yes.

[*Translation*]

**Senator Robichaud:** Once this bill becomes a law and everyone concerned has had time to understand all the sections of it, could a person who works for a company that does business outside of Canada end up with a criminal record for giving \$20 to expedite that person's departure from the country? Like the examples we were given yesterday. Could that person end up with a criminal record? No distinction is being made here between small payments and much larger ones.

**Mr. Sanford:** It is possible. If it is a matter of a trial against an individual and if it is very serious.

**Senator Robichaud:** What do you mean by "very serious"? I understand that there are different types of payments, but here we are talking about small payments of \$20, and if charges are laid, no distinction will be made. Perhaps the person will not be sent to prison for 14 years, but he or she will still end up with a criminal record, right?

**Mr. Sanford:** If it is a very serious case, for example a \$200,000 car.

[*English*]

If the person who was charged is found guilty, he will receive a criminal sentence and will have a criminal record.

[*Translation*]

**Senator Robichaud:** You are giving an indirect answer to my question. I mean a small payment. Yesterday, we heard that the amount could be \$20, \$30 or \$40. I am not talking about a \$190,000 car.

[*English*]

**Mr. Sanford:** The short answer is that, given prosecutorial discretion, there will be no charge against someone for a \$20 offence. It will not happen, just as one will not be stopped for driving 61 kilometres per hour on a road with a speed limit of 60 kilometres per hour. If you are driving 200 kilometres per hour, you will hear about it.

**Senator Robichaud:** That is what I wanted to hear. Thank you.

**The Chair:** I will ask a legal question. If you are in a situation where your life is being threatened, will there not be some defence of necessity if there is a wayward prosecution? If your life is being threatened and you choose to do something to save yourself and someone does not see it that way, do you not have a defence in court from common law?

**Mr. Sanford:** Yes.

**M. Sanford :** Oui.

[*Français*]

**Le sénateur Robichaud :** Une fois que ce projet de loi aura pris force de loi et que tous les gens concernés auront eu le temps d'en comprendre tous les articles, une personne qui travaille pour une compagnie qui fait affaire ailleurs qu'au Canada pourrait-elle finir avec un dossier criminel pour avoir donné 20 dollars pour expédier sa sortie du pays? Comme les exemples qu'on nous a donnés hier. Pourrait-il avoir un dossier criminel? On ne fait pas de distinction ici entre les petits paiements ou des paiements beaucoup plus considérables.

**M. Sanford :** C'est possible. Si c'est une question d'un procès contre un individu et si c'est très sérieux.

**Le sénateur Robichaud :** Que voulez-vous dire par « très sérieux »? Je comprends qu'il y a différentes sortes de paiements, mais on parle ici de petits paiements de 20 dollars, et si des accusations sont déposées, on ne fera pas la différence. Peut-être qu'il ne sera pas envoyé en prison pour 14 ans, mais il va se retrouver avec un dossier criminel, n'est-ce pas?

**M. Sanford :** Si c'est un procès très sérieux, prenons l'exemple d'une voiture de 200 000 dollars.

[*Traduction*]

Si la personne accusée est trouvée coupable, elle recevra une peine au criminel et aura un dossier criminel.

[*Français*]

**Le sénateur Robichaud :** Vous répondez indirectement à ma question. Je veux parler d'un petit paiement. Hier, on entendait que cela pouvait être 20, 30 ou 40 dollars. Je ne parle pas d'une voiture de 190 000 dollars.

[*Traduction*]

**M. Sanford :** La réponse courte à votre question est que la poursuite détenant un pouvoir discrétionnaire, il n'y aura pas d'accusations de porter contre une personne qui a accepté un paiement de 20 \$. Cela n'arrivera pas, de la même manière qu'une personne ne sera pas arrêtée pour avoir conduit à 61 kilomètres à l'heure dans une zone de 60 kilomètres à l'heure. Si vous conduisez à 200 kilomètres à l'heure, vous le saurez.

**Le sénateur Robichaud :** C'est ce que je voulais entendre. Merci.

**La présidente :** Je vais vous poser une question juridique. Si une personne se trouve dans une situation où sa vie est menacée, pourra-t-elle invoquer la défense de nécessité si elle est poursuivie de façon frivole? Si sa vie est menacée et qu'elle décide de faire quelque chose pour sauver sa peau et que la poursuite ne voit pas les choses de cette façon, pourra-t-elle se défendre devant un tribunal en vertu de la common law?

**M. Sanford :** Oui.

**The Chair:** The defence of necessity. Regarding some of the examples we heard that if I thought I was being threatened and felt I needed to do this, those would not lead to a criminal charge?

**Mr. Sanford:** It might lead to a charge, but it will not lead to a conviction if your defence is sufficient. There would be no criminal record in that case.

**The Chair:** Let us talk about facilitation. I understand what we now have and what we are looking at is that we want to do business as efficiently as we can and as fast as we can to beat out our competitors. However, that cannot be an excuse to go down what you called bribery or the slippery slope into facilitation and something bigger. Is that where the OECD has drawn the line?

**Mr. Sanford:** Yes. We set a firm barrier that says no facilitation payments allowed. We hope the 40 OECD countries look at each other in the eye and say, "This is the rule, and we all agree that we will stick by it." Any one of us must decide whether we will draw that line and whether we will stick to it. To date, 36 countries of that group have said it. This legislation would propose to have Canada have the same standard.

**Senator De Bané:** Mr. Sanford, you have told us that a facilitation payment of \$25 to have an exit visa stamped in a passport to speed up departure from a country will not be allowed; is that right?

**Mr. Sanford:** Senator, I have said that is illegal, as is driving 61 kilometres per hour in a 60 kilometre-per-hour zone. The question is whether anyone will be prosecuted for a \$20 visa fee and the answer is that it will not happen.

**Senator Baker:** It will not happen?

**Mr. Sanford:** That is correct.

**Senator Robichaud:** You cannot guarantee that.

**Mr. Sanford:** I absolutely assure you that I cannot guarantee that, senator; that is true. I have 37 years at the bar. If I were prosecuting and an RCMP officer came into my office and said, "\$20," I would say, "Excuse me, but I have better things to do."

**Senator Robichaud:** I have paid fines for 15 kilometres over the limit.

**Senator De Bané:** We let the Crown attorney in his better judgment decide if he will lay a charge or not.

**Mr. Sanford:** Yes.

**Senator De Bané:** I see. Thank you, Mr. Sanford.

**The Chair:** Are there any other questions? Can we excuse the witnesses? They can remain with us in case something comes up. Thank you.

**La présidente :** Il y a la défense de nécessité. Nous avons entendu quelques exemples de cas où la vie de la personne est menacée et se sent obligée d'agir ainsi, dans ce cas, il n'y aura pas d'accusations criminelles, n'est-ce pas?

**M. Sanford :** Il pourrait y en avoir, mais il n'y aura pas de condamnation si les arguments de la défense ont assez de poids. Il n'y aurait pas de dossier criminel dans ce cas.

**La présidente :** Parlons de la facilitation. Ce que je comprends, c'est qu'à l'heure actuelle, on veut conclure les meilleurs marchés possible et le plus rapidement possible afin de damer le pion à nos concurrents. Toutefois, on ne veut pas que cela serve d'excuse pour donner dans la corruption ou s'engager sur la pente glissante de la facilitation ou autre chose d'encore plus grave. Est-ce là où l'OCDE a fixé la limite?

**M. Sanford :** Oui. Nous interdisons strictement les paiements de facilitation. Nous voulons que les 40 pays de l'OCDE se regardent dans le blanc des yeux et se disent : « C'est la règle et nous convenons tous de la faire respecter ». Chacun doit décider s'il fixera cette limite et s'il la respectera. À ce jour, 36 pays ont accepté de le faire. Ce projet de loi permettra au Canada de joindre leur rang.

**Le sénateur De Bané :** Monsieur Sanford, vous nous avez bien dit qu'un paiement de facilitation de 25 \$ pour faire étamper un visa de sortie dans un passeport pour quitter plus rapidement un pays ne serait pas permis, n'est-ce pas?

**M. Sanford :** Monsieur le sénateur, j'ai dit que c'était illégal, au même titre qu'il est illégal de conduire à 61 kilomètres à l'heure dans une zone de 60 kilomètres à l'heure. La question est de savoir si quelqu'un sera poursuivi pour avoir versé 20 \$ pour obtenir un visa, et la réponse est que cela n'arrivera pas.

**Le sénateur Baker :** Cela n'arrivera pas?

**M. Sanford :** C'est exact.

**Le sénateur Robichaud :** Vous ne pouvez pas le garantir.

**M. Sanford :** Vous avez tout à fait raison, monsieur le sénateur, de dire que je ne peux pas le garantir. Je suis membre du barreau depuis 37 ans. Si j'étais procureur et qu'un agent de la GRC venait me voir et me disait que c'est à propos d'un paiement de « 20 \$ », je lui répondrais que j'ai mieux à faire.

**Le sénateur Robichaud :** J'ai déjà reçu des contraventions pour avoir dépassé la limite de vitesse de 15 kilomètres à l'heure.

**Le sénateur De Bané :** Nous laissons au procureur de la Couronne le soin de décider, en fonction du bon sens, s'il est pertinent de porter des accusations.

**M. Sanford :** Oui.

**Le sénateur De Bané :** Je vois. Merci, monsieur Sanford.

**La présidente :** Y a-t-il d'autres questions? Les témoins peuvent-ils s'en aller? Ils peuvent demeurer avec nous au cas où nous ayons des questions. Merci.



Honourable senators, are we prepared to proceed to clause-by-clause consideration?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I am getting a couple of signals. Maybe I will pre-empt something. When I table the report on behalf of the committee, rather than doing observations, I think we have to signal something. I do know that the consultations will go on for some time. I remember the generic drug thing; we had to pass it and give some latitude for the government, because it is an international issue.

However, I think we should signal the issues, and they have been clearly pointed out here, so that we are on the record as a committee unanimously questioning CRA and indicating concern that Canada continue to lead its negotiations to complete that clause. Would that be acceptable?

**Senator Robichaud:** Will that be in your report when you report the bill?

**The Chair:** I will table the report and then speak to the report in my comments.

**Senator Robichaud:** But that will not be part of the report; it will be part of the comments after.

**The Chair:** No, it will be part of the comments on behalf of the committee. If I am wrong let me know, but I hear from you that we are strongly advocating a strong policy against bribery. I think that is our message. My personal input is that every dollar that goes away in bribery is going away from somebody in some development issue. I think we want to send a strong signal from this committee.

However, we have some administrative things we would like to put on the record but not be seen to be veering from that principle. It is sort of a non-partisan thing to me. Am I correct?

**Senator Johnson:** Yes.

**The Chair:** If I am not, please correct me now.

**Senator D. Smith:** That is my view.

**Senator Johnson:** Yes, you are correct, Madam Chair.

**The Chair:** Is it agreed, senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-14?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which is the short title, stand postponed?

Honorables sénateurs, sommes-nous prêts à entamer l'étude article par article?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Je reçois des messages. Je vais peut-être prendre les devants. Au moment où je déposerai le rapport au nom du comité, plutôt que de soumettre des observations, je pense que nous devrions signaler quelques points. Je sais que les consultations prendront un certain temps. Je me souviens de ce qui s'est passé dans le dossier des médicaments génériques : nous avons dû adopter la mesure et donner une marge de manœuvre au gouvernement, car il s'agit d'un enjeu international.

Toutefois, je crois que nous devrions signaler quelques points, et ils ont été très clairement mentionnés ici, afin qu'il soit du domaine public que les membres du comité attendent une réponse de l'ARC et sont soucieux de voir le Canada continuer de mener ses négociations pour parachever la disposition. Est-ce que cela vous irait?

**Le sénateur Robichaud :** Cela sera-t-il inscrit dans votre rapport lorsque vous ferez rapport du projet de loi?

**La présidente :** Je vais déposer le rapport et mentionner cela dans mes observations.

**Le sénateur Robichaud :** Mais cela ne fera pas partie du rapport; cela fera partie des observations qui suivront.

**La présidente :** Non, cela fera partie des observations formulées par le comité. Dites-moi si je me trompe, mais je pense que nous sommes pour une politique solide contre la corruption. C'est notre message, je crois. Personnellement, je pense que tout dollar qui va à la corruption est un dollar de moins pour le développement. Je pense que le comité veut envoyer un message clair.

Nous voulons toutefois que certaines questions administratives soient inscrites au compte rendu, sans pour autant donner l'impression que nous nous éloignons de ce principe. Il s'agit en quelque sorte d'une question non partisane à mes yeux. Ai-je raison?

**La sénatrice Johnson :** Oui.

**La présidente :** Si ce n'est pas le cas, corrigez-moi.

**Le sénateur D. Smith :** C'est ce que je pense.

**La sénatrice Johnson :** Oui, c'est bien cela, madame la présidente.

**La présidente :** Les membres du comité sont-ils d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-14?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord pour que l'on reporte l'étude du titre?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord pour que l'on reporte l'étude de l'article 1, le titre abrégé?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the bill carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Is it agreed that I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I think we can table it this afternoon and I will speak to it when we return after the break. I will consult with my deputy chair on the comments that I will make on behalf of the committee inside the report.

**Senator Downe:** The week we come back — perfect.

**The Chair:** Thank you, senators. As usual, we are efficiently ahead of the schedule. You might even get some lunch, but not courtesy of this committee; I am cheap. Thank you.

(The committee adjourned.)

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Je crois que nous pouvons déposer le rapport cet après-midi, et je vais en parler après la relâche. Je vais consulter le vice-président au sujet des observations que j'inclurai dans le rapport au nom du comité.

**Le sénateur Downe :** La semaine de notre retour — parfait.

**La présidente :** Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. Comme d'habitude, nous sommes efficaces et nous terminons à l'avance. Vous pouvez même aller vous chercher quelque chose à manger. Le comité ne l'offre pas toutefois. Je ne suis pas généreuse. Merci.

(La séance est levée.)



WITNESSES

**Wednesday, March 6, 2013**

*Canadian Bar Association:*

Michael Osborne, Member, CBA, Anti-Corruption Team;  
Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform.

**Thursday, March 7, 2013**

*Alliance Grain Traders:*

Murad Al-Katib, President and CEO (by video conference).

*Foreign Affairs and International Trade Canada:*

Wendell Sanford, Director, Criminal, Security and Diplomatic Law Division;

Maria Mascaro, Legal Officer, Criminal, Security and Diplomatic Law Division;

Marcus Davies, Legal Officer — Corruption, Transnational Organised Crime, Drugs; Criminal, Security and Diplomatic Law Division.

TÉMOINS

**Le mercredi 6 mars 2013**

*Association du Barreau canadien:*

Michael Osborne, membre, Équipe anticorruption de l'ABC;  
Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit.

**Le jeudi 7 mars 2013**

*Alliance Grain Traders:*

Murad Al-Katib, président et chef de la direction (par vidéoconférence).

*Affaires étrangères et Commerce international Canada:*

Wendell Sanford, directeur, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique;

Maria Mascaro, agente juridique, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique;

Marcus Davies, agent juridique — Corruption, Criminalité Transnationale Organisée, Drogues; Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique.